la Tribune

JEUDI
7 JUIN 2018

SHERBROOKE | 32 PAGES | 109e ANNÉE, N° 90

latribune.ca

92 ¢ taxes en sus
PP40011259

FEU VERT DE LA COUR

Après un litige de 10 ans, Groupe Dutil pourra construire ses deux immeubles locatifs de six étages aux côtés des tours à condos des Terrasses du golf **PAGE 3**

PHOTO SPECTRE MÉDIA, ANDRÉ VUILLEMIN

Investiture péquiste dans Saint-François

Solange Masson obtient 73 pour cent d'appuis contre Claude Forgues **PAGE 4**

LAROCHELLE

Souffler les réticences

PAGE 5

Guy Lafleur

Sports

«L'avenir du Canadien est en avant» **PAGE 30**

Affaires

Un camion aux couleurs du Démon blond conçu à Magog **PAGE 13**

5300278

SOMMAIRE

affaires	13
annonces classées	17
arts et spectacles	15
décès	23
horaire télé	26
horoscope	24
loterie	6
monde	12
opinions	10
sports	27

NOUS JOINDRE

ADRESSE
1950, rue Roy
Sherbrooke, J1K 2X8

NUMÉRO GÉNÉRAL
819 564-5450

ABONNEMENT ET LIVRAISON
819 564-5466
abonnement@latribune.qc.ca
Sans frais
1 800 567-6955

RÉDACTION (24/7)
819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca
Téléc. 819 564-8098

PUBLICITÉ
819 564-5450
Téléc. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES
819 564-2222
Téléc. 819 564-5482

HEURES D'OUVERTURE
De 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

latribune.ca
facebook/quotidienlatribune
@LT_LaTribune

PRÉSIDENT DU « G6 PLUS UN »

Défi de taille pour Trudeau

MIKE BLANCHFIELD
ET ANDY BLATCHFORD
La Presse canadienne

QUÉBEC — Ce devait être l'occasion pour Justin Trudeau de faire briller le Canada sur la scène internationale.

Aujourd'hui, le sommet du G7 risque de se transformer en un véritable exercice de sauvetage pour le premier ministre canadien : empêcher le président américain, Donald Trump, de larguer une arme de destruction massive au beau milieu de ce club sélect de grandes démocraties du monde.

Les partenaires du G7 n'envient sûrement pas M. Trudeau ces jours-ci, et certains sont probablement sympathiques à sa cause. N'empêche qu'ils ne pouvaient pas trouver meilleur hôte pour combler l'écart grandissant entre M. Trump et ses partenaires. « Ce sommet ne sera pas aisé, et on mise beaucoup sur le leadership du gouvernement canadien », a admis en entrevue l'ambassadeur du Japon au Canada, Kimihiro Ishikane.

Lorsque Justin Trudeau a pris le pouvoir, en octobre 2015, il voulait ramener le Canada à ses tendances traditionnelles vers le multilatéral — le soutien à des institutions internationales telles que les Nations unies, l'OTAN, le G7 et l'« ordre commercial mondial ».

Mais voilà que M. Trump n'est pas un chaud partisan du multilatéralisme. L'avenir du G7 est maintenant plus qu'incertain, avec l'imposition par Washington — à ses mêmes partenaires du G7 — de tarifs douaniers sur les importations d'acier et d'aluminium, ainsi que les désaccords plus larges sur le commerce et la lutte contre les changements climatiques. Symptômes de la fracture sous-jacente dans cette organisation que beaucoup appellent maintenant le « G6 plus un ».

Un fonctionnaire européen du G7 a parlé d'un « moment terrible pour occuper la présidence » du groupe. Ce n'est certes pas la première fois que le G7 sera confronté à des désaccords majeurs, mais « cette fois, c'est peut-être bien plus fondamental qu'auparavant », a estimé ce responsable, qui a requis l'anonymat.

M. Trudeau est toutefois considéré comme le meilleur acteur pour jeter des ponts entre M. Trump et le reste du G7, parce que son gouvernement a pu tisser déjà des liens étroits avec l'administration américaine et les différents secteurs de la politique et des affaires aux États-Unis, explique le responsable européen.

QU'EST-CE QUI NOUS UNIT?

Pour que le sommet de La Malbaie réussisse — et pour que le G7 survive —, M. Trudeau devra insister sur ce qui lie des pays qui, au demeurant, pensent de la même façon sur les grandes questions de fond. Cela exigera par exemple des déclarations fortes et conjointes pour lutter contre l'ingérence électorale russe, ou un engagement à améliorer l'état des océans — généralement perçu comme un compromis canadien intelligent pour amener M. Trump à lutter contre les changements climatiques sans prononcer spécifiquement ces mots tabous à la Maison-Blanche.

Dans sa délicate tâche de président du sommet, M. Trudeau recevra l'aide de ses collègues du G7. La première ministre britannique, Theresa May, a déjà parlé à M. Trump au téléphone pendant une demi-heure, lundi, et a réitéré ce que M. Trudeau et d'autres avaient déploré au sujet des tarifs douaniers. Le premier ministre japonais, Shinzo Abe, aura une rencontre bilatérale de deux heures avec M. Trump à la Maison-Blanche jeudi, avant de venir au Québec. Et le président français, Emmanuel Macron, arrivé à Ottawa mercredi : il pourra donc rencontrer M. Trudeau jeudi pour discuter stratégie avant le sommet.

La chancelière allemande, Angela Merkel, la plus ancienne dirigeante du G7, jouera également un rôle clé, même si elle a eu dans le passé des relations plutôt froides avec M. Trump. La chancelière allemande et le président français ont récemment fait des voyages séparés à Washington afin de persuader le président américain de ne pas abandonner l'accord nucléaire iranien — sans succès.

Dans sa délicate tâche de président du G7, où son homologue américain Donald Trump risque de larguer une arme de destruction massive au beau milieu de ce club sélect, le premier ministre canadien Justin Trudeau recevra l'aide de ses autres collègues, dont le président français Emmanuel Macron, reçu hier à Ottawa. — PHOTO LA PRESSE CANADIENNE, JUSTIN TANG

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE

OFFERT PAR GROUPE CAPITALES MÉDIAS

TRAVAIL, *nom masculin*

Définition – Période de l'accouchement caractérisée par des contractions et aboutissant à l'expulsion du fœtus. *On entendait depuis la rue les cris de sa femme en travail.*

Étymologie – Du latin *tripaliare*, 'torturer', du latin tardif *tripalium*, 'instrument de torture à trois pieux'.

Locution – *salle de travail* : salle où les femmes accouchent.

Après le français, l'anglais !
Antidote 9
WINDOWS • MAC • LINUX
www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS DE GROUPE CAPITALES MÉDIAS
leSoleil leDroit leNouvelliste laTribune leQuotidien leProgrès laVoixdel'Est

5286543

COUP D'ŒIL MÉTÉO

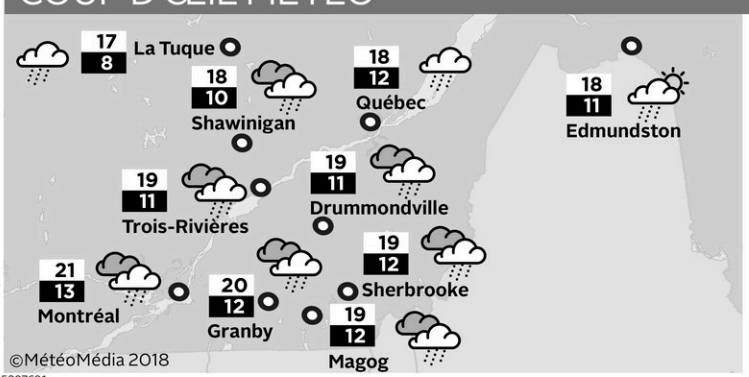

Demain
Max. 21
Min. 11
Généralement ensoleillé
Précipitations : 30 %

Samedi
Max. 20
Min. 8
Passage nuageux avec averses isolées
Précipitations : 40 %

Dimanche
Max. 20
Min. 7
Ensoleillé
Précipitations : 10 %

Lundi
Max. 21
Min. 9
Ensoleillé avec passages nuageux
Précipitations : 20 %

AU QUÉBEC

Asbestos	Averses	18	11
Baie-Comeau	Averses	13	10
Bromont	Averses	20	12
Coaticook	Averses	18	11
East Angus	Averses	19	12
Gatineau	Averses	21	11
Lac-Mégantic	Averses	17	11
La Malbaie	Averses	16	11
Rimouski	Averses	15	10
Saguenay	Pluie	18	10
Thetford Mines	Averses	17	10
Valcourt	Averses	19	12
Victoriaville	Averses	19	11
Weedon	Averses	18	11
Windsor	Averses	19	12

LE SOLEIL

4h58 — 20h32
Durée du jour : 15h34

LA LUNE
Lever : 1h48 — Coucher : 13h22
13 juin — 20 juin — 28 juin — 06 juil.

ALMANACH

Maximum hier	15,0°
Minimum hier	10,9°
Normale le jour	21,6°
Normale la nuit	7,7°
Record max	29,6°/1999
Record min	1,0°/1987

Précipitations (avant-hier)

Ce mois-ci	8,0 mm
Ce mois-ci l'an dernier	25,8 mm
Cette saison	400,1 mm
La saison dernière	396,1 mm

1 mm d'eau = environ 1 cm de neige

Météo Média
Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

5297691

TOURS DU GOLF

Victoire pour le promoteur

ALAIN GOUPIL
alain.goupil@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La Cour supérieure a finalement tranché dans le différend opposant depuis plus de 10 ans les copropriétaires des Terrasses du golf au promoteur immobilier Groupe Dutil. Selon le tribunal, Groupe Dutil n'a pas à obtenir l'approbation de la majorité des copropriétaires des Terrasses du golf pour rendre recevable sa demande de construire deux immeubles locatifs de six étages au côté des deux tours à condos de 11 étages déjà existantes.

Le litige remonte au mois d'octobre 2007, moment où le promoteur Michel Dutil présente aux représentants des deux syndicats de propriétaires un projet de développement des phases 3 et 4. Celui-ci prévoit la construction de deux immeubles de six étages, comptant 34 logements chacun, à côté des tours de 11 étages et de 45 condos déjà existantes aux Terrasses du golf.

Les syndicats de propriétaires des deux tours se sont alors opposés à ce projet et ont plaidé pour que soit respecté le projet intégré initial, soit celui prévoyant au total quatre tours identiques de 11 étages.

Après des consultations où les visions des parties étaient irréconciliables, la Ville s'est rangée derrière l'interprétation des citoyens, alors que M. Dutil estimait que le projet d'ensemble n'était plus pertinent, 27 ans après le début de la construction sur le site convoité.

DEMANDE COMMUNE

En 2015, le promoteur et la Ville ont finalement convenu de demander à la Cour supérieure de trancher. À l'époque, le président du comité exécutif, Serge Paquin, avait fait valoir que le propriétaire des terrains avait l'intention d'intenter un recours contre la Ville de Sherbrooke pour la forcer à lui délivrer un permis de construction.

Les deux parties se sont alors entendues pour adresser une demande commune à la Cour supérieure, laquelle fut entendue les 11 et 12 janvier dernier, au palais de justice de Sherbrooke, devant le juge Charles Ouellet.

Lors de ces audiences, les parties ont notamment demandé au juge si le règlement ayant mené au projet initial prévoyait une quelconque forme d'approbation de la part des copropriétaires des phases 1 et 2 advenant le développement des phases 3 et 4, selon une architecture différente des phases initiales. Ce à quoi le juge Ouellet a répondu par la négative.

Après un litige de 10 ans avec les propriétaires de condos des Terrasses du golf, le promoteur immobilier Groupe Dutil a obtenu l'autorisation du tribunal de construire deux autres immeubles de six étages aux côtés des deux déjà existants, qui comptent onze étages. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, ANDRÉ VUILLEMIN

Cela dit, le juge Ouellet accueille « en partie » la demande commune de la Ville et du Groupe Dutil en soulignant que « le projet d'opération d'ensemble des Tours du golf approuvé par la Ville de Sherbrooke au mois de mai 1987 n'a pas, depuis cette date, été scindé en différents projets résidentiels intégrés distincts. »

Le conseiller municipal Marc Denault a indiqué mercredi soir qu'il n'était pas en mesure de commenter ce jugement de même que ses impacts sur le projet situé dans son district.

« Comme c'est un dossier quand même assez complexe, je vais commencer par demander à nos services juridiques de me faire parvenir un résumé du jugement avant de le commenter », a indiqué le conseiller du district du Golf.

« Mieux vaudrait que nous le sachions »

Le mystère autour déraillement de mai 2017 au centre-ville inquiète la conseillère L'Espérance

Chantale L'Espérance — PHOTO LA TRIBUNE, ARCHIVES, FRÉDÉRIC CÔTÉ

CLAUDE PLANTE
claude.plante@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — « S'il y a des choses que nous pouvons faire de notre côté pour prévenir les accidents, mieux vaudrait que nous sachions la cause de ce déraillement. »

La conseillère municipale Chantale L'Espérance se dit inquiète du peu de transparence auquel on assiste depuis le déraillement de wagons de la compagnie de chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique, en mai 2017 au centre-ville de Sherbrooke.

La compagnie ferroviaire a pu identifier la cause de l'accident, mais elle refuse de la divulguer publiquement. Rappelons que c'est la présence d'une mystérieuse « tierce partie » dans le dossier qui oblige qu'on retienne l'information, a avancé l'entreprise lorsque jointe par *La Tribune* récemment.

« Que la cause ne soit pas rendue publique, c'est un peu particulier, note Mme L'Espérance. Les convois de cette compagnie circulent sur le territoire de Sherbrooke après tout. Les déraillements peuvent arriver. Est-ce que c'est un mauvais entretien? Le mauvais état des rails? Surtout après ce qui est arrivé à Lac-Mégantic, même si le contexte est un peu différent. »

« C'est inquiétant, mais ce n'est quand même pas dramatique. Ces trains roulent au centre-ville de Sherbrooke depuis plusieurs années et il ne se passe pas beaucoup d'accidents. »

Selon elle, les autorités sherbrookoises en sécurité publique devraient avoir été mises au courant de la cause de ce déraillement.

La conseillère municipale souhaite aussi qu'on informe plus adéquatement les autorités du contenu des wagons qui circulent dans les villes. « Nous ne savons pas encore très bien ce qu'il y a dans les convois », dit-elle.

« Il peut y avoir des matières dangereuses. Ce n'est pas toujours très clair. »

Deux wagons d'un convoi de la compagnie ferroviaire avaient déraillé au centre-ville de Sherbrooke le 1er mai 2017. Ils se sont renversés alors qu'ils circulaient sur la voie ferrée située sur la rue Aberdeen, entre les rues des Grandes-Fourches et du Dépôt. Par chance, il n'y avait pas de matière dangereuse dans les wagons. L'un des wagons transportait du bois, l'autre des billes de plastique. Le trafic ferroviaire avait pu être rétabli rapidement.

ESTRIE-AIDE

Des employés de l'organisme Estrie-Aide avaient entendu le bruit de l'accident survenu dans un secteur où se trouvent plusieurs commerces et organismes ainsi que des immeubles d'habitation.

Joint à ce sujet, Claude Belleau, directeur général de l'organisme, déplore l'opacité qui entoure les causes de ce déraillement. « Un mois après, on devait être informés des causes. Un an après, on ne sait rien », lance-t-il.

« Les wagons étaient presque tombés dans notre cour. Chez Estrie Aide, nous avons 65 employés. Ils se posent des questions. Comme employeur, nous devons assurer leur sécurité. »

Le risque zéro n'existe pas, convient le gestionnaire, mais la voie ferrée passe dans un secteur habité densément et qui comprend plusieurs commerces. En cas de déversement de matières dangereuses lors d'un éventuel déraillement, on devra évacuer plusieurs personnes.

« Il n'est pas question de demander de retirer le chemin de fer. Mais c'est de savoir ce qui est arrivé et quels sont les correctifs apportés », clame-t-il.

« Je pense que plusieurs gens d'affaires qui ont des commerces le long de cette voie ferrée aimeraient le savoir. »

INVESTITURE DANS LE COMTÉ DE SAINT-FRANÇOIS

Le PQ mise sur Solange Masson

JACYNTHE NADEAU
jacynthe.nadeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les membres du Parti québécois de la circonscription de Saint-François ont préféré Solange Masson à Claude Forgues pour tenter de ravir ce château-fort des libéraux aux élections du 1er octobre.

Mme Masson, une ex-conseillère municipale de Compton, a remporté l'investiture avec 73 pour cent des appuis, contre 27 pour cent à M. Forgues, ex-directeur général de Centraide Estrie à Sherbrooke.

« C'est un vote fort, c'est rassurant, a réagi Solange Masson. Ça veut dire que la façon dont je vois la politique est acceptée par les membres, et ça c'est vraiment important pour moi. »

Âgée de 36 ans, co-chef d'une famille recomposée de cinq enfants, politologue de formation, Mme Masson propose de démocratiser la politique et de rétablir le lien avec les citoyens.

« Je ne veux plus que la politique soit pour l'élite économique ou pour l'élite intellectuelle. Je veux que les gens comprennent ce que je fais, quelles sont les décisions qu'on prend et pourquoi on les prend. Ce qui a été négligé ces dernières années. »

Pour Solange Masson, le député est une courroie de transmission entre le citoyen et le parlement. « Et ça va dans les deux sens, dit-elle. Il faut amener les projets locaux à l'Assemblée nationale parce que présentement, les députés travaillent pour le gouvernement et descendent juste en bas. Ils ne ramènent rien en haut. »

FORGUES DÉÇU

Officier du PQ en Estrie durant de nombreuse d'années et candidat dans le comté de Sherbrooke en 2007 contre le libéral Jean Charest, Claude Forgues cachait mal sa déception d'avoir été rejeté par les militants de Saint-François.

« C'est l'appui des membres de Saint-François à quelqu'un qui était avec eux autres depuis plus longtemps que moi, analyse-t-il, alors que moi je viens du régional. (…) J'ai offert mes services avec mon expérience et ma connaissance des dossiers. Ce sont eux qui prenaient la décision alors je reçois le résultat. Pour le reste, ça appartient à chaque membre d'interpréter les choses. »

Celui qui a pris sa retraite de Centraide Estrie en début d'année pour se porter candidat à l'investiture, à l'âge de 67 ans, assure qu'il continuera de soutenir le parti.

« Je suis toujours un supporteur du Parti québécois et je vais trouver ma façon de le supporter. C'est loin d'être fini. L'avenir, ça dure longtemps, alors je vais voir où je peux m'impliquer. »

La lutte électorale s'annonce épique dans cette circonscription, libérale « depuis toujours » pour reprendre les mots de Mme Masson, alors que la candidate péquiste devra affronter le libéral Charles Poulin, originaire de Coaticook, ainsi que la caquiste Geneviève Hébert et le solidaire Kévin Côté.

Elle estime que l'héritage libéral pourrait être lourd à porter pour son adversaire. « Il aura un bilan à défendre et il devra endosser tout ce qui s'est passé depuis 15 ans au gouvernement, alors je lui souhaite bonne chance.»

À propos de l'indépendance, enfin, elle s'empresse de préciser qu'elle a voté pour l'actuel chef du PQ Jean-François Lisée.

« Un référendum dans un deuxième mandat, explique-t-elle, je suis très à l'aise avec ça. Il faut d'abord refaire ce que les libéraux ont défait depuis 15 ans. Et le projet d'indépendance est à redéfinir parce qu'on ne peut pas faire l'indépendance avec les arguments des années 70, ni même avec ceux de 1995, ça fait trop longtemps. La société a changé, le contexte a changé. Il y a deux millions de personnes qui n'ont pas voté en 1995 parce qu'elles étaient trop jeunes… Il faut redéfinir le projet et je m'en occupe! »

L'association péquiste de Saint-François tentait pour la première fois de tenir deux soirées d'investiture dans les deux pôles de ce comté qui couvre essentiellement la MRC de Coaticook et l'est de Sherbrooke. Environ 80 membres ont voté mardi à Coaticook et les autres ont voté à Sherbrooke mercredi. Gérald Larose était l'orateur invité à Sherbrooke.

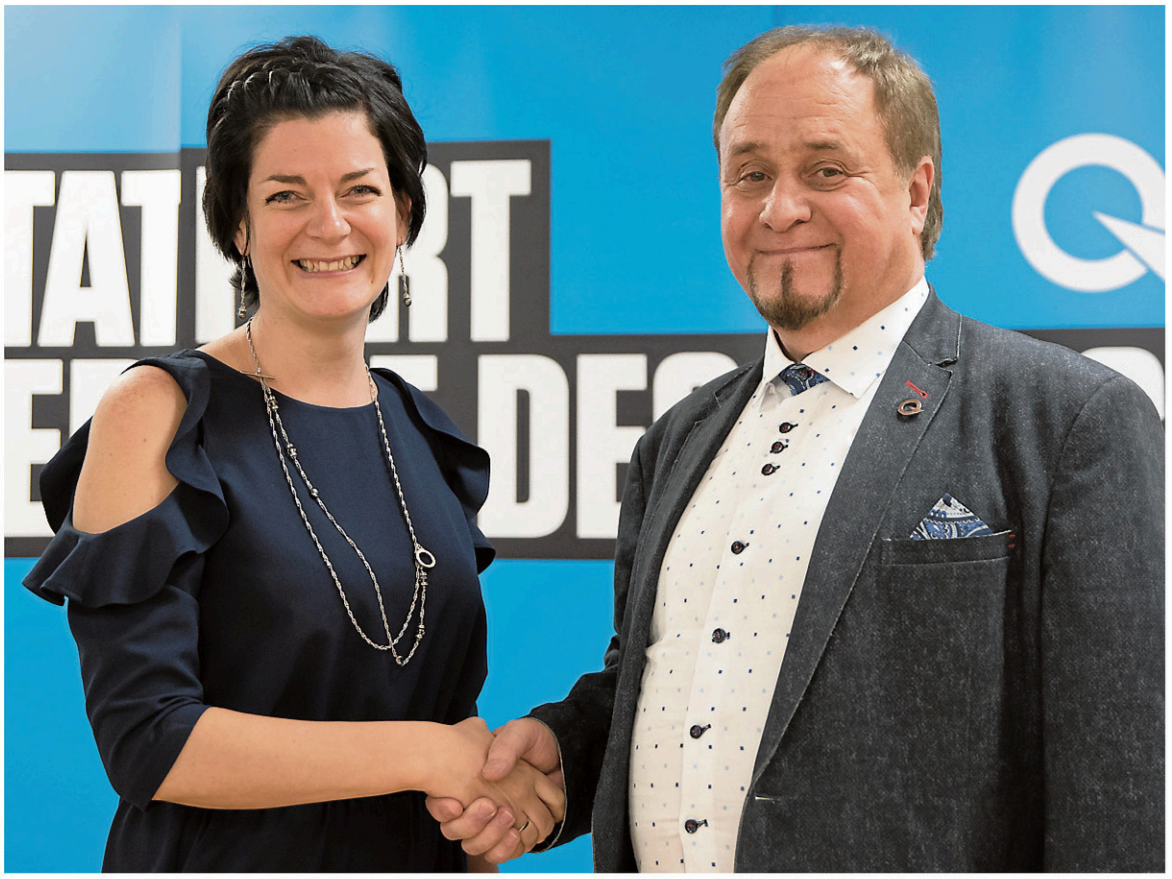

Solange Masson a obtenu 73 % des votes contre 27 % à Claude Forgues à l'investiture du Parti québécois dans le comté de Saint-François. —PHOTO SPECTRE MÉDIA, STÉPHANIE VALLIÈRES

La valeur des chalets bondit au Canada

MÉLANIE NOËL
melanie.noel@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — D'ici la fin de l'été, le prix d'une propriété récréative au Canada devrait augmenter de 5,8 pour cent sur 12 mois pour atteindre 467 764 $, selon un sondage de Royal LePage. Pour le Québec, la hausse prévue est de 2,8 pour cent pour atteindre 290 271 $ et en Estrie la hausse prévue est de 0,9 pour cent pour atteindre 320 000 $ pour les propriétés non riveraines et de 1,1 pour cent pour atteindre 557 000 $ pour les propriétés au bord du lac Memphrémagog.

« Tandis que la valeur des propriétés et les ventes sur les marchés urbains les plus importants du Canada se sont adoucies, la demande de propriétés récréatives reste forte dans la plupart des régions. La recherche de la parfaite escapade estivale se poursuit, inlassablement », note Phil Soper, président et chef de la direction de Royal LePage, soulignant que les acheteurs d'un bout à l'autre du pays affluent vers les lacs et rivières, littoraux et flancs de montagne à la recherche d'une résidence secondaire pour y passer leur retraite ou y élever leurs enfants.

La hausse des prix de propriétés récréatives est prévue dans quatre des sept régions canadiennes analysées. Les provinces de l'Ontario et de l'Alberta sont les championnes avec des augmentations de 10,4 pour cent et 8,9 pour cent sur 12 mois pour atteindre 535 885 $ et 770 100 $, respectivement. Entre temps, affichant un prix de l'agrégat prévu de 290 271 $, le marché des propriétés récréatives au Québec devrait connaître une croissance saine étant donné que l'économie robuste et diversifiée de la province incite de nombreux acheteurs à quitter les grands centres urbains pour aller s'installer dans des régions récréatives plus rurales.

UN MARCHÉ QUI BOUGE

« Nous croyons fermement en l'avenir du marché québécois des propriétés récréatives, a ajouté Phil Soper. En raison d'une économie en plein essor qui offre davantage de revenus disponibles aux familles, nous nous attendons à ce que les régions telles que Mont-Tremblant profitent d'importants volumes de ventes de chalets et une appréciation de la valeur des propriétés. »

Seules trois régions devraient connaître une dépréciation de la valeur des propriétés récréatives, selon les prévisions, soit le Canada atlantique (228 754 $) et la Colombie-Britannique (531 333 $) qui verront leurs prix baisser de 7,5 pour cent et 2,8 pour cent, respectivement, tandis que le Manitoba (230 833 $) restera essentiellement au même niveau avec une baisse de 0,9 pour cent pour la même période.

La baisse en Colombie-Britannique est expliquée par le nouvel impôt sur la spéculation qui concerne les résidences secondaires qui devrait encourager les Albertains, qui figurent parmi les cohortes les plus importantes d'acheteurs de propriétés récréatives dans la région, à modifier leur recherche pour aller dénicher une résidence secondaire ailleurs.

Souffler les réticences

LUC LAROCHELLE
PERSPECTIVES
luc.larochelle@latribune.qc.ca

Dans la grisaille du printemps, c'est une nouvelle sans éclat. À l'échelle du temps, il s'agit pourtant d'une avancée majeure : les Sherbrookois auraient finalement atteint un niveau d'intelligence suffisant pour gérer le stationnement de nuit de manière moins restrictive sans compromettre l'efficacité du déneigement.

Jugeant le risque de délinquance assumable, la Ville limitera dorénavant les interdictions aux seules nuits pendant lesquelles ses équipes déblaieront les rues ou procéderont à des travaux de tassement et de ramassage de la neige.

J'ai déjà hâte à l'hiver. Je suis impatient de subir mon premier test de quotient!

Il vaut mieux rire que pleurer des 20 années d'hésitation et de tergiversations qui ont été nécessaires pour admettre cette évidence. La saga des panneaux de signalisation, en 2006, avait envoyé le premier signal d'une nécessaire remise en question. Un juge avait alors annulé la contravention d'un automobiliste pour un stationnement prohibé de nuit.

Ce magistrat avait conclu que la Ville ne pouvait présumer que tous connaissaient ses règlements et que le nombre de panneaux était insuffisant pour remplir cette obligation. La solution n'allait quand même pas être de doubler ou de tripler le nombre de poteaux et d'écriteaux.

Même si des villes comme Drummondville ont opté pour l'assouplissement réglementaire, les gestionnaires sherbrookois sont restés frileux même avec le projet-pilote des deux dernières années en conservant le pouvoir de décréter les soirées d'exception au règlement appliqué du 15 novembre au 31 mars.

Peu enneigé, le dernier hiver a démontré une fois de plus que ce cadre légal était dépassé.

Dorénavant, il incombera à chaque citoyen de vérifier si le stationnement est permis ou pas durant la nuit, en se référant au système téléphonique qui sera mis à jour sur une base quotidienne, en consultant le site Web de la Ville ou encore en misant sur des outils interactifs simples d'utilisation.

Tous n'évoluent pas au même rythme dans la maîtrise des nouvelles technologies. Mais rares sont celles et ceux qui s'en plaignent, une fois devenus familiers avec des moyens rapides et efficaces pour répondre à des besoins courants.

La Ville recense actuellement 16 412 utilisateurs de l'application B-Citi via laquelle des alertes municipales seront acheminées et qui permet également d'acquitter les frais des parcomètres ou d'en prolonger la période d'utilisation. Ce nombre augmente à une cadence de 25 nouveaux adhérents par jour depuis le début de 2018 et je suis de ceux qui viennent de joindre le cercle des usagers pour appuyer la décision du conseil, qui souffle ainsi une politique beaucoup trop conservatrice.

J'ai déjà hâte aux premiers flocons pour subir mon test de quotient intellectuel sur la politique plus permissive de la Ville de Sherbrooke concernant le stationnement de nuit. — PHOTO ARCHIVES, LA TRIBUNE, MAXIME PICARD

Au même titre que toutes les autres infrastructures municipales, les rues sont des actifs collectifs dont il faut maximiser l'utilisation et non la restreindre. Les casse-tête de gestion peuvent être résolus autrement.

Ce changement s'inscrit dans le même courant d'innovation que celui que la Société de transport de Sherbrooke propose à ses usagers, que la gestion des stationnements municipaux, l'informatisation des dossiers de la Cour municipale, etc. C'est un signe de modernité.

Bien sûr, comme pour le reste, il y aura une période d'ajustement, d'adaptation et de compréhension. Afin de prévenir une bordée de remorquages et de plaintes, la Ville devra déployer un bon plan de communication avec un rappel des changements lorsque se pointeront le froid et la neige cet automne.

À entendre les plus inquiets du temps où Sherbrooke offrait un service de luxe pour la collecte des ordures ménagères — les éboueurs venaient chercher nos déchets en fond de cour — rouler un bac jusqu'à la rue allait être l'enfer un jour de tempête pour les personnes âgées.

À l'usage, il s'avère que ce sont souvent des aînés qui ont comme passe-temps de déneiger leur cour trois fois avant qu'un premier coup de gratte soit donné dans la rue.

Si la formule fonctionne ailleurs, les automobilistes sans cases réservées, les amis ou la parenté devraient réussir à s'y adapter également dans la ville innovante que Sherbrooke prétend être.

Jusqu'au 30 juin 2018,
obtenez un rabais
jusqu'à 300$*
Ne payez rien avant 90 jours.
Aucun paiement, aucun intérêt*
Carrier
les experts à votre service
leprohon
Maître ès Celsius
RBQ 1301-9328-35
CMMTQ RÉNO CLIMAT RÉNOVERT ENERGY STAR
*Jusqu'à 300$ de rabais sur les modèles Carrier éligibles. Détails chez votre détaillant.
6171, boul. Bourque, Sherbrooke, 819 563-2454 | leprohon.com
5294825

ARRÊTÉE À LA FRONTIÈRE

De la cocaïne découverte lors d'une fouille à nu

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une Américaine de 34 ans attend derrière les barreaux du pays la suite de son dossier pour importation de cocaïne.

Keri-Ann Proulx doit subir son enquête sur remise en liberté, jeudi, au palais de justice de Sherbrooke.

Lors d'une fouille à nu après son arrestation, 1,4 gramme de cocaïne avait été trouvé dans ses parties génitales.

C'est son entêtement à vouloir entrer au Canada qui l'a vraisemblablement conduite derrière les barreaux. À deux reprises en février et mars 2018, Keri-Ann Proulx a été refoulée à la frontière canadienne.

Elle tentait de se rendre dans la région de Montréal, mais n'offrait pas les garanties nécessaires pour convaincre l'agent des services frontaliers qu'elle allait retourner chez elle au Massachusetts.

Le 4 mars dernier, c'est sa mère qui a été interceptée au poste frontalier. Interrogée par l'agente des services frontaliers, elle a mentionné qu'elle se rendait à Montréal pour voir sa fille. C'est à ce moment que l'agente a fait le lien entre la femme et Keri-Ann Proulx qui avait été refoulée à la frontière.

À la fouille secondaire, Keri-Ann Proulx a été découverte par les représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) alors qu'elle était cachée derrière des valises sur la banquette arrière du véhicule.

Les deux femmes avaient été placées en état d'arrestation puis accusées.

Devant se présenter au tribunal le 24 mai dernier, Keri-Ann Proulx et sa mère Cynthia-Ann Russell brillaient par leur absence.

Les deux accusées se sont présentées au poste frontalier la même journée où elles ont été mises en état d'arrestation. L'ASFC avait reçu un mandat d'arrestation.

C'est lors de leur fouille à nu au palais de justice de Sherbrooke que la drogue a été trouvée sur Keri-Ann Proulx.

Les deux femmes ont réglé leur dossier avec la couronne fédérale en plaidant coupables à des accusations de fausse déclaration à l'ASFC.

Des peines d'incarcération de trente jours ont été imposées avec des amendes de 5000 $ et 7500 $.

La femme de 34 ans n'était cependant pas au bout de ses peines avec ses accusations d'importation de cocaïne, de possession simple de cocaïne et de bris de conditions qui sont toujours devant les tribunaux.

Son avocate Me Stéphanie Marcoux tentera de convaincre le tribunal de la remettre en liberté.

Marie-Hélène Wolfe, directrice générale de Centraide Estrie : « Si un donateur se posait des questions, en prenant connaissance des histoires de vie que contient l'étude, il peut rapidement faire des liens avec des gens de son entourage qui peuvent avoir bénéficié ou auraient pu avoir besoin des ces organismes. » — PHOTO SPECTRE MÉDIA, STÉPHANIE VALLIÈRES

Une étude révèle l'impact social de Centraide Estrie

ALAIN GOUPIL
alain.goupil@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Pour la première fois depuis sa fondation, il y a 43 ans, Centraide Estrie peut maintenant démontrer « scientifiquement » l'impact social du financement qu'il accorde aux organismes de la région, tant sur le plan individuel que communautaire.

L'organisme a dévoilé mercredi les conclusions d'une étude effectuée par la coopérative Niska qui démontrent que Centraide Estrie contribue à briser la solitude, retrouver la confiance en soi, à développer des communautés estriennes et à favoriser la réussite des jeunes.

Au cours de cette étude, effectuée à l'été 2017, Niska dit avoir sondé 28 des 68 organismes financés par Centraide Estrie qui œuvrent auprès des jeunes et des personnes démunies. À ce sondage se sont ajoutés trois groupes de discussions et deux séries d'entrevues avec 31 personnes, incluant des usagers, d'anciens bénéficiaires ainsi que des coordonnateurs d'organismes liés à Centraide Estrie.

« Cette étude nous permet de mesurer scientifiquement, pour la première fois, l'impact de Centraide auprès des organismes que nous soutenons », a déclaré le président du conseil d'administration de Centraide Estrie, Yves Jodoin, lors d'une conférence tenue au café Baobab, de la rue Dunant.

L'étude, disponible sur le site web de Centraide Estrie, contient plusieurs extraits d'entrevues menées auprès de bénéficiaires qui témoignent de l'impact qu'ont eu sur leur cheminement les services obtenus auprès de différents organismes communautaires.

« Pour nous, c'est carrément une question de survie. Sans la contribution de Centraide, on n'est carrément pas là...

— Solange Rodrigue, de la cuisine collective Le Blé d'or

Parmi ces témoignages, Solange Rodrigue, porte-parole de la cuisine collective Le Blé d'or de Sherbrooke, a déclaré que la contribution de Centraide Estrie représente à elle seule la moitié de l'aide financière gouvernementale.

« Pour nous, c'est carrément une question de survie, insiste Mme Rodrigue. Sans la contribution de Centraide, on n'est carrément pas là... Et c'est en même temps tout l'impact que ça représente pour les gens qui viennent cuisiner, qui créent des liens, qui sortent de leur isolement, qui reprennent leur vie et leur dignité en main. »

Cette étude marque un moment important dans l'histoire de Centraide Estrie a souligné sa nouvelle directrice générale, Marie-Hélène Wolfe. Celle-ci permet de mettre des visages et des mots sur la réalité que vivent les organismes et les individus qui bénéficient du soutien de Centraide Estrie.

« Nous sommes dans un contexte social où la pauvreté, l'exclusion sociale, les personnes démunies et vulnérables ont toujours des besoins. Notre organisme joue un rôle catalyseur d'énergie et de ressources pour les organismes. Cette étude nous donne une carte de visite de plus... Si un donateur se posait des questions, en prenant connaissance des histoires de vie que contient l'étude, il peut rapidement faire des liens avec des gens de son entourage qui peuvent avoir bénéficié ou auraient pu avoir besoin des ces organismes. Donc, ils savent la valeur et la pertinence de ce qu'on soutient, mais voient aussi directement où va l'argent, directement sur le terrain.

« Pour nous, c'est important que ça se passe ici. On fait de la collecte de dons ici en Estrie et les sous récoltés vont dans nos organismes qui portent des noms et qui ont pignon sur rue dans des villes de l'Estrie. »

Mme Wolfe a indiqué que pour chaque dollar recueilli par Centraide Estrie, 80 cents servent directement à dispenser des services.

LOTO QUÉBEC — RÉSULTATS DU : MARDI 5 JUIN 2018

TOUT OU RIEN : 06 07 09 10 11 12 / 14 15 16 19 20 23

Lotto 6/49 : 1 3 2 2 4 3 5 5

Sprint 6 : 13 15 25 38 48

Lotto Poker : 4♣ 4♢ 6♢ 9♠ R♢

Astro : Jour - Mois - Année - Signe : 21 AVRIL 96 SAGITTAIRE

Banco : 03 07 10 12 13 15 17 22 24 34 / 36 39 42 45 49 50 51 54 61 64 — Turbo x 3

Quotidienne : 2 17 3 105 4 8255

Triplex : 06 13 / 21 31 36

Extra : 9998491

Lotto MAX + MAXMILLIONS : Ce vendredi, 60 MILLIONS $ + 52 LOTS DE 1 MILLION $ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

loto-quebec.com/loteries

5308927

COUPABLE DE BRAQUAGE DE DOMICILE

Une thérapie qui porte fruit

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La quatrième thérapie suivie par Véronique Marion-Dubois coupable de braquage de domicile pourrait être la bonne.

Son avocate Me Mélissa Gilbert a déposé un rapport de stage qualifié de positif, mardi devant le juge Paul Dunnigan de la Cour du Québec, au palais de justice de Sherbrooke.

« Elle a bien meilleure mine que la dernière fois qu'on l'a vu à la Cour », constate son avocate Me Mélissa Gilbert.

Lors de sa comparution en avril dernier, Véronique Marion-Dubois avait les yeux mi-ouverts et tentait de garder son équilibre dans le box des détenus. Me Gilbert avait mentionné que sa cliente avait un problème de consommation d'alcool, de morphine et de speed.

La femme avait reconnu avoir été impliquée dans un braquage de domicile sur la rue Sainte-Famille à Sherbrooke en janvier dernier.

C'est le manque de drogue qui avait poussé la femme de 35 ans à entrer dans un logement avec une autre personne pour y commettre un vol, le 16 janvier.

Au début avril, elle a plaidé coupable aux accusations d'introduction par effraction et voies de fait armées.

Véronique Marion Dubois était entrée dans le logement de la victime en brisant une vitre. Fracas qui a été entendu par la victime.

L'accusée avait une patte de table et a frappé la victime pendant qu'une seconde personne est entrée pour voler des bijoux et une console de jeux.

L'accusée a été reconnue lors d'une parade d'identification. Véronique Marion-Dubois avait de la difficulté à se rappeler des faits en raison de son intoxication.

Elle a aussi plaidé coupable à un vol qualifié à l'hôtel Albert, le 26 décembre 2017.

Marion Dubois est entrée dans une chambre où un individu a affirmé avoir agressé sexuellement une femme. Elle s'est jointe à l'élan de violence du groupe en le frappant au visage. Elle lui a volé un cellulaire.

Véronique Marion-Dubois avait été confiée à une maison de thérapie en attendant de recevoir sa peine avec l'espoir du tribunal que cette démarche soit bénéfique.

Chose qui semble être le cas pour le moment.

« C'est la quatrième thérapie et ça pourrait être la bonne », a souligné le juge Dunnigan.

Il lui a octroyé des permissions pour sortir du centre de thérapie, mais devra y retourner dormir en soirée. Le même couvre-feu de 22 h à 7 h s'applique d'ici la fin de sa thérapie prévue en septembre.

La réhabilitation de Véronique Marion Dubois se déroule bien à un point tel qu'elle bénéficiera de sorties sans escorte de la maison de thérapie. — PHOTO LA TRIBUNE, RENÉ-CHARLES QUIRION

Des travailleuses des CPE La Pleine Lune et Fafouin pourraient déclencher une grève générale illimitée. —PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE, RENÉ MARQUIS

Menace de grève illimitée dans deux CPE

ISABELLE PION
isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une menace de grève générale illimitée plane sur les CPE La Pleine Lune et Fafouin. Les travailleuses ont obtenu un mandat de grève générale illimitée, qui pourra être déclenchée au moment jugé opportun.

Les points qui achoppent concernent des affaires locales comme la semaine normale de travail et l'organisation du travail.

« Ce sont des matières qui sont des plus importantes pour les travailleuses puisqu'elles sont au cœur même de la conciliation travail-famille », commente Stéphanie Vachon, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des centres de la petite enfance de l'Estrie (STTCPEE-CSN).

Les deux CPE, situés à Magog et à East Angus, regroupent environ 55 travailleuses.

Les négociations traînent également du côté du CPE Jeunestrie, où les travailleuses tentent davantage de faire des gains que de protéger des acquis, image Mme Vachon en faisant une comparaison avec les deux autres CPE. Chez Jeunestrie, les travailleuses ne se sont pas encore prononcées en faveur d'un vote de grève.

À la mi-mai, la plupart des « noeuds » ont été dénoués pour l'ensemble des CPE représentés par le STTCPEE-CSN.

Selon Stéphanie Vachon, la rencontre de négociation prévue ce jeudi sera déterminante dans la suite des choses.

Le syndicat représente 35 CPE qui regroupent plus de 850 travailleuses.

Du côté de la partie patronale, la porte-parole de l'Association patronale nationale des CPE (APNCPE), Chantal Bellavance, s'est dite surprise de la tournure des événements à ce moment-ci. « La grève à ce point-ci n'est pas nécessaire. Il reste trois CPE à régler certaines choses plus locales », dit-elle en soulignant qu'une conciliatrice a été nommée au dossier.

ÉCOLE DU TOURET

Des humains d'abord avec leurs différences

TOMMY BROCHU
tbrochu@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les élèves de l'école du Touret ont marché, dansé, couru et ont surtout eu beaucoup de plaisir à l'occasion de la première marche pour sensibiliser la population au fait que, malgré leurs différences, ils demeurent des êtres humains avant tout.

Une enseignante à l'école du Touret, Geneviève Vallée, assure que ses élèves sont en mesure de faire des activités. « On organise des activités pour nos élèves afin de montrer à la population qu'on existe et que nous sommes capables de faire des choses, nous aussi. Les gens ont parfois une moins bonne perception des élèves handicapés, et ce, partout. On fait des apprentissages et on les amène à être plus autonomes et à communiquer », explique celle qui a coorganisé la marche, tenue dans le gymnase de l'école.

Les regards des autres peuvent encore atteindre les jeunes, même en 2018. « Ça reste encore. Quand on fait des sorties avec nos élèves, on se fait souvent regarder, assure l'enseignante. Ce n'est pas évident, mais il faut faire abstraction de ça et enseigner nos choses à nos élèves. »

DU PROGRÈS

Toujours selon Mme Vallée, les personnes handicapées profitent d'une meilleure presse qu'avant. « Je crois que ça s'améliore d'année en année. Cette semaine j'écoutais la télévision et Louis T. est autiste et humoriste. Dans *Le monde de Benjamin*, le fils de Patricia Paquin est aussi dans les médias », analyse l'enseignante.

« Les élèves sont à l'école jusqu'à 21 ans, continue-t-elle. Le but est de les faire progresser le plus possible pour les intégrer sur le marché du travail. Il y a plusieurs possibilités qui s'offrent à eux. »

Une autre enseignante, Marie-Josée Gagnon, qui pratique son métier au Touret depuis 25 ans, pense que ces jeunes doivent avoir leur place. « C'est plus connu maintenant. Ces personnes-là ont leur place dans la société par leur apport. Il reste du travail à faire, car les gens ont parfois peur de leur réaction. Je pense qu'il faut démystifier et continuer à les approcher. La communication est à la base de tout, que ce soit un sourire, une tape dans la main ou une conversation », conseille-t-elle.

« Pour travailler ici, on doit avoir une vocation, poursuit Mme Gagnon. Il faut avoir la volonté et le cœur de le faire. C'est beaucoup d'investissement. Les jeunes ont beaucoup de difficultés. Il y a de beaux progrès. Ça fait 25 ans que je suis ici et on remarque de beaux progrès chez les jeunes. »

L'élève du Touret Ikabob Doumtol marche, accompagné de l'enseignante Marie-Josée Gagnon et de ses nombreux amis de son école. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, JESSICA GARNEAU

La progression faite par les enfants se constate après quelques mois seulement. « On voit des jeunes qui arrivent au début de l'année et qui ont peur de tout. En fin d'année scolaire, ils sont capables de faire des productions autonomes de 40 à 45 minutes », dit Mme Gagnon.

L'arrivée de la technologie a aidé à l'éducation, mais n'a pas tout révolutionné. « On a actualisé et bonifié avec les outils technologiques qui sont venus nous aider dans notre pratique. Par contre on ne réinvente pas la roue, nous sommes créatifs, mais 1 + 1 = 2, encore aujourd'hui », résume Marie-Josée Gagnon.

5303801

Des policiers de Sherbrooke seront au G7

CLAUDE PLANTE
claude.plante@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Des policiers de Sherbrooke font partie des forces de l'ordre dans le cadre du sommet du G7 qui se déroulera dans Charlevoix dans les prochains jours.

Un épais secret entoure la participation de la délégation sherbrookoise au sein des effectifs de la sécurité de cette réunion des leaders des pays les plus industrialisés de la planète.

Au Service de police de Sherbrooke (SPS), on évite de commenter. Le porte-parole du SPS, Martin Carrier, a refusé d'aborder la question lorsque joint par *La Tribune* sur le sujet.

Le Sommet du G7 regroupe les chefs de gouvernement des sept pays les plus industrialisés, dont le président américain Donald Trump, à La Malbaie, dans Charlevoix, vendredi et samedi, les 8 et 9 juin, sous très haute sécurité.

Trois manifestations sont prévues à Québec, jeudi soir, vendredi et samedi. L'Assemblée nationale a choisi de fermer ses portes jeudi après-midi et vendredi, de crainte d'éventuels débordements causés par des casseurs participant à ces manifestations.

Ces événements se dérouleront sous forte présence policière, dans Charlevoix et dans la capitale québécoise. La Sûreté du Québec (SQ) et la Gendarmerie royale du Canada ont déjà déployé des troupes. Le Groupe tactique d'intervention (GTI) du SPVM aurait été demandé sur place pour faire partie des effectifs.

Du côté de la SQ, on confirme que des policiers de la région estrienne ont été demandés sur les lieux. On ne précise cependant pas le nombre. Selon la porte-parole, Joyce Kemp, des agents spécialisés et du personnel civil de la SQ ont été affectés au sommet.

« Du personnel de plusieurs régions du Québec y sera », dit-elle.

« Les dessertes policières ne seront pas affectées. Nous garderons l'efficacité opérationnelle sur le territoire dans toutes les régions. »

On apprenait mercredi que le travail des policiers qui contiendront les manifestations entourant le G7 sera scruté par un groupe d'experts indépendants. Le ministre de la Sécurité publique Martin Coiteux a annoncé que ces trois experts devront lui remettre un rapport d'ici le 31 juillet. **AVEC LE SOLEIL ET LA PRESSE CANADIENNE**

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

L'école Saint-Luc gagne son laissez-passer

MAXENCE DAUPHINAIS-PELLETIER
mdauphin@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les élèves de l'école primaire Saint-Luc de Coaticook iront au Stade olympique les 16 et 17 juin pour célébrer le rassemblement final du Grand défi Pierre Lavoie en tant que représentants de l'Estrie.

Tout au long du mois de mai, ils ont déployé des efforts extraordinaires afin d'obtenir les cubes énergie nécessaire pour remporter ce laissez-passer. Ils ont par la suite remporté le tirage au sort servant à déterminer les représentants pour l'Estrie, au grand plaisir des élèves et du personnel.

« C'est une sorte de privilège, nous en sommes très contents, confie Éric Robichaud, enseignant à l'école Saint-Luc. Les élèves de première année jusqu'à sixième année pourront profiter de ces deux belles journées à Montréal. Même les élèves de la maternelle auront des activités spéciales organisées à l'école », poursuit-il.

En faisant le nécessaire pour obtenir des cubes énergie, les élèves ont été sensibilisés à l'importance d'un mode de vie sain, à un moment de leur vie où se développent des habitudes essentielles à leur qualité de vie présente et future.

« On est une école de Santé globale, ce qui veut dire que les jeunes font une heure d'activité physique par jour. De plus, on a trois équipes de cyclistes qui font 1000 km en vélo stationnaire, un peu comme le Grand défi Pierre Lavoie. C'est comme cela qu'on a ramassé la majorité de nos heures », remarque-t-il.

Cette journée récompense au Stade olympique de Montréal permettra aux élèves de fêter et de s'amuser grâce à leur participation à la plus vaste mobilisation québécoise pour de saines habitudes de vie, explique l'enseignant.

« On part samedi midi en direction du Stade olympique, où il y aura des spectacles, des jeux gonflables et des démonstrations de cirque ainsi que de science. On sera environ 5000 dans le stade et on va tous dormir là. Le lendemain, on se dirige à La Ronde pour y passer la journée. C'est vraiment excitant, pour les élèves comme pour les accompagnateurs! » raconte celui qui a déjà participé à l'évènement trois fois.

Les élèves de l'école Saint-Luc à Coaticook étaient tout sourire en apprenant l'obtention de leur laissez-passer pour la Grande récompense du Grand défi Pierre Lavoie. — PHOTO FOURNIE

Depuis novembre 2008, le Grand défi Pierre Lavoie parcourt les routes du Québec avec un objectif de taille : créer le plus important happening santé jamais organisé dans la province. Cet évènement unique et rassembleur vise à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes et leur famille en leur donnant le goût de bouger plus, de manger mieux et de persévérer à l'école.

opinions

Président-éditeur **ALAIN TURCOTTE** Directeur général **MAURICE CLOUTIER** Directeur de l'information **LOUIS-ÉRIC ALLARD**

Une salle de prière au G7

GILBERT LAVOIE
CHRONIQUE
glavoie@lesoleil.com

Je ne sais pas s'il y aura beaucoup de contenu dans les conclusions à venir du G7, mais les infrastructures sont en place pour en informer la planète entière. J'ai passé une heure mercredi matin dans l'immense salle de presse au Centre des congrès de Québec. Question d'y réserver nos places… premier arrivé, premier servi… et surtout de voir si les installations sont à la hauteur.

Un rappel s'impose : c'est à Québec que la quasi-totalité des journalistes vont travailler, à partir des informations qui leur seront transmises par les représentants des leaders qui participent au G7 à La Malbaie.

Premier constat, la salle de presse propose 500 places assises aux médias, sans compter les Américains… Parce qu'ils débarquent en troupeau nos voisins du sud lorsqu'ils s'intéressent à un évènement international. La « *White House Press* » s'est fait bâtir une salle fermée pour 200 personnes en sus des 500 places pour les autres! J'imagine qu'on y tiendra des séances de breffage, mais pas pour tout le monde. J'ai vu des situations, dans le passé, où certaines délégations réservaient leurs commentaires aux seuls médias de leur pays. Et comme tout le monde voudra savoir cette année ce qu'on dira du comportement de Donald Trump, il y aura beaucoup d'intérêt pour les séances d'information de la Maison-Blanche. Je ne serais pas surpris de voir les Américains nous fermer la porte au nez de leurs locaux.

Toute grande salle de presse internationale offre également des studios aux médias électroniques comme CBC-Radio-Canada, mais également à ceux de l'étranger. Les gens de la BBC, d'Eurovision et de Radio-France étaient déjà sur place mercredi matin.

Comme au Sommet sur les changements climatiques, on a prévu un espace avec des fauteuils confortables où les journalistes pourront se reposer et même s'étendre. Ça fait convivial comme accueil, sauf que l'espace en question est un îlot central qu'on aurait dû placer dans un coin plus tranquille comme on l'a fait à Paris. Vous allez me demander pourquoi prévoir de telles installations? La réponse tient au fait qu'à l'exception des Canadiens et des Américains, tous les autres journalistes vivront des décalages horaires difficiles. Les Japonais et les Européens devront parfois diffuser en plein milieu de la nuit. Alors vous comprenez qu'une petite sieste, ça s'impose de temps à autre…

Bien sûr, on a prévu de la bouffe pour tout ce monde. Je suis passé par la salle à manger pour voir et sentir… mais le service ne débutera que jeudi matin. En général, Québec nourrit bien les journalistes à ce genre d'évènement. Donc on ne devrait pas avoir honte cette année. De toute manière, on ne sera jamais aussi mauvais qu'au Sommet du G7 à Versailles en 1982. On nous avait servi du pain, des fromages et des pâtés pendant trois jours. La première journée, tout le monde était content parce que le vin et la bière coulaient à flots, mais c'est vite devenu indigeste.

Le Sommet du G7 qui nous a le mieux nourris est celui de Munich en 1992 : un buffet incroyable servi sous des tentes gigantesques à l'extérieur. Mon ancien collègue Michel C. Auger, qui a la dent sucrée, me pardonnera de rappeler ses propos lorsqu'il a vu l'immense tente de crème glacée : « Le pire c'est qu'on ne pourra pas goûter à tout! »

Revenons donc aux choses sérieuses : il y a même une salle de prière pour l'occasion au Centre des congrès de Québec. Il y en avait une aussi au Sommet de Paris sur le climat, mais c'était pour les musulmans. J'imagine que la nôtre a été prévue pour la délégation de Justin Trudeau qui fera des neuvaines pour que ça se passe bien avec Donald Trump. Rien de moins qu'un miracle! On aurait dû faire ça à Sainte-Anne-de-Beaupré…

CARREFOUR DES LECTEURS

Une attente insoutenable

Les groupes en défense collective de droits n'en peuvent plus d'attendre… C'est le constat qu'ont fait les membres du Caucus estrien de défense collective des droits (DCD) réunis la semaine dernière. Les groupes en défense collective des droits n'ont reçu ni augmentation ni indexation depuis plus de 10 ans.

En décembre dernier, dans son Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, le ministre François Blais annonçait un investissement de 2,2 M$ pour soutenir la mission de ces groupes. Malgré la maigreur de cet investissement, les groupes se disaient « Enfin! Un peu d'oxygène ». Sept mois plus tard, ils sont toujours sans nouvelles quant à la répartition de cette somme.

Le Caucus estrien de DCD juge l'attitude du ministre inacceptable! Les groupes en défense collective des droits réclament un investissement supplémentaire de 40 M$ pour être en mesure d'accomplir leur mission. En ce sens, l'annonce des 2,2 M$ est non seulement très insuffisante pour répondre aux besoins des organismes, parmi les plus pauvres du communautaire, mais cette attente est indécente. C'est à se demander si elle n'est pas volontaire de la part du gouvernement.

Rappelons que les groupes de défense collective des droits travaillent avec les citoyenNEs afin de défendre, de faire reconnaître et appliquer des droits humains aussi fondamentaux que ceux, pour ne citer que quelques exemples, à l'alimentation, au logement, à la sécurité financière, des femmes, des familles, des consommateurs, des aînéEs, des personnes en situation de handicap, de pauvreté, etc.

Actuellement, malgré le caractère essentiel de leurs actions à la société québécoise, ils sont trop nombreux à être en situation précaire, voire de survie. Combien d'entre eux fermeront leurs portes temporairement ou mettront leurs employéEs au chômage dans les prochaines semaines par manque de financement?

Malgré tout, le ministre tarde à annoncer la répartition du maigre 2,2 M$ consenti. Pourtant, M. Blais est bel et bien au courant de la réalité des organismes en défense collective des droits. Pour preuve, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), responsable du financement des organismes de défense collective des droits, souhaitait une annonce début avril, afin de permettre aux organismes de prévoir et planifier l'utilisation des nouvelles sommes. Par son silence, le ministre ne fait que démontrer son manque de respect flagrant à l'égard des groupes et par conséquent envers les droits de la population!

Le Caucus estrien de défense collective des droits est composé des groupes suivants : Action Plus de Sherbrooke, Collectif pour le libre choix de Sherbrooke, Comité des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Estrie, Concertaction femmes Estrie, Illusion Emploi de l'Estrie, Promotion Handicap Estrie, Solidarité populaire Estrie, Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie et Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie.

Dominique Vigneux-Parent
Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE)

Belle cuvée 2018 pour Tags et graffitis

JACYNTHE NADEAU
jacynthe.nadeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Cinq murales seront peintes au cours des prochains jours dans le tunnel qui fait le lien entre le stationnement du marché de la Gare et celui de la Cigarerie à Sherbrooke.

Ces œuvres seront inspirées du thème de la gare, et du marché public qui l'occupe aujourd'hui, et seront réalisées par huit artistes sélectionnés par le comité Tags et graffitis.

« Les artistes ont été choisis par un jury et sont passés devant la commission des arts visuels de la Ville pour que leurs œuvres s'intègrent bien au paysage et à l'environnement », explique la présidente du comité et conseillère municipale Chantal L'Espérance.

Dans les projets 2018 du comité Tags et graffitis annoncés en point de presse mercredi figure également une murale qui sera peinte à la halte municipale Turgeon-Gaudreau, sur le boulevard de l'Université, près de la piste cyclable.

Des activités d'art urbain seront par ailleurs intégrées à trois événements estivaux, soit la Fête nationale au parc Jacques-Cartier, l'événement Bouffe ton centro et le Festival de rue de Lennoxville.

Il s'agit d'une sixième année d'activités pour le comité Tags et graffitis, mis sur pied dans le but de diminuer les méfaits sur le territoire de Sherbrooke et de mettre en lumière des talents « hors du commun ».

Le comité met à la disposition des artistes graffiteurs onze murs temporaires, repeints à quelques reprises chaque année, et six murs pour des œuvres permanentes.

Les intervenants semblent unanimes à dire que l'initiative, qui jouit d'un budget annuel de 25 000 $, porte ses fruits.

Le nombre de plaintes au Service de police de Sherbrooke, par exemple, est passé de 68 en 2016 à 36 en 2017.

« C'est une baisse importante. On peut voir que le comité Tags et graffitis fait son œuvre auprès de la population. Les gens ont l'œil. Quand ils voient des individus suspects, ils sont portés à nous appeler, parfois même avant que l'infraction soit commise. C'est donc beaucoup moins d'enquêtes pour nos policiers », dit le porte-parole du SPS Martin Carrier.

La présidente du comité Tags et graffitis Chantal L'Espérance et le maire Steve Lussier ont salué la créativité des artistes graffiteurs qui embellissent la ville. Sandra Tremblay est l'une de ceux qui s'exprimeront sous le pont d'étagement près du marché de la Gare. —PHOTO SPECTRE MÉDIA, JESSICA GARNEAU

« Ce qui s'est amélioré aussi, au fil des années, c'est la communication entre les services de la Ville. Le SPS, les Infrastructures, les gardiens de parcs, tous ces intervenants se parlent pour cibler les secteurs problématiques et les suspects. C'est un beau travail d'équipe. »

À la Ville, ce sont les coûts de nettoyage des bâtiments municipaux qui sont en baisse et le sentiment de sécurité des citoyens qui va en croissant.

« Ce qu'il nous reste à faire, dit Mme L'Espérance, c'est de continuer la sensibilisation des propriétaires de bâtiments privés afin qu'ils nettoient rapidement (les tags), parce que c'est la clé du succès. Il ne faut pas laisser le graffiti prendre sa place, parce qu'éventuellement il va y en avoir un autre à côté. Il y a comme une escalade qui se fait. »

« On veut travailler avec eux plutôt que d'aller vers un règlement qui viendrait leur imposer des délais pour nettoyer sous peine d'amende, continue-t-elle. Il y a des villes qui le font, mais on ne veut pas aller vers ça. Je pense qu'information, sensibilisation, éducation, c'est gagnant. Ça prend plus de temps mais ça porte ses fruits à plus long terme. »

Présent au point de presse, le maire Steve Lussier a salué l'initiative. « C'était vraiment bien d'avoir mis ça en place et le comité est là pour rester », a-t-il promis en avouant avoir remis en question la pertinence du comité au début de son mandat.

« D'autres projets seront annoncés en cours d'été pour faire en sorte de faire connaître nos artistes graffiteurs, parce que c'est aussi ça le but, les faire sortir de l'ombre », termine Mme L'Espérance.

le monde

Léon Mugesera avant son expulsion du Canada, en 2012, lors d'une ultime tentative pour éviter le renvoi vers le Rwanda. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

RENVOI DE LÉON MUGESERA

Le Canada blâmé par l'ONU

JEAN-THOMAS LÉVEILLÉ
La Presse

MONTRÉAL — Le Canada a commis une « violation» de la Convention contre la torture en renvoyant au Rwanda l'ancien professeur de l'Université Laval Léon Mugesera, en 2012. C'est la conclusion à laquelle est arrivé récemment le Comité contre la torture des Nations unies dans une décision qui n'a pas encore été rendue publique, mais que *La Presse* a obtenue.

«C'est une claque à la figure d'Ottawa !», lance David Pavot.

Le Comité contre la torture des Nations unies (ONU) conclut que «le Canada n'aurait pas dû renvoyer [Léon] Mugesera» et qu'il «a violé des règles de droit international» en le faisant, a déclaré à *La Presse* le professeur de droit à l'Université de Sherbrooke, qui fait partie du conseil de défense de l'ancien résident permanent canadien.

La décision rendue le 11 mai dernier reproche à Ottawa d'avoir procédé au renvoi de Léon Mugesera en 2012, «en dépit de la demande de mesures provisoires demandées par le Comité», le mettant ainsi «devant le fait accompli».

Ce faisant, le Canada «a violé les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 22 de la Convention [contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants]», est-il écrit dans la décision.

Dans une ultime tentative d'éviter son expulsion du Canada, après une saga judiciaire d'une quinzaine d'années, Léon Mugesera en avait appelé au Comité contre la torture, en janvier 2012, puisqu'il craignait les mauvais traitements au Rwanda, où il s'estimait considéré comme un «opposant politique» et un «ennemi de l'État».

Le Comité avait enjoint à Ottawa d'attendre qu'il se prononce avant de procéder au renvoi, mais les autorités canadiennes avaient fait fi de cette recommandation et avaient renvoyé Léon Mugesera une douzaine de jours plus tard dans son pays natal, où il avait été arrêté et incarcéré à son arrivée.

«C'est abject de l'avoir renvoyé quand même!», s'est insurgé l'avocat Philippe Larochelle, qui fait également partie du conseil de défense de Léon Mugesera, lorsque joint par *La Presse*.

Léon Mugesera a été condamné à la prison à perpétuité en avril 2016 après avoir été déclaré coupable d'incitation publique à commettre un génocide, de persécution et d'enseignement de la haine basée sur l'ethnicité, au terme d'un procès jugé inéquitable par ses avocats.

RISQUE NON DÉMONTRÉ

Bien qu'il reproche au Canada d'avoir renvoyé Léon Mugesera, le Comité note que les informations dont disposait alors Ottawa ne comportaient «aucun élément permettant de conclure à un risque réel, personnel et prévisible de torture en cas de renvoi au Rwanda».

À l'époque, la requête présentée au Comité contre la torture avait été préparée dans l'urgence, «en trois jours», et si les autorités canadiennes avaient respecté la demande du Comité contre la torture de surseoir au renvoi de Léon Mugesera, «ça aurait donné plus de temps pour préparer sa défense», explique David Pavot.

Le professeur Pavot se réjouit tout de même de cette «condamnation du Canada», obtenue grâce au travail d'une dizaine d'étudiants du Bureau d'assistance juridique internationale de l'Université de Sherbrooke, qu'il codirige.

Contacté mercredi avant-midi, le cabinet de la ministre canadienne des Affaires étrangères Chrystia Freeland n'a pas répondu aux questions de *La Presse*.

POSSIBLE POURSUITE

«Des décisions comme ça, c'est dommageable pour la réputation du pays, c'est une confirmation qu'il y a eu violation du droit international», explique la professeure Fannie Lafontaine, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux de l'Université Laval.

Le Canada devrait donc, à la lumière de cette décision, changer ses pratiques en matière de renvoi de ressortissants étrangers, poursuit la professeure, bien que rien ne l'y oblige, puisque «les comités onusiens n'ont pas de force contraignante».

Fannie Lafontaine croit cependant qu'une telle décision met une pression morale sur le Canada, s'il veut continuer d'être pris au sérieux quand il se présente comme un «bon joueur» en matière de relations internationales.

Aux yeux du conseil de défense de Léon Mugesera, la décision du Comité contre la torture «ne met pas un terme à l'affaire, au contraire», explique Me Larochelle, qui dit examiner «la possibilité d'intenter des recours» contre le gouvernement canadien.

ÉTATS-UNIS

Un élève taïwanais inculpé pour menace de fusillade

Agence France-Presse

WASHINGTON — Un élève taïwanais en échange aux États-Unis a été inculpé mercredi pour avoir menacé d'une fusillade dans son établissement, situé en Pennsylvanie, après avoir acquis un pistolet et plus de 1600 munitions.

An-Tso «Edward» Sun, 18 ans, a été arrêté en mars. Un autre élève avait affirmé à des responsables que l'adolescent planifiait d'attaquer son établissement situé à Upper Darby, une banlieue de Philadelphie, le 1er mai.

«Ne viens pas à l'école le 1er mai... Je vais venir avec une arme et tirer partout dans l'école. Je rigole», a dit l'élève en échange à son camarade, selon l'acte d'accusation.

ARSENAL

Une fois alertée par la police, la famille accueillant l'adolescent a trouvé un pistolet semi-automatique et une énorme quantité de munitions. La police a plus tard découvert un «costume pare-balles» composé d'un haut, d'une veste et d'un pantalon, ainsi qu'une arbalète.

«Quand quelqu'un profère une menace présumée de ce type, la police doit prendre cela au sérieux et enquêter sur toutes les pistes», a dit le procurer William McSwain.

Un chef d'inculpation a été retenu contre An-Tso Sun par une cour fédérale, pour possession de munitions alors qu'il se trouvait aux États-Unis avec un visa pour non-immigrants.

Ce chef prévoit jusqu'à 10 ans de prison et une amende de 250 000 $US.

Les États-Unis enregistrent en moyenne une fusillade en milieu scolaire par semaine.

Deux récentes ont particulièrement choqué le pays. Le 14 février, un jeune homme de 19 ans a tué 17 personnes dans une école de Parkland, en Floride. Un élève de 17 ans, muni des armes de son père, a lui tué le 18 mai 10 personnes dans son école secondaire à Santa Fe, au Texas.

affaires

S&P / TSX	TSX C.	$ CAN	D. JONES	S&P 500	NASDAQ	OR US	PÉTROLE
16 183,93	775,10	77,44	25 146,39	2772,35	7689,24	1301,40	64,73
+ 61,68	+ 7,25	+ 0,48	+ 346,41	+ 23,55	+ 51,38	- 0,80	- 0,79

SERVICES FINANCIERS

Québec épargne deux organismes

Julien Arsenault
La Presse canadienne

MONTRÉAL — La Chambre de la sécurité financière (CSF) et la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) sont soulagées de la décision du gouvernement Couillard qui renonce à les intégrer à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Au lendemain de la volte-face du ministre des Finances, Carlos Leitao, les deux organismes d'autoréglementation ont estimé, mercredi, que les consommateurs allaient sortir gagnants de cette décision.

En train d'être peaufiné alors que la session parlementaire se termine le 15 juin, le projet de loi 141 visant à encadrer les services financiers prévoyait un élargissement des responsabilités de l'AMF, qui aurait absorbé les deux chambres et serait devenue responsable de la discipline, de la déontologie ainsi que de la formation des professionnels concernés.

« Je pense que les parlementaires en sont arrivés à un compromis que le ministre (Leitao) a qualifié d'acceptable, a expliqué la présidente-directrice générale de la ChAD, Maya Raic, au cours d'un entretien téléphonique. Je suis heureuse de constater que nous puissions poursuivre nos travaux. »

Parmi leurs critiques du projet de loi, la CSF et la ChAD — qui sont en quelque sorte deux ordres professionnels — craignaient un recul pour la protection des consommateurs, notamment en ce qui concerne la formation continue de leurs membres.

Des groupes de défense des intérêts des consommateurs avaient également soulevé des préoccupations au cours des dernières semaines.

« Nous sommes un organisme de terrain près des réalités quotidiennes en assurance de dommages, a dit Mme Raic. Je pense que nous sommes un partenaire important de l'AMF en matière d'encadrement des services financiers. »

De son côté, la présidente et chef de la direction de la CSF, Marie Elaine Farley, a salué, par courriel, une « décision consensuelle prise avec les partis d'opposition qui permet au Québec de bâtir sur ses acquis pour continuer de veiller à la protection des consommateurs de produits et services financiers ».

Pour sa part, l'AMF s'est montrée satisfaite des mesures ayant « fait consensus jusqu'à maintenant », a indiqué par courriel son porte-parole Sylvain Théberge. En ce qui a trait aux deux organismes d'autoréglementation, il a rappelé que le gendarme boursier respectait le « choix des parlementaires ».

Guy Lafleur en édition limitée

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

MAGOG — Rares sont les gens qui peuvent se vanter d'avoir donné leur nom à un véhicule automobile. Le légendaire Guy Lafleur a toutefois maintenant ce privilège, cela grâce à l'homme d'affaires Gilles Beaucage.

Lors d'une activité promotionnelle tenue chez Magog Ford mercredi, M. Beaucage a dévoilé un camion Ford F-150 sur lequel on retrouve les couleurs des Canadiens de Montréal, le numéro 10 de l'ancien joueur vedette ainsi que la signature de celui-ci.

Pour le moment, Magog Ford a prévu créer seulement une dizaine de F-150 édition limitée Guy Lafleur. « Peut-être qu'on aurait pu en faire plus, mais on s'est dit qu'on se contenterait de 10 pour que ce soit vraiment exceptionnel. Les gens auront un certificat d'authenticité et on invitera les propriétaires dans une loge au Centre Bell, à Montréal. On veut faire un wow! », explique l'homme d'affaires.

Sans surprise, ce dernier est un admirateur de l'ancien hockeyeur. « Il s'agit d'une légende, mais c'est aussi un des derniers qui soient vraiment un Canadien, qui ont levé des foules à Montréal et qui ont créé un sentiment d'appartenance pour ce club. C'est un rêve d'enfant et, en plus, c'est quelqu'un qui est très généreux de sa personne et très sympathique. C'est un grand homme dans le fond », révèle-t-il.

Le légendaire Guy Lafleur a désormais un camion qui porte son nom. On aperçoit ici l'ancien hockeyeur en compagnie de Gilles Beaucage, de sa fille Chloé ainsi que de Martin Boisvert. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, ANDRÉ VUILLEMIN

Instigateur du projet et travaillant avec Gilles Beaucage, Martin Boisvert croit pour sa part que les camions arborant le numéro et la signature de Lafleur se vendront sans difficulté. « C'est une grosse affaire qu'on lance et je m'attends à ce que ça fonctionne », indique le frère de Serge Boisvert, un autre ancien Canadien.

Quant au principal intéressé, Guy Lafleur, il a évidemment été flatté en prenant connaissance du projet de MM Boisvert et Beaucage. « C'est un peu un hommage qu'ils me rendent et j'apprécie vraiment ce qu'ils ont fait, surtout que ça sort de l'ordinaire. Pour les grands amateurs de sport, ça peut être intéressant parce que c'est personnalisé. Ce sera un succès, d'après moi », confie-t-il.

› PIERRE COSSETTE DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

Le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Cossette, a dévoilé les grandes lignes du plan stratégique de l'institution 2018-2022, mercredi, devant la Chambre de commerce de Sherbrooke. Le plan avait d'abord été présenté à la communauté universitaire le 10 mai dernier. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, ANDRÉ VUILLEMIN

Centre Couture Conseil
Tout pour la couture
Vente et réparation de machines à coudre
Dépositaire autorisé
JANOME
NOUVEL HORAIRE
Lundi au vendredi 9 h à 17 h
Samedi 9 h à midi - Fermé le dimanche
688, rue Conseil, Sherbrooke
819 569-3268
centredecoutureconseil.ca
5266394

FORAGE D'HYDROCARBURES

Québec élargit les zones protégées

PIERRE SAINT-ARNAUD
La Presse canadienne

MONTRÉAL — Québec élargit les zones de protection où les forages en vue d'exploiter des gisements d'hydrocarbures seront interdits.

« La sécurité des personnes, des biens et la protection de l'environnement est une condition sine qua non », a déclaré le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau, en annonçant les modifications à la réglementation, mercredi à Québec, en compagnie de sa collègue de l'Environnement, Isabelle Melançon.

Parmi les nouvelles dispositions de la réglementation, on note que la fracturation dans le schiste sera désormais interdite, une pratique qui avait semé la controverse particulièrement dans la vallée du Saint-Laurent.

Les nouveaux règlements interdisent également toute activité de fracturation dans les lacs, les rivières et tout autre plan d'eau.

Par ailleurs, l'exploration et la production d'hydrocarbures seront complètement interdites non seulement à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation — périmètre qui sera déterminé par les municipalités elles-mêmes — mais aussi à moins d'un kilomètre de ce périmètre.

Quant aux résidences et édifices se trouvant à l'extérieur de cette zone protégée, Québec institue une zone de protection de 550 mètres autour de toute école, tout hôpital ou tout autre édifice public et de 300 mètres autour d'une résidence. Ces distances étaient auparavant de 270 mètres et de 150 mètres respectivement, alors que les activités de forage étaient permises à 175 mètres du périmètre urbanisé.

Le sous-sol est également visé par la réglementation, qui interdira désormais de procéder à de la fracturation à moins d'un kilomètre sous terre.

Par ailleurs, des dispositions visent également le stockage d'hydrocarbures la production de puits autorisés et la gestion des puits qui seront fermés. Par exemple, tous les projets de production et de stockage seront analysés par la Régie de l'énergie et soumis au processus public d'évaluation environnementale.

« Tous les projets éventuels d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures au Québec, sans exception, devront faire l'objet de l'acceptabilité sociale », a assuré le ministre Moreau.

RIEN SUR LES EAUX SOUTERRAINES

La nouvelle réglementation ne résout toutefois pas la question de la protection des sources d'eau potable souterraines, soulevée notamment par une décision de la Cour supérieure qui, en février dernier, avait donné raison à Ristigouche Sud-Est contre la pétrolière Gastem.

La fracturation dans le schiste sera désormais interdite au Québec, a annoncé mercredi le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau, en annonçant les modifications à la réglementation, mercredi à Québec, en compagnie de sa collègue de l'Environnement, Isabelle Melançon. — PHOTO LA PRESSE, ARCHIVES, ALAIN ROBERGE

La petite municipalité gaspésienne avait adopté en 2013 une réglementation interdisant tout forage à moins de deux kilomètres en surface d'une source d'eau potable et, sous terre, à moins de trois kilomètres de la limite inférieure de l'aquifère, règlement contesté par Gastem.

L'année suivante, en 2014, le gouvernement du Québec avait adopté le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), beaucoup moins contraignant que celui de Ristigouche Sud-Est. Celui-ci interdit le forage à moins de 500 mètres, en surface, d'une source souterraine et à moins de 400 mètres sous terre.

La décision de la Cour supérieure n'avait pas donné préséance au règlement de Ristigouche Sud-Est sur le RPEP; elle avait simplement déterminé que la ville avait le droit d'adopter ce règlement dans un contexte de vide juridique et qu'il était valide.

Depuis, les maires de 338 villes ont demandé de pouvoir déroger au RPEP lors d'une réunion à Drummondville en mars dernier, afin de pouvoir imposer les mêmes distances que Ristigouche Sud-Est.

FEU VERT AU PÉTROLE

Chez les environnementalistes, le Front commun pour la transition énergétique estime que la nouvelle réglementation ne vient que confirmer que Québec donne le feu vert à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Le Front commun, qui regroupe la quasi-totalité des groupes environnementalistes, plusieurs autres organisations de la société civile et des communautés autochtones, reproche au gouvernement du Québec de continuer à « s'éloigner indéniablement de l'atteinte de ses cibles de réduction de gaz à effet de serre » en agissant de la sorte.

Il réclame « une vraie planification de la transition énergétique » et « demande au gouvernement de ne pas adopter ces nouveaux règlements avant l'échéance électorale ».

Anne-Céline Doyon, coordonnatrice du Front commun, va jusqu'à affirmer que le gouvernement « met en danger la paix sociale dans la province », s'il persiste à aller de l'avant avec cette réglementation.

Power Corporation veut que *La Presse* demeure fédéraliste

PATRICE BERGERON
La Presse canadienne

QUÉBEC — Le grand patron de Power Corporation souhaite que La Presse reste fédéraliste dans sa position éditoriale, même s'il s'en départit, et la haute direction du média n'a pas l'intention d'en déroger non plus.

André Desmarais a assuré mercredi que *La Presse* sera indépendante, même s'il lui laisse 50 millions $ pour effectuer sa transition vers le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL). *La Presse* vise ainsi ultimement à obtenir des crédits d'impôt du fédéral sur la masse salariale.

Pour arriver à ce nouveau statut, il faut abroger une vieille loi privée datant des années 1960, donc des auditions ont lieu mercredi en commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

André Desmarais a indiqué qu'il n'a pas demandé à la direction de La Presse de garder son orientation éditoriale fédéraliste, mais il a néanmoins formulé ce souhait, en réponse aux questions de l'opposition péquiste.

« Est-ce qu'elle (l'OBNL La Presse) sera fédéraliste? Probablement que oui, a fait savoir M. Desmarais. De là vient la position éditoriale, qui probablement ne soutient pas un parti séparatiste qui veut séparer le Québec du Canada. C'est une différence d'opinions qui existe, qui est réelle. Nous avons été propriétaires du journal et nous avons exercé notre droit de propriétaire. »

Le Parti québécois exige des garanties sur l'indépendance éditoriale du média. Le leader de l'opposition officielle, Pascal Bérubé, a fait remarquer que depuis la fondation du PQ, La Presse a toujours appuyé le Parti libéral lors des élections ainsi que le Non lors des référendums sur la souveraineté.

« La prochaine structure (OBNL) pourrait faire appel à la pluralité des opinions de ses membres qui contribuent et n'avoir même aucune position éditoriale », a-t-il suggéré, en rappelant que le quotidien torontois The Globe and Mail a décidé de n'appuyer aucun parti aux élections actuelles en Ontario.

Les élections scolaires seront reportées à 2020

JOCELYNE RICHER
La Presse canadienne

QUÉBEC — Les prochaines élections scolaires, qui devaient avoir lieu le 4 novembre, sont reportées à l'automne 2020.

Le projet de loi 185, déposé par le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a été adopté mercredi et il prévoit le changement de date, qui permettra d'éviter que les élections scolaires chevauchent les élections provinciales, désormais fixées tous les quatre ans le premier lundi d'octobre.

Traditionnellement, les élections scolaires se tiennent dans l'indifférence générale, avec un taux de participation autour de 5 pour cent chez les francophones. Chez les anglophones, le taux de participation a atteint les 17 pour cent lors du dernier scrutin.

La loi 185 prévoit aussi instaurer le vote électronique, un changement qui devra être rendu possible par le Directeur général des élections (DGEQ).

M. Proulx donnera donc au DGEQ le mandat de lui proposer, dans un délai acceptable, un mode de votation électronique, en tout ou en partie pour 2020.

Lors du scrutin de 2020, il pourra donc s'agir d'un projet pilote sur le vote électronique ou d'une nouvelle possibilité offerte à tous, selon l'état des travaux effectués par le DGEQ dans ce dossier.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) avait accueilli favorablement le projet de loi 185.

FÊTE NATIONALE À QUÉBEC

Un spectacle « au cube »

JOSIANNE DESLOGES
Le Soleil

QUÉBEC — Pour concevoir son troisième spectacle de la Fête nationale sur les Plaines d'Abraham, Jean-François Blais et son équipe de concepteurs ont adopté la pensée triptyque : une scène triple, trois animateurs et trois histoires de héros.

L'animation a été confiée à Garou, Isabelle Boulay et Gregory Charles, alors que l'écriture des trois histoires de héros qui feront office de discours patriotique a été confiée aux auteurs primés Simon Boulerice, Marie Laberge et Anaïs Barbeau-Lavalette.

Le spectacle sera en trois parties et librement inspiré de *J'ai vu le loup, le renard, le lion*, que Félix Leclerc, Robert Charlebois et Gilles Vigneault ont présenté à la Superfrancofête de 1974, a annoncé Jean-François Blais, metteur en scène, directeur artistique et réalisateur du spectacle.

On replongera aussi dans les tubes québécois des années 1980 avec Mitsou et les chansons des BB, puisque Alain Lapointe, François Jean et Ludovick Bourgeois rendront hommage à Patrick Bourgeois, mort en novembre dernier. La présence de Luc de Larochellière sera également l'occasion de souligner sa longue carrière. Sinon, Patrice Michaud, les sœurs Boulay, Émile Bilodeau, 2Frères, Annie Villeneuve, Corneille, Jean-Pierre Ferland, Daniel Lavoie, Andréanne A. Mallette et Guylaine Tanguay chanteront avec seize musiciens, six choristes et le chœur gospel Célébration.

Les arts visuels seront aussi intégrés au spectacle, tandis que des tableaux de Jean-Paul Riopelle, Marcelle Ferron et Alfred Pellan défileront sur le fond de scène et que Laurie Marois créera une œuvre en direct.

Porte-parole des célébrations de la Fête nationale 2018, le comédien Michel Côté ne s'est pas fait prier par les photographes pour se faire tirer le portrait avec Jean-Pierre Ferland, un des artistes en vedette sur les Plaine d'Abraham le 23 juin au soir. — PHOTO LE SOLEIL JEAN-MARIE VILLENEUVE

TROIS BIÈRES

À l'issue d'un concours, trois bières de microbrasseries québécoises seront mises en valeur et vendues lors de la Fête nationale : La p'tite cocotte d'À la fût, située à Saint-Tite, La bittt à Tibi de Belgh Brasse à Amos et l'Interdite 60 de Brasseurs du monde à Saint-Hyacinthe.

La campagne entourant la Fête nationale rend cette année hommage aux héros de différents domaines : auteurs, cinéastes, visionnaires et inventeurs, mais l'acteur Michel Côté, porte-parole des célébrations de la Fête nationale 2018, a tenu à ajouter à la liste les héros du quotidien. « Les héros dont on ne parle jamais, ce sont les jeunes couples québécois qui ont des enfants, qui font les lunchs, qui les habillent et qui font tout ça, on l'espère, dans la bonne humeur », a-t-il souligné.

Le Grand Spectacle sera diffusé sur les ondes de Télé-Québec le 23 juin à 21 h 30 et en rediffusion le lendemain à 14 h 30, ainsi qu'à Rythme FM le 23 juin à 21 h 30.

EN BREF

Guy Mongrain quitte *La poule aux œufs d'or*

MONTRÉAL — Après 25 ans à faire choisir l'œuf ou l'enveloppe à *La poule aux œufs d'or*, Guy Mongrain annonce qu'il cède sa place. Il en était l'animateur depuis que TVA et Loto-Québec avaient choisi de ramener cette formule des années 1950 et 1960 en 1993. Sur Twitter, la chroniqueuse Thérèse Parisien, du 98,5, écrit que M. Mongrain compte désormais se consacrer « à sa passion pour le voyage en VR ». Pendant plusieurs années, Guy Mongrain a animé *La poule* simultanément avec l'émission quotidienne *Salut bonjour*, qu'il a quittée après 13 ans en 2004 à TVA. En 41 ans de carrière, il a tour à tour été l'animateur de *Samedi magazine*, *Québec à la carte*, *Charivari*, *Fort Boyard* et *Avis de recherche*. Les paris sont ouverts pour connaître le nom du successeur de Guy Mongrain. **RICHARD THERRIEN**

Marie-Mai et Yann Perreau au *Premier Gala de l'ADISQ*

MONTRÉAL — Marie-Mai et Yann Perreau succèdent à Sébastien Diaz à l'animation du *Premier Gala de l'ADISQ*. Cette 14e édition sera retransmise à Télé-Québec le mercredi 24 octobre à 20 h, en direct du MTELUS (l'ancien Métropolis) à Montréal. Diffusé quatre jours avant le grand gala du dimanche, le *Premier Gala de l'ADISQ* récompense notamment les artistes de jazz, de musique classique et de musique alternative. **RICHARD THERRIEN**

Un film consacré à Romy Schneider scandalise sa fille

Agence France-Presse

PARIS — La fille de l'actrice Romy Schneider, Sarah Biasini, s'est déclarée « scandalisée » par un film consacré à sa mère, *Trois jours à Quiberon* (en salles en France le 13 juin), qui contient selon elle des « sous-entendus totalement mensongers ».

« J'ai été très choquée, surtout parce que je pense que les gens qui vont aller voir ce film ne verront pas un film sur ma mère. Ils ne verront pas un film sur Romy Schneider. C'est totalement faux. Le film contient de multiples insinuations et sous-entendus qui sont totalement mensongers », a affirmé Sarah Biasini.

Trois jours à Quiberon, en compétition au dernier Festival de Berlin et déjà sorti en avril en Allemagne, raconte un épisode qui s'est déroulé à la fin de la vie de Romy Schneider : une interview accordée en 1981 par l'actrice à un journaliste du magazine allemand *Stern*, accompagné d'un photographe, alors qu'elle était en cure à Quiberon.

Cette fiction inspirée de faits réels dépeint une Romy Schneider malheureuse et excessive, à un moment difficile de sa vie, alors qu'elle vient de se séparer de son mari Daniel Biasini, père de sa fille.

L'actrice de *Sissi* et *Les choses de la vie*, décédée en 1982, y est aussi montrée comme souffrant d'une dépendance aux médicaments et à l'alcool, dont elle essaie de se défaire lors de ce séjour à Quiberon, une vision de sa mère que Sarah Biasini conteste.

« Elle allait tous les ans à Quiberon, mais pour faire une thalassothérapie, pour perdre des kilos superflus, comme beaucoup d'actrices. C'était une habitude. C'était juste une thalasso, ce n'était pas un centre de désintoxication », soutient Sarah Biasini, qui se dit « scandalisée » d'avoir vu dans le film « des références à l'alcool constantes, dès la première scène ».

« C'est la chose la plus grave selon moi, c'est qu'on la fait passer pour une alcoolique. Alors que si vous reprenez tous les réalisateurs ou tous les acteurs avec qui elle a travaillé, personne n'a jamais dit qu'elle avait un problème avec la boisson », dit-elle.

« C'est complètement mal intentionné. On veut la dégrader », estime Sarah Biasini, née en 1977 et elle-même actrice. « Je réclame surtout que des gens arrêtent de se faire de l'argent en colportant des mensonges. »

Dans le dossier de presse, la réalisatrice, la Franco-Iranienne Emily Atef, indique notamment avoir « gardé certains passages de l'interview » à *Stern* pour son film, mais en avoir « aussi écrit d'autres ».

« J'avais besoin de cette liberté-là par rapport aux événements réels pour atteindre la vérité du personnage », dit-elle.

Une œuvre de bronze devant la cathédrale et l'archevêché

CLAUDE PLANTE
claude.plante@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une œuvre ornementale vient d'être installée devant la cathédrale Saint-Michel et l'archevêché de Sherbrooke.

La sculpture est de l'artiste sherbrookois Matthieu Binette.

Faite de bronze soudé, l'œuvre surplombe désormais la passerelle d'accès universel. Elle s'intègre au caractère architectural de la cathédrale et de l'archevêché, mentionne-t-on.

On y distingue notamment des ogives et des arches typiques de l'architecture gothique.

L'œuvre fera l'objet d'une présentation officielle au cours de l'été.

Elle a été offerte par l'homme d'affaires et mécène André l'Espérance, qui désirait contribuer à sa façon à la campagne Amen Saint-Michel, mentionne l'archevêché.

L'une des œuvres de Matthieu Binette orne également l'entrée du restaurant OMG, également propriété de M. L'Espérance.

Matthieu Binette a fait l'objet d'une exposition l'an dernier au Musée des beaux-arts de Sherbrooke.

L'œuvre ornementale qui a pris place devant la cathédrale Saint-Michel est une sculpture de l'artiste sherbrookois Matthieu Binette. — PHOTO FOURNIE PAR JOCELYN RIENDEAU

Rappelons que la campagne de souscription visant à restaurer la basilique-cathédrale et l'archevêché entre dans sa phase finale afin de recueillir, d'ici la fin de l'année, la somme de 1,1 M$ nécessaire au parachèvement des travaux.

5287279

5302411

annonces classées

DES RUBRIQUES VARIÉES POUR TOUT TROUVER

819 564-2222

IMMOBILIER LOCATION

5736 À partager ou recherché

Maison à partager Bromptonville
tout inclus idéal pour personne seule. À 10 min du CHUS, 15 min. de l'U de S, libre imm. **475$/mois (aucun bail) 819 846-4559**

5737 Logements à louer Bromptonville

GRAND 3½ dans maison champêtre, Bromptonville **819 846-4854**

5738 Logements à louer Fleurimont (Est)

1 MOIS GRATUIT, 4½ dans quadruplex tranquille, très éclairé. 2 balcons, 1 stat., non ch. non écl., près cégep, 575$, 819 239-0350

2½ - 3½ tout inclus
semi-meublé. **819 342-4237**
photos à www.gipb.ca

3½ - 4½ - 5½ PROMOTION Chauffés, eau ch., près Galeries 4-Saisons, CHUS, Cégep, Centre 24-Juin. **819 416-0949.**

5738 Logements à louer Fleurimont (Est)

3½- 4½ tout inclus
PROMOTION. Animaux acceptés. **photos à www.gipb.ca 819 349-4651 ou 819 640-2825**

4½ - 5½ PROMOTION, chauffés, eau ch., près CHUS, Cégep, Centre 24-Juin. Tél: 819 342-4237. photos à www.gipb.ca

4½ - CHAUFFÉS, eau ch., près CHUS, Cégep, Centre 24-Juin. **819 342-4237, photos à www.gipb.ca**

4½ TOUT INCLUS, PROMOTION, près des services, cul-de-sac, parc. **819 640-2825.**

5½ - 3½ PROMOTION
Chauffés, eau chaude, superbe vue. **photos à www.gipb.ca 819 345-8640 ou 819 342-4237.**

5½, À LOUER, 105 et 107 Kennedy N, 1er juil, grande véranda, 585$, rien inclus, près du CÉGEP, 819-846-4193, 819-452-1614

LIBRE pour le 1er juillet, 2 fois 3½, 13e ave. Sud à Fleurimont au 2e étage, 475$, avec enquête de crédits. 405-907-3460.

5742 Logements à louer Mont-Bellevue (centre-ville)

3½, 4½ - 5½ NEUFS 1296 L'ESCARPE
Près centre-ville, style condo, climatisé, 2 stat.. **Tél.: 819 569-4977.**

4½ A LOUER, RUE LÉONIDAS
Stationnement inclus, coin tranquille. **Tél. : 819 820-5096**

4½ BIENVENUE AUX ANIMAUX, 1er juillet, pl., bois franc, balcon, à partir de 480$, **rien d'inclus.** Bruno : 819 578-8325.

4½, chauffé, eau ch., éclairé, entrée lav.-séch**. 1480 Larocque.** Tél. : **819 563-0290 ou 819 822-1600.**

5743 Logements à louer Rock Forest-St-Élie-Deauville

MAGNIFIQUE, grand 4½, style condo à louer, quartier paisible, 790$, 514-995-6215

5744 Logements à louer Jacques-Cartier (Nord)

4½ CONDOS dans six logements, béton, tranquille, 763 Duvernay 819 345-8770
marieh3d@gmail.com

5744 Logements à louer Jacques-Cartier (Nord)

4½ PRÈS CARREFOUR
GRAND 4½ , flottant/céramique, aspirateur central, frais peint, stat privé, tranquilité, Info: 819 346-4011 Marian

5746 Logements à louer Autres secteurs

6½, semi-ch., 2e étage, 2 stat., cuisinière incl., pas d'animaux, non-fum., enquête de crédit, 650$, 819-826-3039.

5762 Maisons à louer

4 CHAMBRES, 1 salle d'exercice, 2 s/bains, garage, libre 1er juil., 819-347-5657

SERVICES ET EXPERTS

5787 Argent à prêter

PRÊTS DE 500$
sans enquête de crédit.
www.creditcourtage.ca
Tél. : 1 866 482-0454

5788 Services professionnels et divers

ÉMONDAGE PERSONNALISÉ
Abattage d'arbres nuisibles ou dangereux. Taillage de haies de cèdres ou autres. Estimation gratuite. Tél.: 819 572-9761

5795 Réparation, rénovation et construction

★ BÉTON DÉTÉRIORÉ? ★
Remise à neuf de béton; solages, escaliers, trottoirs, planchers, etc. Enduit acrylique, crépis, stuc, etc. Choix de couleurs. Entrepreneur RBQ, 32 ans d'exp. **819 571-0652 - Voir photos à : stuccosherbrooke.com**

ISOLATION RB, Isolation soufflée de tout genre, fibre de verre, cellulose, insonorisation, et plus, tout genre de bâtiment, travail garanti, licence RBQ, 819-238-1010.

5796 Toitures

LES SPÉCIALISTES DEPUIS 30 ANS
Toiture bardeaux, élastomère. **819 574-5458,** Meilleur service. RBQ : 5692-8351

TOITURE EN PENTE, REVÊTEMENT BARDEAUX. Service d'urgence 24 h 28 ans d'exp. Garantie meilleur prix. RBQ 5700-7510. 819 821-1718

ÊTES-VOUS OBSERVATEUR?

Ces deux dessins sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux HUIT petites différences.

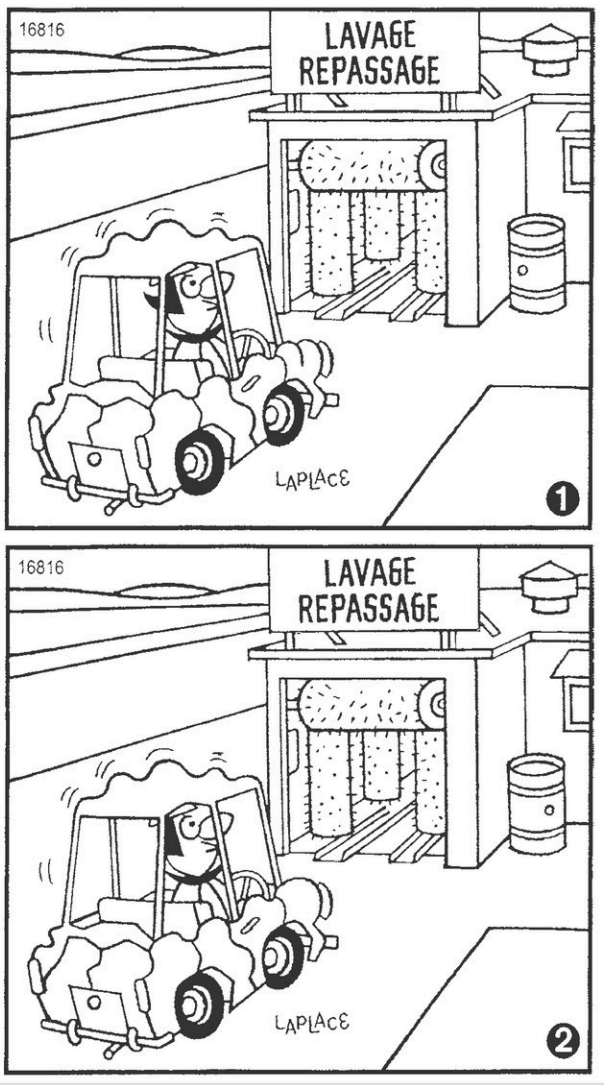

SOLUTION

1 La chevelure de la femme est plus courte. **2** Le dessus de l'aile avant de la voiture. **3** Bas de la fenêtre arrière gauche de la voiture. **4** Coffre incomplet à droite de la plaque. **5** Le support gauche de l'enseigne. **6** Lauvent de la fenêtre du garage est plus large. **7** Le trou du tonneau n'est pas à sa place. **8** La colline d'extrême droite non indiquée.

06-07-2018

BEN

BLONDINETTE

HAGAR L'HORRIBLE

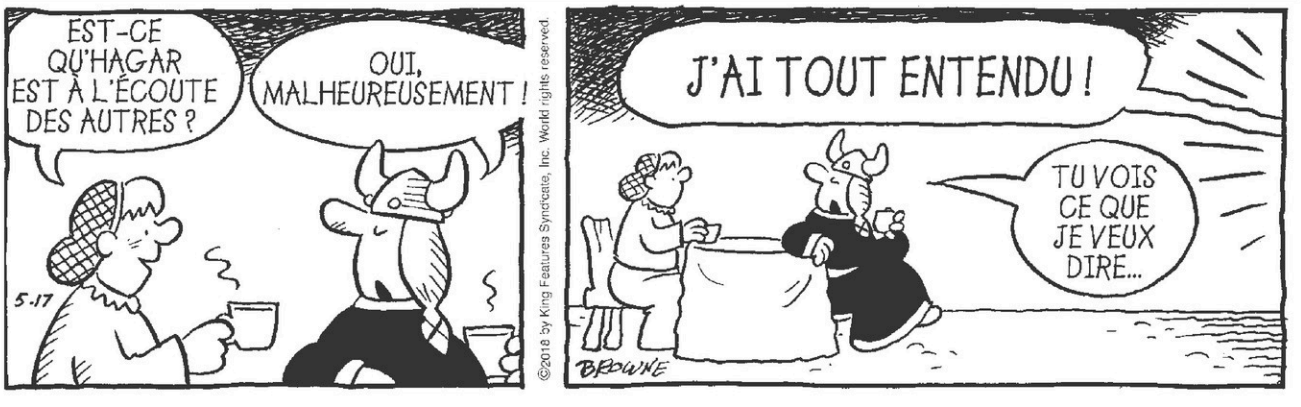

5797 Paysagement et services extérieurs

NACELLE + déchiqueteuse Taille de haies abattage d'arbres, déboisement de lots, paysagement, réparation mûrs. 819 212-0308

NETTOYAGE, à pression Sherbrooke, bois, vinyl, brique, graffitis, monument, flotte de véhicule, prix très compétifif, 30 ans d'exp., 819-820-6522 Charles.

SERVICE D'ENTRETIEN JOSÉ
Taille de arbres, arbuste et cèdre et déssouchage, muret trottoir aménagement paysager 819-822-2895

5819 Messages personnels

MASSAGE JOLIE CHINOISE
www.massage-asie.com
819 348-0183
7/7, 9 h à 23 h
460, rue King Est, Sherbrooke

COUP DE COEUR
100% INDEPENDANTES COQUINES SEXY
24H reçoivent et déplacent.
Discrétion. 819 570-1466

819 580-3772
PETITE DOUCEUR pour une détente complète en toute discrétion. Lun.-dim.9h-21h

MASSAGE ★ASIAN SPA★
819 919-9219
9 h-24 h, 7/7
213 Dufferin, Sherbrooke

MASSAGE SENSUEL JOSÉE
Du lundi au vendredi. **819 569-3529**

POUR PASSER
D'AGRÉABLES MOMENTS
de 9h à 15h, 819 580-2565

SEXY ANNIE, BLONDE ET JOLIE, de 8h à 22h30, du lundi au dimanche. 819 620-8198.

5832 Emploi demandé

À qui la chance!
Dû à notre expansion,
PORTES ET FENÊTRES
PRÉSIDENT
recherche
3 TÉLÉPHONISTES
avec ou sans expérience, pour son bureau de télémarketing à Sherbrooke.
Formation professionnelle. Travail permanent. Salaire de base + commissions + bonis.
Doit être disponible du lundi au vendredi de 17h à 21h et le samedi de 10h à 14h.
Bienvenue aux étudiants et semi-retraités
Pour vous joindre à une équipe gagnante et bien structurée, contactez:
Roxanne Aubert, 819 780-0780, sherbrooke@pfpresident.com entre 16h et 21h

EMPLOIS

5834 Offres d'emploi

Bus girl-boy, serveur(euse), réceptionniste, temps partiel soir et fin de sem., au Pot-au-Feu 819-620-6201

CUISINIER(E) - PIZZA MAKER, minimum 2 ans d'expérience.
Restaurant Pot Au Feu
Tél. : 819 620-6201.

IMMEUBLE DE PRESTIGE
RECHERCHE couple avec expérience pour effectuer différents travaux et l'entretien. Doit demeurer sur place, bel app. disponible. Tél. : 819 820-1681

JOURNALIER (empileur) pour travail à temps plein, bonne condition physique demandée. Salaire à partir de 16$/h.
Appelez au 450-358-6301
courriel : info@transportnormandin.com

5895 Avis publics

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1200-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE
ADOPTÉ LE 4 JUIN 2018
ARRONDISSEMENT N° 3

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 mai 2018 sur le projet de règlement nº 1200-26, modifiant le Règlement nº 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 1200-26. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de :

- l'article 1, ayant pour objet d'ajouter l'usage P-108 Sécurité publique : poste de police, caserne d'incendie, centrale 911 aux usages autorisés dans la zone H1508 et y prescrire les normes de lotissement les normes relatives au bâtiment principal et les normes d'implantation applicables;
- l'article 2, ayant pour objet d'ajouter des dispositions spécifiques applicables à la zone H1508 afin d'exiger, pour l'usage P-108 Sécurité publique : poste de police, caserne d'incendie, centrale 911, l'aménagement de bandes tampons le long des lignes latérales de la propriété;

peut provenir de la zone H1508 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- ZONES VISÉES

Le périmètre de la zone H1508 et des zones contiguës à celle-ci est illustré tel qu'il apparaît sur le croquis ci-dessous :

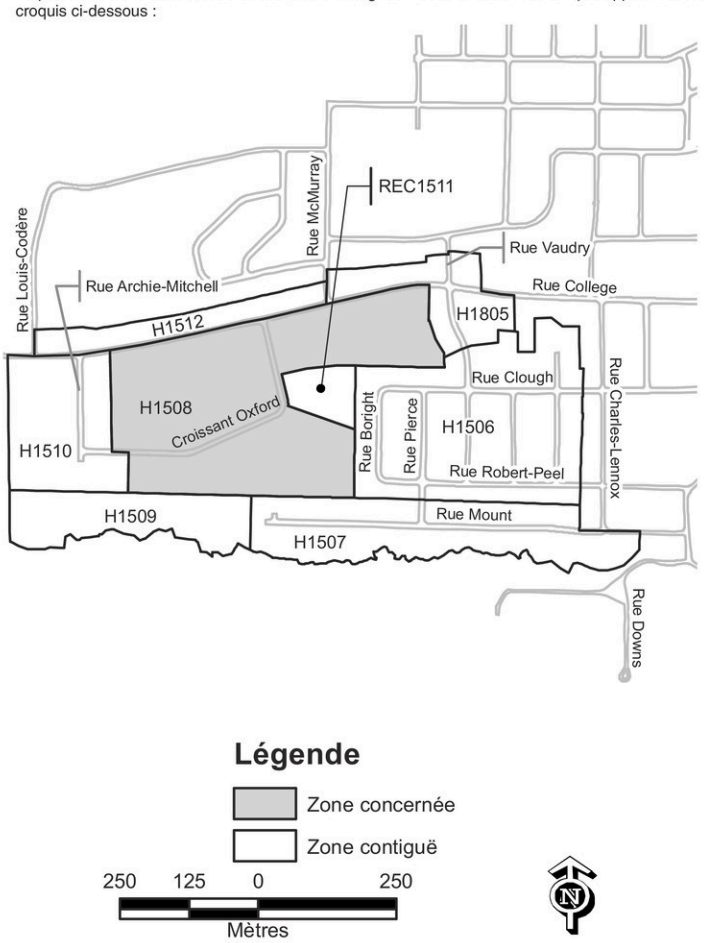

3-CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le **15 juin 2018**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau de la greffière.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 :**
- être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui a produit ou produira en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant, et qui remplit la condition suivante **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 :**
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

C) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes :
- être, **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018**, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau de la greffière.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** et au moment d'exercer ce droit est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau de la greffière.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5-ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la greffière situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement n° 3 situé au 150, rue Queen, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke
sherbrooke.ca

5834 Offres d'emploi

Camelot motorisé demandé pour le journal La Tribune secteurs La Patrie et Chartierville. Travail tôt le matin. 819 564-5450 poste 5775 (CO)

CONCIERGERIE, recherche couple sérieux, disp., capable d'effectuer des travaux mineurs, envoyer CV à l'adresse courriel : josee@gdion.ca - Tél. : 819 820-1681

5834 Offres d'emploi

La Belle au Bois Gourmand
Restaurant de déjeuners
Ouverture à venir très bientôt
BESOIN de personnel avec exp. : Gérants(es), serveurs(euses), cuisiniers (ères), commis débarrasseurs à temps plein. Envoyer votre CV à mariejoblais@hotmail.com
819 345-8062

LIVREUR(EUSE) demandé(e), soir et fin de sem., 5 jours semaine, Contactez Ehsan, 819 832-4242

LIVREUR(SE), temps partiel, soir et fin de sem.**Restaurant Pot Au Feu**
Tél. : 819 620-6201.

Recherche chaufeur/livreur
1 PRÉPOSÉ à l'entrepôt (h/f)
besoin également d'un(e) étudiant(e) pour remettre les commandes clients et recevoir les commandes fournisseurs, etc. Carte de chariot élévateur serait un atout. Temps plein de 8 h à 17 h, 5 jours/semaine. Présentez-vous au 1051 rue Galt Est, Sherbrooke ou par courriel **transport@cherbourg.ca**
à l'attention de Julie. 819 566-1433 (231)

5834 Offres d'emploi

SERVEUSES demandées, temps partiel ou temps plein, horraire flexible. 438-393-6533, courriel: pizzamivan@gmail.com ou en personne au 40 Wellington

TRANSPORT AÉROPORTUAIRE
Aéronavette est à la recherche de chauffeur(euse)s pour des postes de jour, soir et fin de semaine. Horaire selon vos disponibilités et pas d'heures coupées. Permis de conduire classe 4B requis. Envoyez CV à : padesbiens@aeronavette.ca

VÉHICULES

5851 Automobiles

À VOIR! AUTO-CAMION-4X4. Financement maison, aucun cas refusé! 1 866 566-7081
www.financementbrisson.info

5861 Remorques

REMORQUE, 5x10, très bonne condition, en acier galvanisé, avec un treuil et descente, 1,200$, nég., 819-821-4040 ou 819-861-4040

MARCHANDISES

5873 Divers à vendre

PLANCHER FLOTTANT EN VINYLE CLIC
1re qualité, **liquidation1.90$** pi ca, rég. 2,30$. Installation 1$/pi ca. **Tél. : 819 574-5458.**

5875 Ventes garage Fleurimont (Est)

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS
on vide la maison au 1131 Bowen-sud le 9 et 10 juin.

GROSSE VENTE appareils ménagers, vaisselle, outils, tables, divans, chaises, meubles en rotain, etc. Au 3000 12e Avenue-Nord, Sherbrooke, en face CHU les 8-9-10 juin de 8h30 à 17h.

MÉGA VENTE-DÉBARRAS KING EST
Plus de 125 tables, 5,000 visiteurs, 16 juin, 8 h 30 à 16 h, angle 8e Avenue/King Est. 30$/table, 50$/deux tables,
Réservations : osezlest.com
819 822-6082 poste 108
chansonniers et jeux gonflables

VENTE de garage, meubles, accessoires de maisons, 900 Aubry, vend/sam, 8/9 juin, de 8h, à 16h.

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1200-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 4 JUIN 2018

ARRONDISSEMENT N° 4

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2018 sur le projet de règlement nº 1200-28, modifiant le Règlement nº 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 1200-28. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'autoriser dans la zone H1007, à certaines conditions relatives notamment à la superficie de plancher, au contingentement, à l'exigence que cet usage soit exercé au sein de son propre logement et qu'il ne soit jumelé à aucun autre usage complémentaire à l'habitation, l'usage C-307 Services éducationnels à l'exception des usages du groupe public communautaire à titre d'usage complémentaire à l'usage H-1 Habitation unifamiliale isolée, peut provenir de la zone H1007 et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- ZONES VISÉES

Le périmètre de la zone H1007 et des zones contiguës à celle-ci est illustré tel qu'il apparaît sur le croquis ci-dessous :

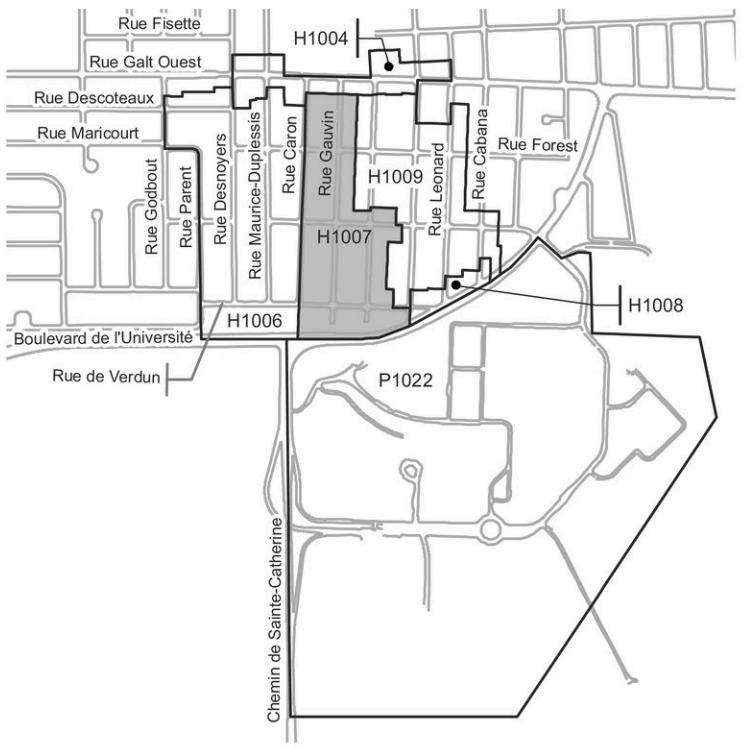

3-CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le **15 juin 2018**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau de la greffière.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 :**
-être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
-être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui a produit ou produira en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant, et qui remplit la condition suivante **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 :**
-être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

C) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes :
-être, **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018**, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
-être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau de la greffière.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 et au moment d'exercer ce droit** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau de la greffière.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5-ABSENCE DE DEMANDE

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la greffière situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement nº 4 situé au 2070, boulevard de Portland, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke
sherbrooke.ca

ENCAN

POUR LA SUCCESSION DE LIONEL GAYLOR
186, CHEMIN ALLARD, SHEFFORD QC J2M 1A9
LE SAMEDI 9 JUIN À 11 h PRÉCISÉMENT

SERONT VENDUS : tracteur à gazon Craftsman 16.5/42; compresseur à air Proair, 5 forces, 25 gallons, comme neuf; gros coffre d'outils; scie à table; 2 remorques, 2 roues; 2 monte-balles avec chaînes; bois et contreplaqué; outils; 2 échelles aluminium; scie à chaîne électrique; barre de tracteur; séparateur à crème; fouet; fil; rotoculteur Toro, 2 forces; 4 bidons à lait; girouette; têtes de cheval en fonte.

ÉQUIPEMENT DE MAISON : 2 réfrigérateurs Inglis; petit réfrigérateur Danby; climatiseur Kenmore 8000 BTU, neuf; 2 congélateurs, petit et gros; aspirateur Electrolux; 6 cruches; vaisselle Dépression; tasses et soucoupes; vieilles boîtes en étain; vaisselle en cristal; table en chêne avec 4 chaises et buffet antiques; 2 chaises capitaines; micro-ondes; petit poêle à bois; morceaux en argent; lampes; 2 télévisions; boîtes publicitaires en étain; tables en pin; vieux disques; cloche à vache; cloche à cheval en fonte; mob. de salon, divan et chaises; 2 ensembles de lits; figurines; beaucoup d'autres articles.

Cantine sur place.

Comptant ou chèques d'acheteurs connus seulement.

Conditions : argent comptant ou chèques d'acheteurs connus seulement.

Encan Ross Bennett
Encanteur bilingue et liquidateur
Tél. : 819 563-2020 Cell. : 819 572-5609
Courriel : rossbennettauctions@hotmail.com
Photo ou information : Ross ou Scott Bennett, Facebook

Avis public

RÈGLEMENT Nº 1-127

À TOUS LES INTÉRESSÉS,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sherbrooke

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a adopté le règlement n°1-127 modifiant le Règlement n°1 de la Ville de Sherbrooke de façon à :

- modifier la définition de l'expression «pesticide à faible impact» et ajouter la définition de l'expression «infestation majeure» au Chapitre 5 - Utilisation extérieure de pesticides du Titre 6 - Environnement;
- ne permettre que l'utilisation de pesticides à faible impact sur certains terrains avec utilisation restreinte de pesticides;
- prévoir que l'application de pesticides en cas d'infestation majeure n'est permise que sur le terrain subissant l'infestation;
- modifier, ajouter ou abroger certaines des dispositions encadrant l'activité commerciale des marchés publics, notamment celles ayant trait à la définition de l'expression « marché public», à l'interdiction de tenir un marché public sans permis, à la demande de permis et aux renseignements qu'elle doit contenir, au coût de l'analyse et de la délivrance du permis et à la validité du permis;
- modifier l'âge minimal et les conditions d'émission d'un permis d'amuseur public et prévoir qu'un amuseur public de moins de quatorze ans soit accompagné du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur lors de la présentation d'un spectacle ou d'une prestation;
- corriger certaines erreurs cléricales, de grammaire, de syntaxe ou linguistiques et certaines fautes d'orthographe;

QUE l'original du règlement n°1-127 est conservé dans les archives municipales, au bureau de la greffière, 191, rue du Palais, à Sherbrooke, où il peut être consulté en tout temps;

QUE le règlement n°1-127, à l'exclusion des articles 2 et 4, entre en vigueur immédiatement;

QUE les articles 2 et 4 dudit règlement, ayant pour objet d'ajouter la définition de l'expression «infestation majeure» au Chapitre 5 - Utilisation extérieure de pesticides du Titre 6 - Environnement et de prévoir que l'application de pesticides en cas d'infestation majeure n'est permise que sur le terrain subissant l'infestation, entreront en vigueur le 1er octobre 2018.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke
sherbrooke.ca

5879 Ventes garage Jacques-Cartier (Nord)

1001 ANTIQUITÉS, 343 rue Montréal, aujourd'hui à dimanche, beaucoup de meubles et d'objets antiques. Int./ext. 819-569-6625.

5895 Avis publics

Avis public

La Ville de Sherbrooke demande des soumissions pour :

ACQUISITION DE 3 REMORQUES – À COFFRAGES (2) ET À TUYAUX (1) - APPEL D'OFFRES N° 14535

Les documents de soumission sont disponibles au portail du SEAO à l'adresse suivante : **www.seao.ca** sous le numéro 1171809 ou en communiquant au 1 866 669-7326.

Les soumissions scellées et identifiées du numéro et du titre de l'appel d'offres devront parvenir au bureau du Service de l'approvisionnement et des équipements situé au 234, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec) J1H 4M2, le ou avant le 26 juin 2018 à 14 heures. Les soumissions par télécopieur ne seront pas acceptées.

La Ville de Sherbrooke ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Mathious Vachon
Chef de division
Approvisionnement

Ville de Sherbrooke
sherbrooke.ca

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Suite au décès de madame **Madeleine Langlois Audette**, survenu le 27 janvier 2018, un inventaire a été fait en conformité des articles 794 et ss du Code civil du Québec. Cet inventaire peut être consulté par les personnes intéressées à l'étude du notaire Richard Drapeau, 65, rue Belvédère Nord, bureau 200, Sherbrooke QC J1H 4A7.

ENCAN

pour Jules Morin
11, chemin Elm, Stanstead
(secteur Beebe)
le dimanche 10 juin à 10 h

SERONT VENDUS : tout le contenu de la maison et du garage.

À ne pas manquer! Marchandise impeccable et de qualité.

Encanteur Bernard Vanasse
819 835-9326 • 819 620-2574
www.encanbernardvanasse.com
Visitez notre site pour liste complète et photos

ENCAN

le jeudi 7 juin à 17 h 30, à la salle d'encan A/B, au 333, route de Windsor, Sherbrooke.

SERONT VENDUS : mob. de chambre complets; bureaux; chaises; tables; etc.

ANTIQUITÉS : meubles de tous styles; coffres; valises; vaisselier; rouet; banc; horloges; radios; objets de collection; cruches et jarres en grès; annonces; jouets; lampes à l'huile; canard de bois; bicycle; traîneau; skis; raquettes; fanal; grilles de plancher; bijoux; argenterie; collection de cartes de hockey; coffre avec coutellerie; tableaux; cadres bombés; outils; vaisselle; etc.

DIVERS : outils et coffre; outils électriques; bicycle 3 roues; escabeaux; articles de jardin; etc. Beaucoup d'autres articles trop nombreux à être énumérés.

CONDITIONS : comptant, débit, Visa, MasterCard.

Cantine sur les lieux.

Les Enchères A/B Sherbrooke
Le Boss des enchères
Alain, Gaston Brousseau
819 572-1279 ou 819 846-3510
www.encheres-ab.com
Disponibles pour tous genres d'encans

Avis public

RÈGLEMENT Nº 1172

À TOUS LES INTÉRESSÉS,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sherbrooke

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement n°1172 donnant un nom à chaque arrondissement de la Ville de Sherbrooke comme suit :

- Arrondissement 1 : Arrondissement de Brompton–Rock Forest–Saint-Élie–Deauville
- Arrondissement 2 : Arrondissement de Fleurimont
- Arrondissement 3 : Arrondissement de Lennoxville
- Arrondissement 4 : Arrondissement des Nations.

QUE l'original du Règlement n°1172 est conservé dans les archives municipales, au bureau de la greffière, 191, rue du Palais, à Sherbrooke, où il peut être consulté en tout temps;

QUE le Règlement n°1172 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Isabelle Sauvé
Greffière

Ville de Sherbrooke
sherbrooke.ca

LA MAISON AUBE-LUMIÈRE
Aimer. Vivre.
Faire un don
819 821-3120
lamaisonaube-lumiere.qc.ca

Avis public

RÈGLEMENT Nº 319-4
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 565
DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sherbrooke,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement n°319-4, dont extrait est reproduit au long dans le présent avis, modifiant le Règlement n° 319 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 8 061 100 $ pour des travaux d'extension des services publics afin de :

- modifier le titre du règlement pour y ajouter l'objet des dépenses en immobilisations;

- prévoir la nouvelle portion à être imposée aux propriétaires riverains.

« VILLE DE SHERBROOKE
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 319-4

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 319

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 8 061 000 $

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 4 juin 2018, présidée par la présidente du conseil, la conseillère Nicole Bergeron, à laquelle assistaient le maire Steve Lussier, les conseillères et les conseillers Pierre Tremblay, Annie Godbout, Julien Lachance, Rémi Demers, Danielle Berthold, Vincent Boutin, Pierre Avard, Claude Charron, Paul Gingues, Karine Godbout, Chantal L'Espérance, Marc Denault et Évelyne Beaudin.

ATTENDU que, conformément à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 76 du décret 850-2001, tel que modifié par l'article 96 du chapitre 77 des Lois du Québec 2002, la Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement numéro 319 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 8 061 100 $;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt dont l'objet est l'exécution de travaux permanents au sens de l'article 76 du décret du gouvernement du Québec 850-2001, tel que modifié par l'article 96 du chapitre 77 des Lois du Québec 2002, n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de prévoir la nouvelle portion à être imposée aux propriétaires riverains;

ATTENDU que l'ensemble des travaux décrétés par le présent règlement sont des travaux permanents au sens de l'article 76 du décret du gouvernement du Québec 850-2001, tel que modifié par l'article 96 du chapitre 77 des Lois du Québec 2002, et que la Ville de Sherbrooke, dont la population est supérieure à 100 000 habitants, désire se prévaloir des dispositions contenues au paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que des obligations ont été émises en vertu du Règlement numéro 319;

ATTENDU que l'article 565 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la Ville de Sherbrooke peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, modifier ou remplacer une taxe spéciale imposée par un règlement d'emprunt en vertu duquel des billets, des obligations ou d'autres titres ont été émis et que le règlement de modification doit, au moins 30 jours avant qu'il ne soit soumis au ministre, être publié selon la procédure prévue pour les avis publics;

ATTENDU que ledit avis public doit mentionner que toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement doit en informer le ministre par écrit au cours de ces 30 jours;

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-4, CE QUI SUIT :

Article 1. Le titre du Règlement n° 319 est abrogé et remplacé par le suivant :

« DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 8 061 100 $ POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DES SERVICES PUBLICS, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE »

Article 2. L'article 1.5 du Règlement n° 319 est abrogé et remplacé par le suivant :

« **Article 1.5** **Ouverture de rue comprenant l'aqueduc, l'égout, la voirie et l'éclairage pour les rues James-Quintin, de la Route 216 au carrefour giratoire, Ida-Métivier, du carrefour giratoire vers l'ouest et Maximilien Chagnon vers le sud**

Parmi les travaux indiqués à l'article 1 du présent règlement, l'ouverture de rue comprenant l'aqueduc, l'égout, la voirie et l'éclairage pour les rues James-Quintin, de la Route 216 au carrefour giratoire, Ida-Métivier, du carrefour giratoire vers l'ouest et Maximilien-Chagnon vers le sud, a été autorisée par le conseil municipal et a été réalisée conformément aux plans et devis portant le numéro i1833d0e.dwg en date du 20 mai 2008, ayant entraîné des dépenses totales de 1 879 655,21 $ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert au rapport détaillé préparé par M. Philippe Côté, ingénieur, en date du 20 mars 2018, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « I ». »

Article 3. L'Annexe « I » et l'Annexe « J » annexées au Règlement n° 319 pour en faire partie intégrante sont abrogées et remplacées par les suivantes :

Annexe « I » : Rapport détaillé préparé par M. Philippe Côté, ingénieur, en date du 20 mars 2018;

Annexe « J » : Bassin de taxation, signé par M. Philippe Côté, ingénieur, en date du 22 mars 2018.

Article 4. **Entrée en vigueur**
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À SHERBROOKE, ce 4e jour de juin 2018.

La présidente du conseil,
Nicole Bergeron
La greffière,
Me Isabelle Sauvé

Annexe I

VILLE DE SHERBROOKE

CALCUL DES RÉPARTITIONS DES TIERS
TRAVAUX PERMANENTS

COÛTS DÉTAILLÉS

Rue :	Rue James-Quintin, Ida-Métivier et Maximilien Chagnon
	James-Quintin, de la route 216 au carrefour giratoire et Ida Métivier et Maximilien-Chagnon
De :	du Carrefour giratoire vers l'ouest
Description des travaux :	Ouverture de rue comprenant l'aqueduc, l'égout, voirie et l'éclairage
Numéro de projet :	2006 01 23055
Numéro de plan :	i1833d0e.dwg — Préparé par : Miguel A. Cardenas ing — Date du plan : 12-12-2017
Numéro de règlement :	319P — Numéro d'article : ____ — Date du règlement : ____
Numéro de financement :	0

Coût des travaux au système Oracle :	(parties A et B)		1 879 655.21 $			
Coût à venir :		+				
Sous-total :		=	1 879 655.21 $	➤		**1 879 655.21 $**
Surdimensionnement :						
Sous-total :		=	0.00 $	➤	-	**0.00 $**
Total :					=	**1 879 655.21 $**

CALCUL DU TAUX DE RÉPARTITION PAR :

Mètres linéaires		
Mètres carrés	x	50%
Autre		

Surface de répartition nette (mètres carrés) :	152495.2
Longueur de répartition nette (mètres linéaires) :	0.00

TAUX DE RÉPARTITION

TAUX DE RÉPARTITION (mètres carrés) :	**1 879 655.21 $**	**x**	**100%**	=	**1 879 655.21 $**	
	1 879 655.21 $	/	152495.2	=	**12.325993 $**	/m²
TAUX DE RÉPARTITION (mètres linéaires) :		**x**		=		
		/		=		/m.lin.

VENTILATION DES TAUX

Travaux	Taux /m²	Taux /m.lin.	Pourcentage
Aqueduc	1.4791 $		12%
Égouts	3.0815 $		25%
Gravelage	3.6978 $		30%
Bordures	0.6163 $		5%
Pavage	2.5885 $		21%
éclairage	0.8628 $		7%
Autre	- $		0%
TOTAL :	12.3260 $		100%

Philippe Coté, ingénieur, le 20 mars 2018

Annexe J

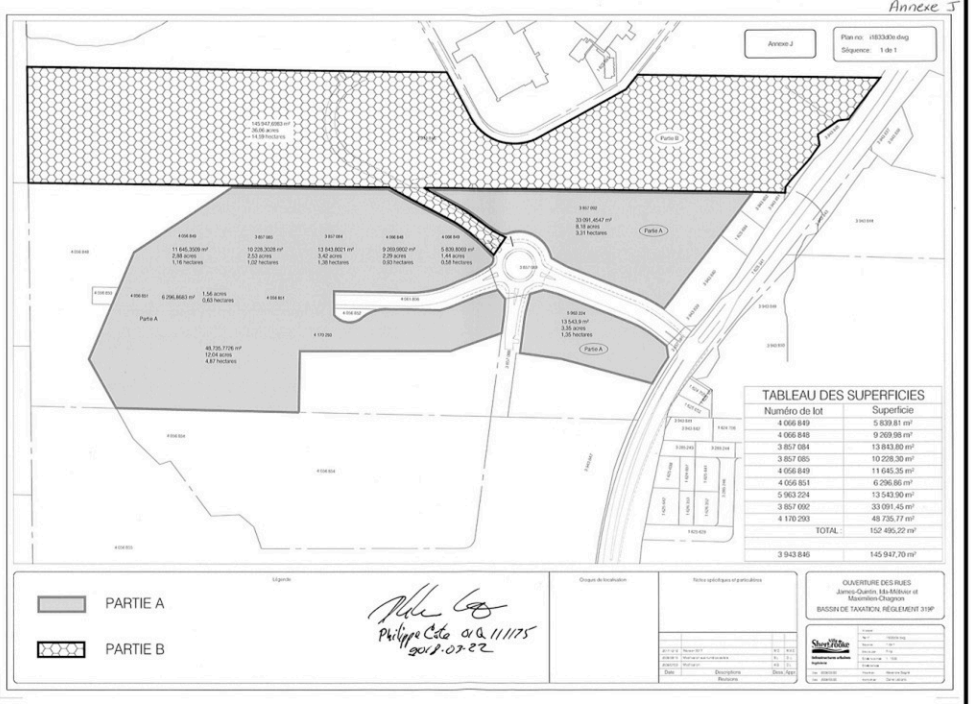

»

QUICONQUE désire s'opposer à l'approbation du Règlement n°319-4 doit en informer la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par écrit au cours des trente (30) jours de la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Monsieur Martin Coiteux, ministre
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke

Avis public

RÈGLEMENT Nº 346-3
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 565
DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sherbrooke,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement n° 346-3, dont extrait est reproduit au long dans le présent avis, modifiant le Règlement n° 346 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 3 000 000 $ pour des travaux d'extension des services publics afin de :

- modifier le titre du règlement pour y ajouter l'objet des dépenses en immobilisations;
- prévoir la nouvelle portion à être imposée aux propriétaires riverains.

« VILLE DE SHERBROOKE
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 346-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 346
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 000 000 $

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 4 juin 2018, présidée par la présidente du conseil, la conseillère Nicole Bergeron, à laquelle assistaient le maire Steve Lussier, les conseillères et les conseillers Pierre Tremblay, Annie Godbout, Julien Lachance, Rémi Demers, Danielle Berthold, Vincent Boutin, Pierre Avard, Claude Charron, Paul Gingues, Karine Godbout, Chantal L'Espérance, Marc Denault et Évelyne Beaudin.

ATTENDU que, conformément à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 76 du décret 850-2001, tel que modifié par l'article 96 du chapitre 77 des Lois du Québec 2002, la Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement numéro 346 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 3 000 000 $;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt dont l'objet est l'exécution de travaux permanents au sens de l'article 76 du décret du gouvernement du Québec 850-2001, tel que modifié par l'article 96 du chapitre 77 des Lois du Québec 2002, n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de prévoir la nouvelle portion à être imposée aux propriétaires riverains;

ATTENDU que l'ensemble des travaux décrétés par le présent règlement sont des travaux permanents au sens de l'article 76 du décret du gouvernement du Québec 850-2001, tel que modifié par l'article 96 du chapitre 77 des Lois du Québec 2002, et que la Ville de Sherbrooke, dont la population est supérieure à 100 000 habitants, désire se prévaloir des dispositions contenues au paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que des obligations ont été émises en vertu du Règlement numéro 346;

ATTENDU que l'article 565 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la Ville de Sherbrooke peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, modifier ou remplacer une taxe spéciale imposée par un règlement d'emprunt en vertu duquel des billets, des obligations ou d'autres titres ont été émis et que le règlement de modification doit, au moins 30 jours avant qu'il ne soit soumis au ministre, être publié selon la procédure prévue pour les avis publics;

ATTENDU que ledit avis public doit mentionner que toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement doit en informer le ministre par écrit au cours de ces 30 jours;

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-3, CE QUI SUIT :

Article 1. Le titre du Règlement n° 346 est abrogé et remplacé par le suivant :

« DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 000 000 $ POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DES SERVICES PUBLICS »

Article 2. L'article 1.4 du Règlement n° 346 est abrogé et remplacé par le suivant :

« **Article 1.4** **Ouverture de la rue Maximilien Chagnon, de l'existant à la rue Théodore-Tahan, et ouverture de la rue Théodore-Tahan, de la rue Maximilien Chagnon vers l'ouest**

Parmi les travaux indiqués à l'article 1 du présent règlement, l'ouverture de la rue Maximilien-Chagnon, de l'existant à la rue Théodore-Tahan, et l'ouverture de la rue Théodore-Tahan, de la rue Maximilien-Chagnon vers l'ouest, incluant les travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et domestique, travaux de gravelage et bordures, ont été autorisées par le conseil et ont été réalisées conformément aux plans et devis internes préparés par M. Daniel LeBlanc portant le numéro i1833 p1f 1/5 à 5/5, en date du 23 mai 2008, ayant entraînés des dépenses totales de 1 115 235.36 $ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert au rapport détaillé préparé par M. Philippe Côté, ingénieur, en date du 20 mars 2018, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « F ». »

Article 3. L'Annexe « F » et l'Annexe « H » annexées au Règlement n° 346 pour en faire partie intégrante sont abrogées et remplacées par les suivantes :

Annexe « F » : Rapport détaillé préparé par M. Philippe Côté, ingénieur, en date du 20 mars 2018;

Annexe « H » : Bassin de taxation, signé par M. Philippe Côté, ingénieur, en date du 22 mars 2018.

Article 4. **Entrée en vigueur**
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À SHERBROOKE, ce 4e jour de juin 2018.

La présidente du conseil,
Nicole Bergeron
La greffière,
Me Isabelle Sauvé

Annexe F

VILLE DE SHERBROOKE

CALCUL DES RÉPARTITIONS DES TIERS
TRAVAUX PERMANENTS

COÛTS DÉTAILLÉS

Rue	Rue Maximilien Chagnon et Théodore-Tahan
De	Maximilien Chagnon, de l'existant vers le sud et Théodore Ta
Description des travaux	Ouverture de rues, incluant l'aq., ég. Plu et dom., gravelage et bordures.
Numéro de projet	2007 01 23557 et 2007 01 23558
Numéro de plan	i1833d2F_version3.dwg
Préparé par	Miguel Angel Carden
Date du plan	12-12-2017
Numéro de règlement	RGL 346-2
Numéro d'article	____
Date du règlement	____
Numéro de financement	

Coût des travaux au système Oracle :		1 101 635.36 $		
Coût à venir :	+	13 600.00 $		
Sous-total :	=	1 115 235.36 $	➤	1 115 235.36 $
Surdimensionnement :		121 114.56 $		
Sous-total :	=	121 114.56 $	➤ -	121 114.56 $
Total :			=	994 120.80 $

CALCUL DU TAUX DE RÉPARTITION PAR :

Mètres linéaires	x	50%
Mètres carrés	x	50%
Autre		

Surface de répartition nette (mètres carrés) :	207141.8
Longueur de répartition nette (mètres linéaires) :	971.77

TAUX DE RÉPARTITION

TAUX DE RÉPARTITION (mètres carrés) :	994 120.80 $	x	50%	=	497 060.40 $	
	497 060.40 $	/	207141.8	=	2.399614 $	/m²
TAUX DE RÉPARTITION (mètres linéaires) :	994 120.80 $	x	50%	=	497 060.40 $	
	497 060.40 $	/	971.77	=	511.500046 $	/m.lin.

VENTILATION DES TAUX

Travaux	Taux /m²	Taux /m.lin.	Pourcentage
Aqueduc	0.36 $	76.73 $	15%
Égouts	0.84 $	179.03 $	35%
Gravelage	0.84 $	179.03 $	35%
Bordures	0.36 $	76.73 $	15%
Pavage	- $	- $	
Autre	- $	- $	
TOTAL :	2.40 $	511.50 $	100%

Philippe Coté, ingénieur le 20 mars 2018

Annexe H

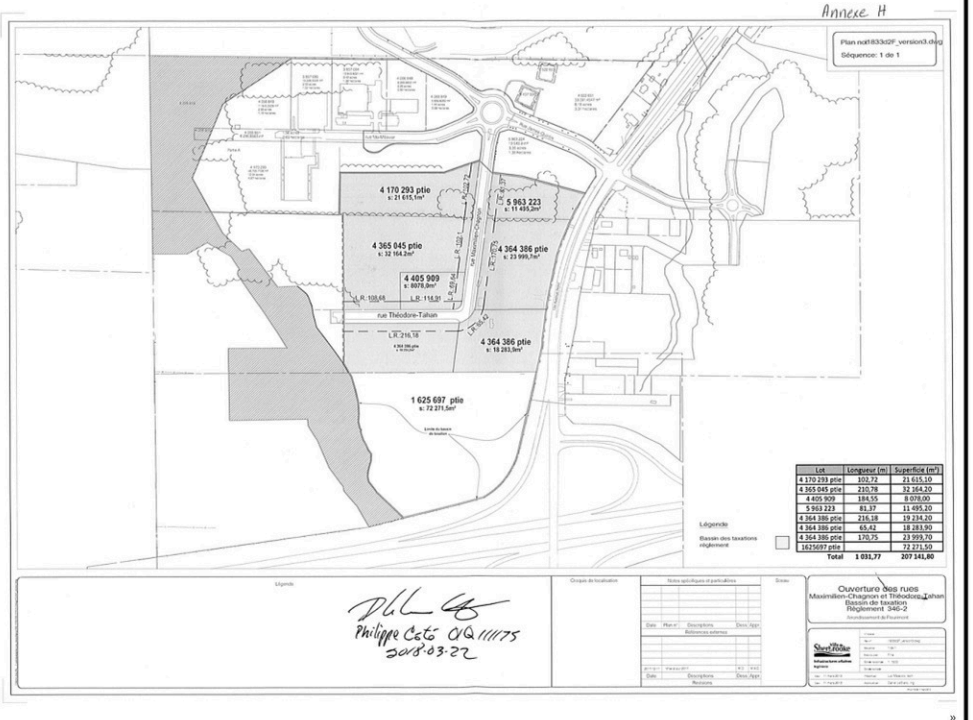

»

QUICONQUE désire s'opposer à l'approbation du Règlement n° 346-3 doit en informer la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par écrit au cours des trente (30) jours de la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Monsieur Martin Coiteux, ministre
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 1200-27
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE
ADOPTÉ LE 4 JUIN 2018
ARRONDISSEMENT N° 4

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2018 sur le projet de règlement n° 1200-27, modifiant le Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 1200-27.

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'ajouter les usages suivants aux usages autorisés dans la zone I1801 et y prescrire les normes de lotissement, les normes relatives au bâtiment principal et les normes d'implantation applicables :

- C-1006 Nettoyage et entretien de véhicules, contingenté à un seul dans la zone
- C-1007 Remorquage, contingenté à un seul dans la zone;

peut provenir de la zone I1801 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- ZONES VISÉES

Le périmètre de la zone I1801 et des zones contiguës à celle-ci est illustré tel qu'il apparaît sur le croquis ci-dessous :

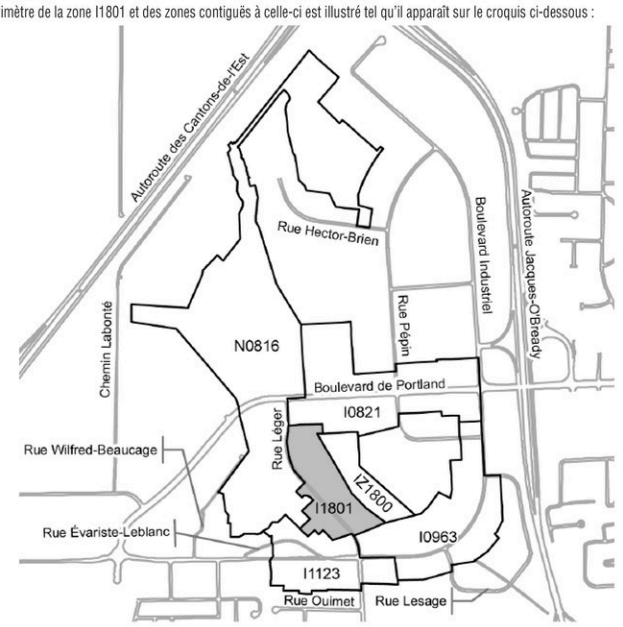

Légende

Zone concernée

Zone contiguë

500 250 0 500

Mètres

3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le **15 juin 2018**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau de la greffière.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** :
- être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui a produit ou produira en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant, et qui remplit la condition suivante **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** :
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

C) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes :
- être, **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018**, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau de la greffière.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 et au moment d'exercer ce droit** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau de la greffière.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5- ABSENCE DE DEMANDE

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la greffière situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement n° 4 situé au 2070, boulevard de Portland, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke

sherbrooke.ca

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 1200-21
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE
ADOPTÉ LE 4 JUIN 2018
ARRONDISSEMENT N° 4

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2018 sur le projet de règlement n° 1200-21, modifiant le Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 1200-21.

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'ajouter l'usage suivant aux usages autorisés dans la zone I0817 et y prescrire les normes de lotissement, les normes relatives au bâtiment principal et les normes d'implantation applicables :

I-700 Tri et valorisation de matériaux secs

peut provenir de la zone I0817 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- ZONES VISÉES

Le périmètre de la zone I0817 et des zones contiguës à celle-ci est illustré tel qu'il apparaît sur le croquis ci-dessous :

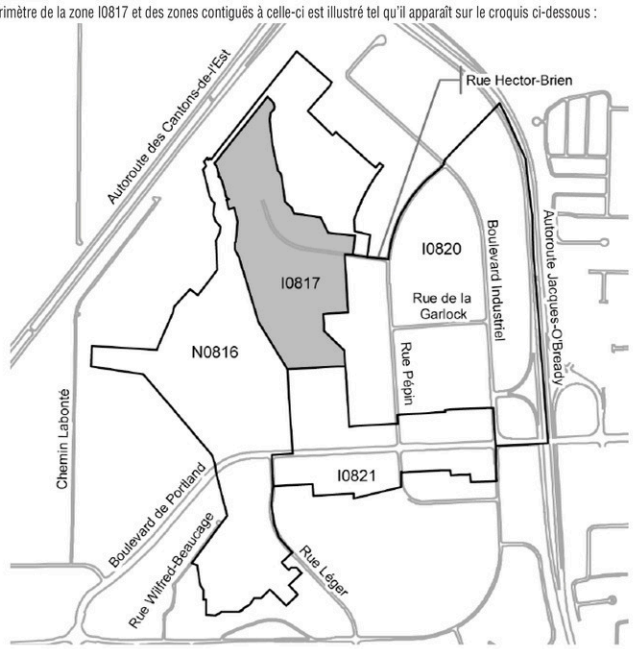

Légende

Zone concernée

Zone contiguë

500 250 0 500

Mètres

3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le **15 juin 2018**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau de la greffière.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** :
- être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui a produit ou produira en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant, et qui remplit la condition suivante **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** :
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

C) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes :
- être, **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018**, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau de la greffière.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 et au moment d'exercer ce droit** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau de la greffière.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5- ABSENCE DE DEMANDE

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la greffière situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement n° 4 situé au 2070, boulevard de Portland, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke

sherbrooke.ca

ENCAN
Pour Manon Sigouin
168, route 143, Cleveland (Richmond) J0B 2H0
Le samedi 9 juin 2018 à 11 h

SERONT VENDUS : 10 chevaux Haflinger comprenant 6 juments dont 2 pur-sang avec papier de 10 ans et 4 juments pur-sang sans papier de 6 à 8 ans, 3 poulains de 10 mois dont 2 pouliches et un étalon, 3 poney miniatures dont une femelle gestante avec son poulain de 1 an et un étalon 8 ans. 4 Alpaga dont 2 mâles et 2 femelles.

ROULANT COMPRENANT : tracteur Kubota 3430 (2005) 4 x 4 Cab, t. équipé, clim., 4 vitesses hydro, muni d'un chargeur Kubota LA513 « quick att. », 2133 heures ouvrage; pelle Kubota KX121-3 (2007) Cab, t. équipé, clim., avec lame niveleuse et pouce, « bucket » à fossé, à terre et marteau piqueur hydraulique; un Dozer Caterpillar D3 (1976) très propre pont de 16 po; un Escalade (2010) t. équipé, DVD, navigation, 7 passagers, moteur 6 litres, roues 22 po, 168 000 km, original, un propriétaire; voiturette de golf t. modifié 4 x 4, système de son 1000 watts avec toit monté sur un Honda Foreman 400 (2004); VTT Yamaha Grisali 450, 4 x 4 avec treuil, remorque dompeudr Miro 5 x 10, capacité 8 tonnes; remorque Fifth Wheel Laroche 3 essieux 7 x 21, capacité 15 600 lb; remorque de campagne 4 x 8; souffleur à neige Couture, chute hydraulique 6 pi; remorque à bois; niveleuse Bühler 8 pi avec cylindre; remorque à chevaux JLD 2 places, côte à côte; épandeur à fumier New Idea 3632 tandem avec porte de retenu hydraulique et cuve très propre; semoir MF 33, 15 disques avec boîte à millage, un essieu; boîte de plastique pour camionnette avec rampe de chargement; balai 60 po, att. 3 pts; et quelques autres articles trop longs à énumérer.

Conditions : comptant, chèque ou prêt bancaire.
Cantine sur les lieux. Photos sur le site.
Pour information, s'adresser au **819 818-5050**, **819 775-1233** ou à l'encanteur.

Les Enchères René Houde (2011) inc.
7655 St-François Sherbrooke QC J1C 0V4
Tél. : 819 846-6267 • Cell. : 819 820-4013
Téléc. : 819 846-4918 • Cell. : 418 226-7318
www.encanshoude.com
info@encanshoude.com

Société Alzheimer ESTRIE 30 ans!

Ne m'oubliez pas!
L'aide d'aujourd'hui...
l'espoir de demain.

Donnez au

819 821-5127

www.alzheimerestrie.com

Fondation québécoise du cancer

Du soutien au quotidien

Don in memoriam
En souvenir d'un être cher

1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 1200-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1200 DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 4 JUIN 2018

ARRONDISSEMENT N° 4

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2018 sur le projet de règlement n° 1200-22, modifiant le Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 1200-22.

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1- OBJET DU SECOND PROJET

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'ajouter l'usage H 6 Habitation trifamiliale isolée aux usages autorisés dans la zone H0391 et d'y prescrire les normes de lotissement, les normes relatives au bâtiment principal et les normes d'implantation applicables, peut provenir de la zone H0391 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- ZONES VISÉES

Le périmètre de la zone H0391 et des zones contiguës à celle-ci est illustré tel qu'il apparaît sur le croquis ci-dessous :

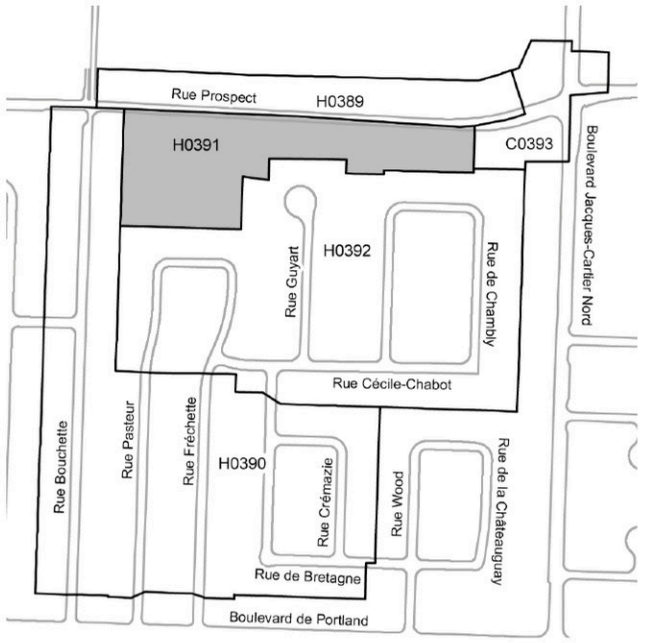

Légende

Zone concernée

Zone contiguë

200 100 0 200

Mètres

3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le **15 juin 2018**;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau de la greffière.

4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** :

- être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui a produit ou produira en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant, et qui remplit la condition suivante **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018** :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

C) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes :

- être, **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018**, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau de la greffière.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui **le jour de l'adoption du second projet soit le 4 juin 2018 et au moment d'exercer ce droit** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau de la greffière.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5- ABSENCE DE DEMANDE

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la greffière situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement n° 4 situé au 2070, boulevard de Portland, à Sherbrooke, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 7e jour de juin 2018.

Me Line Chabot
Greffière adjointe

Ville de Sherbrooke

sherbrooke.ca

IN MEMORIAM

BRUNEAU (SYLVIE)
63 ans, Sherbrooke
CARRIER (ALCIDE)
83 ans, Asbestos
MARCHAND (GINETTE)
65 ans, autrefois de Richmond
MARCHAND (ROSE-ANNA (CÔTÉ))
90 ans, Richmond
PICARD (NICOLE)
69 ans, Sherbrooke
SHERPING (HERBERT)
97 ans, Cornwall

Nous offrons nos condoléances
aux familles éplorées
laTribune

SYLVIE BRUNEAU
(1954 - 2018)

C'est avec tristesse que nous vous informons du décès de Sylvie Bruneau, à la Maison Aube Lumière, le 4 juin 2018, à l'âge de 63 ans.

La famille sera présente à la Coopérative funéraire de l'Estrie (485, rue du 24-Juin, Sherbrooke, J1E 1H1) le dimanche 10 juin 2018 à compter de midi afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Une cérémonie d'adieu suivra à 15 h en la chapelle du même endroit.

Elle laisse dans le deuil son père Yvan Bruneau (feu Doris Corriveau), son conjoint Jacques St-Laurent, ses enfants : Patrick Randlett (Susie-Michèle Ruel), Judith Randlett (Christian Couture), Marie-Ève Randlett (Rafael Blaettler) et Bryan Randlett (Audrey Morneau); ses petits-enfants : William St-Onge, Christophe St-Onge, Matt Randlett, Holy Randlett, Livia Blaettler, Caroline Couture, Sara Couture et Eva Lacourse. Elle laisse également ses frères : Laurier Vermette (Linda Shpak), Guy Bruneau (Lucie Joyal) et Marc Bruneau (Diane Leblond); sa soeur Adèle Bruneau (Serge Boivin); ses nombreux beaux-frères et belles-soeurs dont Suzie Randlett (Gilles Boisvert) et Kathleen Conolly (Richard Randlett); ses neveux et nièces ainsi que de nombreux amis dont Jackie Bruneau (Denis St-Onge) qui nous ont tous épaulé à travers la maladie et ce, jusqu'à la fin. La famille tient à remercier le personnel de la Maison Aube Lumière qui a fait un travail inoubliable ainsi que ses médecins qui ont fait un suivi rempli d'espoir. En témoignage de sympathie, des dons à la **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER** ou à la **MAISON AUBE LUMIÈRE** seraient appréciés.

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ESTRIE

Coopérative funéraire de l'Estrie
485, rue du 24-Juin, Sherbrooke, Qc J1E 1H1
info@coopfuneraire.com
Tél.: 819 565-7646 – Téléc.: 819 565-7844

Manon Thibodeau, dir. services familles
Daniel Veilleux, directeur des opérations
François Fouquet, directeur général
www.coopfuneraire.com

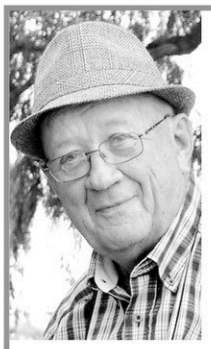

ALCIDE CARRIER

Subitement au CIUSSS-Installation des Sources, Asbestos, le 29 mai 2018 est décédé M. Alcide Carrier à l'âge de 83 ans, demeurant à Asbestos. Il était l'époux de Mme Alphéda Veilleux.

La crémation et la cérémonie d'adieu ont été confiées aux Résidences funéraires Fréchette, 560, 1re Avenue, Asbestos. La famille recevra les condoléances des parents et amis le samedi 9 juin 2018 à compter de 13 h. La cérémonie d'adieu suivra à 15 h au salon funéraire. Les cendres seront déposées au cimetière de Danville.

Outre son épouse, M. Carrier laisse dans le deuil ses enfants : Yves (Christine Croteau), Asbestos, feu François, Gaétan (Lise Déry), Asbestos, Luc, Montréal, Manon (Sylvain Beaudoin), Beaulac-Garthby et Sonia (Luc Chaussé), Sherbrooke; ses petits-enfants : Sébastien, Christian, Frédéric, Jean-Philippe (Kristelle), Cynthia (Patrick), Guylaine, Katherine (Antonio), Simon (Évelyne), Jonathan (Adriane), Alex (Michelle), Gabriel et Vincent; ses arrière-petits-enfants : Naomie, Alicia, Adelia, Hayden, Léandre, Kelly-Ann, William, Lili-Rose, Alexy, Milann, Océane et Mavrick; ses frères et soeurs : Stanislas (Pauline Mercier), Fernand (Marielle Manseau), Jacqueline (Fernand Lafond), Edmond (Rita Pellerin), Jean-Guy, Lise (Denis Toussaint), Albert (Thérèse Hamel) ainsi que feu Elzéard (Denise Ouellet); ses beaux-frères et belles-soeurs : Edmond, Claude (Aline Tessier), Pauline (Germain Beauregard), Estelle, Bertrand, Jacques, Lise, Monique et Suzanne (Denis Paulin) de même que plusieurs autres parents et amis.

Résidences Funéraires Fréchette

Les Résidences funéraires Fréchette
560, 1re avenue C.P. 113
Asbestos (Québec) J1T 3M9
Tél.: 819 879-2233 - Téléc.: 819 879-6844

Noël Fréchette,prés. thanatologue
Sylvie Fréchette, dir. thanatopractrice
deces@funerairefrechette.com
Affilliée à la C.T.Q.

NICOLE PICARD
(1948 - 2018)

À Sherbrooke, le 29 mai 2018 est décédée, Mme Nicole Picard à l'âge de 69 ans, fille d'Alfred Picard et de Florence Francoeur, demeurant à Sherbrooke (Rock-Forest).

La famille vous accueillera au Complexe Steve L. Elkas (4230 rue Bertrand-Fabi, Sherbrooke) le dimanche 10 juin 2018 de 13 h à 16 h 30 suivi d'une célébration de sa vie à 16 h 30 à la chapelle du complexe.

Mme Picard laisse dans le deuil ses fils : Mathieu Lavoie (Jessica Leblanc) et Hugo Lavoie (Karine Aubry); ses petits-enfants : Alexis, Théo et Jacob; ses frères et soeurs : feu Pauline Picard, Francine Picard (Florian Comtois), Jules Picard (Lucie Gauthier), Christine Picard (Richard Lemay) et Luc Picard (Annie Bédard); ses neveux et nièces : Katia Le Gendre (Rémi Boudot), Marie-Ève Le Gendre (Patrice Desaultels, Maèva, Elis), Anne-Marie Picard (Gilbert Bourret, Claudie, Zacharie), Emilie P. Tousignant (Jonathan Gobeille, Mariane, Simon), Maude P. Lemay (Pascal Leclerc) et Catherine Picard (Guillaume Lemieux, Charlotte, Juliette) ainsi que plusieurs oncles, tantes, autres parents et amis.

En témoignage de sympathie, des dons à la **FONDATION DU CHUS (LE CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE L'ESTRIE)**, 530, 10e avenue Sud, Sherbrooke, QC, J1G 2R9, seraient grandement appréciés.

STEVE L. ELKAS RÉSIDENCE FUNÉRAIRE

Complexe funéraire Steve L. Elkas inc.
4230, rue Bertrand-Fabi
Sherbrooke (Québec), J1N 1X6
Tél.: 819 565-1155

Téléc.: 819 820-8872
Pour messages de sympathie:
www.steveelkas.com

ROSE-ANNE (CÔTÉ) MARCHAND
(1928 - 2018)

Trois jours après le décès de sa fille Ginette, le 30 mai 2018, c'est avec le chagrin dans l'âme que nous as quittés, paisiblement à son domicile de Richmond, notre mère Rose-Anna (Côté) Marchand à l'âge de 90 ans. Elle était l'épouse de feu Lionel (Jos) Marchand et fille de feu Arthur Côté et de feu Marie-Anne Lambert.

La famille vous accueillera au centre funéraire le samedi 16 juin de 9 h à 10 h 45. Les funérailles seront célébrées par la suite à 11 h à l'église Saint-Bibiane de Richmond. Inhumation des cendres au cimetière paroissial en compagnie de celles de sa fille Ginette.

Outre son époux décédé il y a près de 9 ans maintenant, Mme Côté Marchand laisse dans le deuil ses enfants : feu Ginette (Gabriel Roy), Jean et Guy (Janet McCallum); ses petits-enfants : Renée (Michaël Vincent), Lison (Robin Sénécal), Alexandre (Manon Deslauriers), Nicolas et Samuel (Lynzey Custeau-Sullivan) ainsi que ses arrière-petits-enfants : Maélie, Nicolas et Anthony. Notre mère était la 18e d'une famille de 21 enfants. Elle était la soeur de : feu Yvonne (feu Amédée Lambert), feu Thomas (feu Marie-Anne Pâquet), feu Cédia (feu Léo Olivier), feu William (feu Laura Bergeron), feu Alfred (feu Pamela Auger), feu Émile (feu Lucienne Boucher), feu Soeur Albertine, feu Agathe, feu Léger, feu Jeannette (feu Gérard Rousseau), feu Marie-Claire, feu Léa (feu Salvador Paquette), feu Raymond (feu Aline Hamel), feu Jeanne-D'Arc (feu Arthur St-Pierre), feu Amédée (feu Armande Bédard), feu Marie-Claire (feu Marcel St-Pierre) ainsi que Wilfrid (feu Marie-Ange Roy), Françoise (feu Zéphirin Laliberté), Thérèse (feu Charles Beaulieu) et François (Rosanne Cotton). Elle était la belle-soeur de la famille Marchand : feu Armand (feu Marie-Reine Viens), feu Paul (feu Fernande Cayer), feu Roger (feu Simone Cloutier), feu Gaston (feu Gloria Grégoire), feu Antoinette (feu Marcel Tremblay), feu Maurice (feu Elianne Noël) et Gilles (Lorraine Vidal). Elle laisse également plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

En témoignage de sympathie, un don à **LEUCAN** serait apprécié par notre mère qui adorait les enfants.

Centre Funéraire Yves Houle
Centre funéraire Yves Houle
198, rue Adam
Richmond (Québec) J0B 2H0
Tél.: 819 826-3747
Téléc.: 819 826-3001
Info. décès: 1 800 405-4777

GINETTE MARCHAND
(1952 - 2018)

À la maison Mathieu Froment-Savoie de Gatineau, le 26 mai 2018, est décédée à l'âge de 65 ans, madame Ginette Marchand, conjointe de Gabriel Roy et fille de feu Rose-Anna Côté et feu Lionel (Jos) Marchand, autrefois de Richmond.

À la demande de la défunte, il n'y aura pas d'exposition ni de funérailles. Inhumation des cendres au cimetière Sainte-Bibiane de Richmond, en compagnie de celles de sa mère le 16 juin.

Outre son conjoint bien-aimé, Ginette laisse dans le deuil ses frères : Jean et Guy (Janet McCallum); ses beaux-frères : Jacques, Raymond, feu Marcel, Paul-André, Gaston et Louis-Marie ainsi que ses belles-soeurs Hélène, Marie-Claude et France. Elle laisse également ses neveux et nièces ainsi que plusieurs amis, dont ses anciens consours et confrères de travail à l'école primaire de Senneterre en Abitibi où elle a enseigné pendant 30 ans.

La famille tient à remercier le personnel du Centre de soins palliatif la Maison Mathieu-Savoie pour l'excellent service de soins prodigués et des attentions apportées à Ginette. En témoignage de sympathie, des dons à la **MAISON MATHIEU-SAVOIE** seraient grandement appréciés (Maison Mathieu Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, J8Y 2L6).

Centre Funéraire Yves Houle
Centre funéraire Yves Houle
198, rue Adam
Richmond (Québec) J0B 2H0
Tél.: 819 826-3747
Téléc.: 819 826-3001
Info. décès: 1 800 405-4777

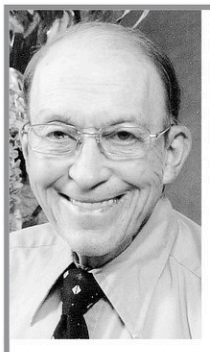

HERBERT SHERPING
(1921 - 2018)

À Glen Stor Dun Lodge, est décédé M. Oliver Herbert Sherping, le samedi 2 juin 2018 à l'âge de 97 ans.
Il était le père bien-aimé de Richard Lea (Yolande, née Legault) et Brian Wayne (Toni, née Olson); grand-père de Eric, Catherine (Glenn), Matthieu (Katherine), Nancy (Steve), Sandra (Sylvain), Audrey (Sébastien) et Kevin (Sonya); arrière-grand-père de Luca, Liam, Kaelan, Gabriel, Renée, Caleb, Livy, et Alison (Félix); cher frère de Gladys Inanda Price. Il a été précédé par son épouse Edna May Sherping (née Lea) et ses parents Knute Sherping (Skjerping) et Eveline Ovidia (née Granum).
La famille désire remercier les membres du personnel pour l'amour et les soins qu'ils ont prodigués à Herb pendant son séjour au Glen Stor Dun Lodge.

La crémation a eu lieu. La famille recevra les condoléances à Wilson Funeral Home, 822 Pitt Street, Cornwall, le samedi 9 juin 2018 de 14 h à 16 h. Inhumation à une date ultérieure au cimetière Elmwood de Waterville, QC.
Si désiré, des contributions en sa mémoire à **L'ASSOCIATION DU DIABÈTE** seraient appréciées par la famille. Les messages de condoléances en ligne peuvent être faits dans la section nécrologique de: www.wilsonfuneralhome.ca

Wilson funeral home
822 rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 3S2
Tél. : 613 938-3888
Téléc. : 613 938-7692

La Maison Aube•Lumière
Posez un geste d'amour
Donnez...
819 821-3120
lamaisonaube-lumiere.qc.ca

VOTRE HOROSCOPE

DU 21 MAI AU 21 JUIN

GÉMEAUX

Étant donné que le Soleil et Mercure sont conjoints en Gémeaux, une personne rencontrée récemment pourrait être amenée à occuper plus de place dans votre vie. Prenez toutefois le temps d'évaluer vos options avant de sauter à pieds joints dans une nouvelle situation. Un regain d'inspiration intensifiera votre créativité et devrait favoriser vos divers projets.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

CANCER

Comme le cycle Lunaire arrive en Bélier, au carré du Cancer, vos arguments ne seront sans doute pas vraiment en mesure de convaincre, surtout les esprits les plus récalcitrants. Toutefois, comme déjà mentionné, la présence de Vénus encore en Cancer devrait faciliter les choses. Le mieux serait quand même d'attendre deux ou trois jours pour toute décision.

DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT

LION

Arrivant ce soir en Bélier, le cycle Lunaire accentuera probablement votre efficacité, vous permettant de recevoir davantage de reconnaissance. Profitez-en pour faire état de vos impressions, et... de vos talents. Si les personnes qui vous entourent vous comprennent, ils seront en mesure de respecter vos choix. Et une inquiétude se dissipera sûrement comme par enchantement.

DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE

VIERGE

Il n'est pas nécessaire de courir, il faut partir à point! Pour autant que vous mainteniez un niveau d'action constant, cette étape ne se transformera pas en course contre la montre. Toutefois l'arrivée de la Lune en Bélier alimentera votre persévérance et votre détermination. Profitez-en, car l'actuelle époque des Gémeaux n'est pas vraiment votre tasse de thé...

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

BALANCE

Étant donné que la Lune arrive en Bélier, juste en face de la Balance, une déclaration risque soit de vous laisser perplexe ou simplement de vous surprendre. Heureusement, l'influence parallèle du duo Soleil-Mercure en Gémeaux ira de paire avec vos aspirations. Un bilan positif si vous ne donner pas trop de poids aux opinions d'autrui.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

SCORPION

L'arrivée de la Lune en Bélier peut avoir comme effet d'accroître votre nervosité. Il y a toutefois moyen de vous tranquilliser l'esprit en acceptant de lâcher prise. Après tout, l'inévitable est également incontrôlable. Consentez à être spectateur et laissez-vous surprendre par le libre cours des évènements. Rien ne vous oblige à tout prendre en charge...

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE

SAGITTAIRE

La conjonction Soleil-Mercure en Gémeaux, face au Sagittaire, pourrait vous offrir une surprise au plan relationnel. Mais c'est peut-être aussi le temps de projeter un voyage, ne serait-ce momentanément qu'un petit déplacement invitant au changement. Car parallèlement, l'arrivée de la Lune pour deux jours en Bélier devrait assez fortement vous motiver.

DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER

CAPRICORNE

Si vous regardez passivement les situations se développer, vous ne serez pas en mesure de tirer votre épingle du jeu. Profitez de l'inspiration dont vous investit Vénus en Cancer pour vous manifester. Car malgré l'angularité de la Lune en Bélier, vous ne regretterez pas d'avoir essayé. Ce sont vos idées les plus originales qui gagneront à être mises de l'avant...

DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER

VERSEAU

L'actuelle présence efficace de Mars en Verseau devrait vous motiver et vous permettre de classer une affaire pour de bon. Cette étape en est une d'action! L'attitude favorable des uns aura de quoi raviver votre optimisme et vous amener à croire que votre souhait n'est pas impossible. Ne perdez surtout pas espoir et continuez de travailler en ce sens.

DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS

POISSONS

Au trigone de Neptune en Poissons, Vénus en Cancer exerce une influence favorable sur vos capacités intuitives. Laissez-vous guider par ce que vous ressentez intérieurement s'il s'agit de faire un choix ou de prendre une décision. Si vous choisissez une approche qui allie la douceur à la diplomatie, vous pourriez amener quelqu'un à vous faire des confidences.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL

BÉLIER

Avec l'arrivée ce soir de la Lune en Bélier, une certaine émotivité pourrait vous envahir. Il faudrait probablement fournir une attention supplémentaire afin de ne pas oublier d'apporter quelque chose avec vous ou de ne pas égarer un objet important. N'essayez pas non plus d'aller trop vite. C'est quand on se dépêche que l'on risque de commettre une faute d'étourderie.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI

TAUREAU

Certains pourparlers pourraient vous sembler plus laborieux tant que Mars se trouve en Verseau. Certes, une attitude calme et conciliante vous attribuera toujours le beau rôle, mais il ne faudrait pas finir par faire des concessions excessives que vous risqueriez de regretter par la suite. Et retenez qu'un apparent raccourci risque de vous faire perdre davantage de temps...

7-06-2018

MOTS CROISÉS JUNIOR

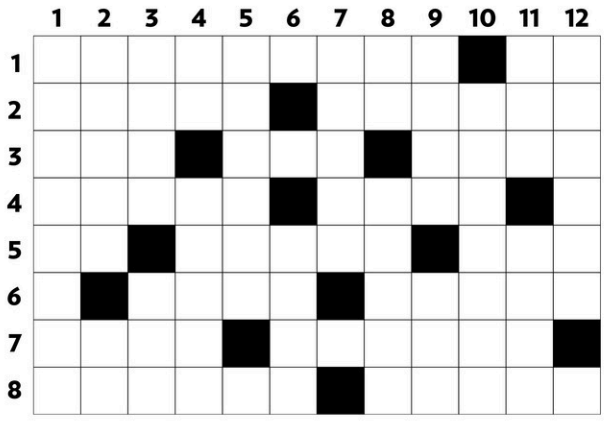

HORIZONTALEMENT

1 Petits bijoux de fantaisie qui s'accrochent à un bracelet, à une chaîne – Avant le mi.
2 Se terminer par les mêmes sons, en parlant de mots – Partie du corps qui contient le coeur et les poumons.
3 Le chien est celui de l'homme – Adverbe signifiant dans le lieu où on se trouve – N'atteint pas la cible.
4 Mot qui permet d'indiquer une action – Prix qui reviennent à ceux dont le numéro est sorti dans une loterie.
5 Le corps humain en contient 206 – Situation extrêmement pénible – Premiers principes d'une connaissance.
6 Voix de chanteuse la plus basse – Habitude bizarre, souvent agaçante.
7 Courroie tenue par le cavalier pour guider son cheval – Qui ne donne pas signe de vie, inanimé.
8 Qui se trouve dans un état de nervosité inhabituel – Partie du théâtre où jouent les acteurs.

VERTICALEMENT

1 Grand courage face au danger.
2 On en retrouve dans des poèmes – Préposition qui indique la matière.
3 Prince, dans les pays musulmans – Voisin du cheval qui porte de longues oreilles.
4 Déterminant défini – Parler d'une voix chevrotante.
5 Endroit du ciel où le soleil se lève.
6 Organe qui sécrète la bile.
7 Qui rend service.
8 Interjection qui sert à appeler quelqu'un – Arbres atteignant de 20 à 30 m de haut, à feuilles dentelées.
9 Il peut être jeté par une sorcière – Arme qui sert à lancer des flèches.
10 Ennuyeuses, fatigantes.
11 Mammifère rongeur qui vit souvent dans les égouts – S'oppose au mal.
12 Soumet à un entraînement.

SOLUTION du dernier numéro

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	F	O	N	T	A	I	N	E	■	P	O	T
2	L	U	E	U	R	■	E	N	C	O	R	E
3	A	I	R	■	E	P	I	■	R	I	E	N
4	M	■	F	A	N	■	G	O	U	T	E	E
5	M	A	■	G	E	L	E	R	■	R	■	B
6	E	G	L	I	S	E	■	A	C	I	E	R
7	S	E	U	L	■	V	O	L	A	N	T	E
8	■	S	I	E	G	E	■	E	P	E	E	S

MOT MYSTÈRE

ABDUL
AEROPORT
ARABE
ARME
AUTEUR
AUTO

BARBE

CASTAFIORE
CHARLET
CHINE
COKE
CRABE
CRISTAL
ECTOPLASME
EMIR
ETOILE

FAKIR
FOU
FUSEE

GENEVE

IMAGE
INCAS
IRMA

LAMA
LIVRE
LUNE

NESTOR
NOIR

OPIUM
OREILLE
OTTOKAR

TINTIN - Un mot de 8 lettres

V	I	A	G	E	N	E	V	E	A	U	E	M	I	R
A	T	E	C	O	K	E	B	R	O	N	E	A	L	A
C	E	L	H	O	G	A	M	R	I	B	G	U	E	N
H	Y	L	A	T	I	E	E	H	A	N	D	E	M	C
E	A	O	R	M	I	P	C	R	A	B	E	N	S	H
N	M	R	L	U	A	M	A	H	A	U	O	F	A	I
O	I	D	E	I	N	E	S	T	O	R	U	N	L	N
H	L	A	T	P	R	N	T	N	O	S	I	O	P	C
P	A	U	A	O	O	I	A	S	E	K	I	I	O	A
E	H	T	P	W	T	E	F	E	F	D	Y	R	T	S
L	F	O	B	R	R	T	I	M	A	G	E	O	C	L
E	R	A	E	R	E	X	O	R	E	I	L	L	E	I
T	L	N	K	M	S	E	R	K	E	G	A	Y	O	V
L	U	E	L	I	O	T	E	E	A	U	T	E	U	R
L	A	T	S	I	R	C	V	E	R	R	E	M	I	E

Solution du dernier numéro : PERSONNAGE — **7 JUIN 2018**

PEROU
POISON

RADIO
RANCHI
REMI

ROLLE

SHANGAI
SMITH
SNOWBALL

TAPIOCA
TELEPHONE
TEXTE
TITRE
TOKYO
TRESOR

TSF

VACHE
VERRE
VOYAGE

YAMILAH
YETI

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1. Chaussures de femmes, légères et plates.
2. Se dit quand on part pour longtemps - Grosse araignée.
3. Travailler - Logement.
4. Dernier roi d'Israël - Se mettent à table.
5. Empêche de tomber - Divinité personnifiant la Terre mère.
6. À molette ou USB - Direction - Envoyer ad patres.
7. Grand oiseau échassier migrateur - Détériorer.
8. Épuisé par un effort - On y voit des oeuvres d'art - Espace de temps.
9. Rude au goût - Éreintante.
10. Artère - Peut être papillon.
11. Qui n'a pas subi de transformation - Attribué.
12. Qui atteint la perfection - Palmier.

VERTICALEMENT

1. Vieille femme russe - Bismuth.
2. Ils sont encore jeunes - Panthère tachetée.
3. Border d'un ruban étroit - Ce que fait parfois le paon.
4. Désavantagée - Loi de la Camorra.
5. D'un auxiliaire - Gardé dans sa main.
6. Chef d'Etat égyptien - Cuir côté chair.
7. Préfixe - Habillées.
8. Fibre synthétique - Réunion.
9. Enlève l'eau - À la fin de l'année.
10. Docile - Canal du corps.
11. Morceau de tissu - Combiné.
12. Monnaie antique - Sont parfois pipés.

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	E	S	P	E	C	T	A	B	L	E	S
2	A	P	E	R	C	U	E	■	R	O	T	I
3	B	I	N	E	R	■	T	R	O	U	E	E
4	O	■	S	T	U	D	I	E	U	X	■	G
5	U	S	E	R	■	A	N	E	M	O	N	E
6	G	O	■	E	P	O	■	L	■	R	A	S
7	R	U	S	S	E	■	P	U	S	■	Z	■
8	I	C	I	■	U	S	A	■	A	G	I	R
9	■	H	E	M	■	E	L	E	V	E	■	E
10	C	O	N	I	Q	U	E	■	E	R	I	C
11	I	N	N	E	■	L	U	G	U	B	R	E
12	A	G	E	N	C	E	R	■	R	E	A	L

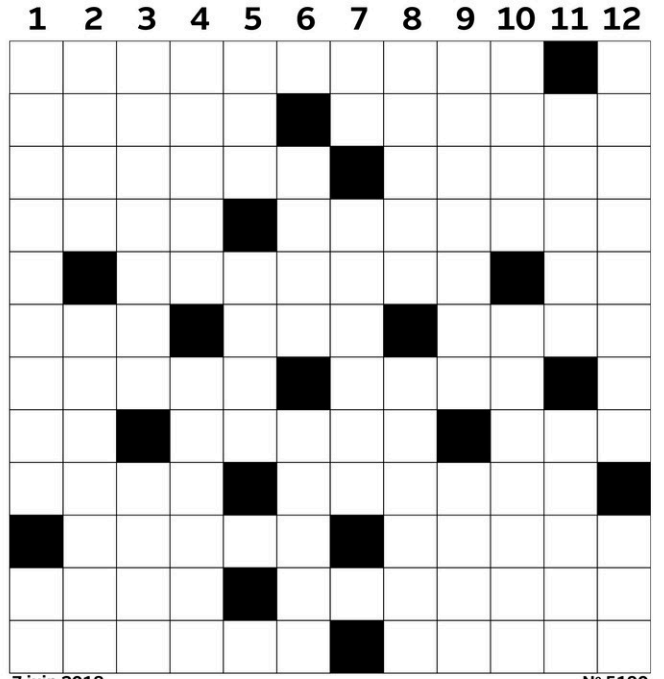

7 juin 2018 — N° 5190

SUDOKU

8		9	4				3	1
3	2			8				
	5	4			7		2	6
				3				
7			6			9		
6				2		7		
	9				5			3
1						4		

4464

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Niveau de difficulté : moyen

SOLUTION DU DERNIER SUDOKU

8	1	3	5	6	4	9	7	2
9	2	5	1	7	8	6	4	3
4	7	6	9	3	2	1	5	8
7	4	8	2	9	3	5	6	1
1	6	2	7	4	5	3	8	9
3	5	9	8	1	6	4	2	7
2	9	4	6	8	1	7	3	5
6	8	1	3	5	7	2	9	4
5	3	7	4	2	9	8	1	6

4463

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse • Informations **www.les-mordus.com** ou écrivez-nous à *info@les-mordus.com*

CITATION SECRÈTE par Isabelle Vadeboncoeur

U T C	O B	E I T U	E N S	T N F	N A	U P M O	E M N E	U S	T P A X	O R N	O I T	P D	S Q
	■				■			■					
■					■							■	
	■			■				■					■
			■							■			

Thème : Citation de Voltaire

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

Solution du dernier numéro :

Citation de Maurice Maeterlinck : On est heureux quand on a dépassé l'inquiétude du bonheur.

Deux députés de Québec debout retournent au Bloc

LINA DIB
La Presse canadienne

OTTAWA — Ils ne sont plus que cinq, mais ils assurent qu'ils auront 78 candidats aux élections fédérales de 2019. Cinq des sept députés qui ont claqué la porte du Bloc québécois en février dernier n'y retournent pas, malgré le départ de Martine Ouellet.

Leur chef intérimaire, Rhéal Fortin, affirme que les orientations que Mme Ouellet a données au Bloc demeurent. Et sa nouvelle formation, Québec debout, n'en veut pas.

« Le Bloc québécois qu'on a quitté, il est encore là », a tranché M. Fortin lors d'un point de presse dans le foyer de la Chambre des communes, mercredi matin.

M. Fortin n'a pas réussi cependant à convaincre Michel Boudrias et Simon Marcil qui, eux, rentrent au bercail où les attendent les trois autres députés bloquistes Mario Beaulieu, Xavier Barsalou-Duval et Marilène Gill, les deux derniers ayant été des fidèles de Mme Ouellet jusqu'à la toute fin.

M. Fortin et ses quatre collègues en ont contre le programme bloquiste qui veut promouvoir l'indépendance du Québec d'abord et avant tout. Sa nouvelle formation baptisée Québec debout préfère défendre les intérêts du Québec.

Au référendum bloquiste de la semaine dernière, une majorité de militants a montré la porte à Mme Ouellet. Mais la plupart des militants ont aussi approuvé l'idée de promouvoir l'indépendance à toutes les occasions.

M. Fortin dit que ce vote ne reflète pas l'opinion des Québécois que lui et ses collègues de Québec debout croisent sur le terrain. « Moi, les militants que je rencontre me disent qu'on est dans la bonne voie. (...) Ils veulent des gens qui viennent s'occuper de comment leur argent est géré à Ottawa », a-t-il rapporté.

Les cinq députés disent avoir l'appui des présidents de leurs associations de comtés qui demeuraient, tout au long de la crise, des associations bloquistes.

« Il n'y a pas de place pour deux partis politiques. Ça c'est une évidence. Forcément à un moment donné, tout le monde va être obligé de se parler », a prévenu Michel Boudrias à son entrée aux Communes, en début d'après-midi.

« On verra en 2019 il y aura combien de partis qui seront là ou pas », a rétorqué M. Fortin.

M. Boudrias et son collègue Marcil n'ont rien à reprocher au Bloc québécois, maintenant que Mme Ouellet n'y est plus. « Martine Ouellet est partie. C'est simple. C'est elle le gros problème. Elle a quitté », a laissé tomber M. Marcil.

EXPLOITATION SEXUELLE AU GRAND PRIX DE MONTRÉAL

Les craintes sont exagérées, dit Stella

SIDHARTHA BANERJEE
La Presse canadienne

MONTRÉAL — Le Grand Prix du Canada à Montréal a la réputation malheureuse de créer un environnement propice à l'exploitation sexuelle et à la traite de personnes, mais le groupe Stella estime qu'il s'agit d'un mythe servant surtout à alimenter des opérations annuelles des autorités contre les travailleuses du sexe.

Chaque année, divers groupes orchestrent des campagnes pour contrer ce qu'ils perçoivent comme une intensification du phénomène, mais Stella, une organisation montréalaise qui soutient les travailleuses du sexe, affirme qu'il n'y a pas de preuve montrant que l'événement sportif a une telle influence.

Toutefois, durant la semaine qui précède le Grand Prix, les femmes travaillant dans le commerce sexuel font face à une présence policière accrue, de même qu'à une répression ayant un effet à long terme, soutient la directrice générale de Stella, Sandra Wesley.

Mme Wesley explique que les policiers interviennent auprès de centaines de travailleuses du sexe sous prétexte de rechercher des victimes d'exploitation sexuelle et les retracent par l'entremise de publicités en ligne et d'autres techniques. Des travailleuses du sexe étrangères dont le statut n'est pas en règle risquent de faire face à la déportation, souligne-t-elle.

La directrice générale de Stella soutient qu'il y a un « environnement très répressif » durant la fin de semaine du Grand Prix, et que les impacts se font ressentir durant toute l'année « étant donné que cela crée effectivement un climat de peur au sein de l'industrie du sexe ».

« EXTRÊMEMENT MARGINAL »

« Année après année, ils réalisent cette opération, ils ne trouvent jamais de victimes de la traite de personnes et, s'ils y arrivent, c'est extrêmement marginal et des opérations comme celles-là ne font que rendre l'industrie encore plus clandestine », fait-elle valoir.

Une coalition de groupes de femmes affirme, selon sa propre expérience, qu'il y a effectivement une augmentation du recrutement et de l'exploitation durant la semaine très touristique du Grand Prix — dont l'édition 2018 se conclut dimanche.

« Il est difficile de nier les expériences (des femmes défendues par Stella), mais elles ne sont pas tout à fait cohérentes avec ce que l'on voit et nous sommes tous des groupes qui travaillent avec les femmes », fait valoir Éliane Legault, une porte-parole de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.

Mme Legault affirme que son organisation a lancé une campagne sur plusieurs fronts cette année, utilisant notamment les médias sociaux pour conseiller aux filles âgées de 15 à 18 ans d'être prudentes face aux offres qui leur promettent de gagner de l'argent facilement.

Le commandant de la police de Montréal Michel Bourque, qui dirige aussi une force d'intervention spéciale contre l'exploitation, affirme ne pas pouvoir dire avec certitude pourquoi le Grand Prix serait plus propice à la sollicitation de services sexuels.

VOILÀ! VOTRE SOIRÉE DE TÉLÉVISION

0607	17 h 00	17 h 30	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
SRC	Agatha Raisin / Manque de pot		Le Téléjournal		Des squelettes	Petits malheurs	Prière de ne pas / P-A Méthot		Les échangistes		Le Téléjournal		Sports express /23h05 Entrevues	
TVA	TVA nouvelles		TVA nouvelles	Sucré Salé	Chicago Fire: Caserne 51 / Calomnie		**SOYEZ PRÊTS POUR RICKY** (2015) avec Kevin Kline, Meryl Streep.				TVA nouvelles	22h35 Sucré Salé	23h05 **LA COLOC** (2011)	0h50
V	Les Simpson	Atomes crochus	Un souper parfait	Un souper parfait	Imposteurs / L'arrivée du docteur		Chicago Police / L'heure du choix		Chicago Police / Le bon coupable		Chicago Police / Serment d'hypocrite		Atomes crochus	NVL
TQc	Les Légendaires	La Pat'Patrouille	Cochon dingue	Subito texto	Génial!	Banc public	De garde 24/7 / Sans répit		**LE COUP DE GRÂCE** (2010) avec Christian Bale, Amy Adams, Mark Wahlberg.				23h05 Les francs-tireurs	
CBC	Murdoch Mysteries / Body Double		CBC News: Mont.	On the Money	marketplace	For Laughs: Gags	LNH Hockey / Capitals de Washington c. Golden Knights de Vegas - Séries éliminatoires de la Coupe Stanley (D)						CBC News: The National	
CTV-M	CTV News Montreal		CTV News Montreal		eTalk	Big Bang Theory	Big Bang Theory	Young Sheldon	Big Bang Theory	Big Bang Theory	Criminal Minds		CTV National News	News Montreal
GBL-Q	Young & Restless	Global News	Global National	Global News	E.T. Canada	Ent. Tonight	The Wall / Sherise and Kieara		Superstore	Will & Grace	S.W.A.T. / Pilot		Global News	23h35 Colbert
ABC	Judge Judy	Judge Judy	Local 22 News at 6	ABC World News	Local 22 News at 7	Inside Edition	Celebrity Family Feud		The $100,000 Pyramid		To Tell the Truth		Local News at 11	23h35 J. Kimmel
CBS	Channel 3 News	Channel 3 News	Channel 3 News at Six		CBS Evening News	Ent. Tonight	Big Bang Theory	Young Sheldon	Mom	Life in Pieces	S.W.A.T. / Pilot		Channel 3 News	23h35 Colbert
FOX	Mom	Mom	Two and a Half	Two and a Half	Big Bang Theory	Big Bang Theory	The Four: Battle for Stardom / Week One				Local 44 News		Daily Mail TV	TMZ
NBC	NBC5 News	News 530PM	6pm News	NBC Nightly News	Jeopardy!	Wheel of Fortune	LNH Hockey / Capitals de Washington c. Golden Knights de Vegas - Séries éliminatoires de la Coupe Stanley (D)						NBC5 News @ 11	TonightShow
PBS-P	Daniel Tiger	Curious George	BBC News America	Nightly Business	PBS NewsHour		I Miss Downton Abbey!			Celtic Thunder / X				Amanpour on PBS
ARTV	Les belles histoires / L'étranger		Temps d'une paix	Temps d'une paix	Les 5 prochains	Rétroviseur	Hubert & Fanny		Le siège		**9 LE FILM** (2016) avec Laurie Ève Allard, Charlotte Aubin, Simon Alain.			
CD	Route en déroute	Guerre transports	Guerre enchères	Guerre enchères	Guerre enchères	Guerre enchères	Guerre enchères	Guerre enchères	Un tueur si proche		Docu-D / Enfants de la F1		Docu-D	
Cinépop	**UN CRI DANS LA NUIT** (1988) avec Sam Neil, Meryl Streep.				19h05 **PURPLE RAIN** (1984) avec Apollonia Kotero, Morris Day, Prince.				**LA LOI DU SILENCE** (1953) Montgomery Clift.			22h35 **VENDREDI 13** (1980) Betsy Palmer.		0h10
Evasion	Unis pour survivre / Enlisés		Le grand bleu / Cocos, l'île aux requins		Parcs aquatiques	Parcs aquatiques	Direction la mer		Sublimes piscines	Montagnes russes	Xtrême adrénaline	Bagages enchères	Croisières de rêve	
HI	Bing Bang	Bing Bang	Les as de l'aviation / George Beurling		Légendes	Légendes	Légendes	Légendes	Fous des bolides	Fous des bolides	Fous des bolides	Fous des bolides	Fous des bolides	Fous des bolides
MMAX	Loi & ordre: sexuels / Tragédies en série		Dr House / Désirs illusoires		Le mentaliste Partie 2 de 2		Chicago Med		Chicago Med / À coeur ouvert		Chicago Med / Cas de conscience		Le mentaliste / Les masques tombent	
MP	**JUGE DREDD** (1995) Sylvester Stallone.			Buzz	Buzz	Buzz	**SCOOBY-DOO 2: MONSTRES EN LIBERTÉ** (2004) Freddie Prinze Jr.				**LES ÂMES VAGABONDES** (2013) avec Diane Kruger, Saoirse Ronan.			0h30
RDI	En direct		Le Téléjournal		24/60				Élections Ontario				Le National	Le National
S+	Une femme exemplaire		Secrétaire d'État / Top secret		Bones / Irma		Élémentaire / Code: Enigma		L'enquête / Retrouvailles et représailles		Queen of the South / La loyauté		Hawaii 5-0 / Poniu I Ke Aloha	
SE	**EMBRASSE-MOI COMME TU M'AIMES** (2016)			18h40 **FENCES** (2016) avec Viola Davis, Stephen Henderson, Denzel Washington.					**ROMAN J. ISRAEL, ESQ.** (2017) avec Colin Farrell, Denzel Washington.				23h05 **LES SEPT MERCENAIRES**	1h20
TFO	1, 2, 3... Géant!	Le club des cinq	S.Bollywood	Top!/18h45 Top!	Subito texto	Motel Monstre	Boum, c'est canon!	#ONfr					**VOUS N'AVEZ ENCORE RIEN VU**	1h00
TV5	Prendre sa place	17h50 Questions pour un champion		Journal France 2	Régalec		Des racines et des ailes / Jardins d'exception				Les secouristes / Secours en eaux vives		Journal/ C à dire?!	Journal Afrique
VIE	Sauvez meubles	Quoi ton plan?	Au chalet	Au chalet	Les 7 petits Johnston		Une vie de géant		Catastrophe	21h45 Ouvrez	Maison flottante	Espaces maximisés	Docteur, suis-je normal? / Adam	
Zeste	1 ingrédient	Max L'Affamé	Les explorateurs du goût / Hong Kong		Mission restauration / Duffy's Tavern		Client mystère	Spots gourmands	Coups de Food / Véronique Cloutier		Les Wahlburgers	Les Wahlburgers	Mon food truck à la clé	
Ztélé	Recherche stupéfiant		On va s'coucher	Prêt sur gage	Seuls et tout nu / L'enfer de l'Himalaya		Les pros du ticket	Chasseurs de chars	Opérations spéciales: la sélection		**FRISSONS 2** (1997) avec Courteney Cox, David Arquette, Neve Campbell.			0h30
RDS	Le 5 à 7			Grand Prix F1 (D)		Hockey 360° (D)	FIT Tennis - Internationaux de France Femmes demi-finale				Sports 30	Sports 30 /22h45 L'antichambre (D)	23h45 Sports 30	
SPN	Tim & Sid (D)				NHL's Best	Hockey Central	LNH Hockey / Capitals de Washington c. Golden Knights de Vegas - Séries éliminatoires de la Coupe Stanley (D)						Sportsnet Central	
TSN	SportsCentre	Interruption (D)	SportsCentre		That's Hockey	FIT Tennis - Internationaux de France					SportsCentre		SportsCentre	
TVAS	Destination Coupe	Destination Coupe Stanley					LNH Hockey / Washington vs Vegas (D)					Dave Morissette	23h15 Le TVA sports	23h45 L'Impact
Disney	TurboFAST	17h45 Insp. Gadget	LeBricoleur	Rainbow Ruby	VillageDany	JustinRêve	KodyKapow	Insp.Gadget	21h05 Turbo FAST	OKIDO/21h40 OKIDO	Topsy et Tim	TTubbies/ Thomas	Thomas	Zoboomafoo
TTF	Mysticons	Hotel Transylvania	Les Simpson	TeenTitans	Scooby Doo	Pète le voeu	Faut pas rêver	Faut pas rêver	Les Simpson	Family Guy	Archer	Rick et Morty	Les Simpson	Family Guy
VRAK	Rencontrée	Awkward.	Code F.	Med	Orphan Black / De la Néolution		Riverdale (v.f.)		**PÉNÉLOPE** (2006) avec James McAvoy, Catherine O'Hara, Christina Ricci.				Les frères Scott / Coup de poker	

La présence intimidante des timides

LUC LAROCHELLE
COUREUR DES BOIS
luc.larochelle@latribune.qc.ca

Les traits physiques de l'ours ayant été aperçu cette semaine dans un développement boisé du secteur Saint-Élie portent à croire qu'il s'agit d'une femelle. Encore plus, lorsque son profil est comparé à celui d'un énorme mâle de 310 lb abattu récemment dans la MRC de Coaticook par l'archer Carl Larochelle. — PHOTOS COURTOISIE DE LUC VILLEMAIRE, CARL LAROCHELLE, MATHIEU DUMONT

Un pâté de maisons de quatre rues entouré de verdure et de forêt du secteur de Saint-Élie a été secoué cette semaine par l'arrivée d'un visiteur inopiné. Bien que la présence d'un ours noir en milieu habité soit toujours intimidante, de splendides photos prises par un citoyen, Luc Villemaire, montrent un animal calme et détendu n'ayant pas manifesté le moindre signe d'agressivité.

Opportuniste, l'ours s'est gavé dans des mangeoires d'oiseaux avant de s'offrir un repos. Il a été vu à quelques occasions, puis il a repris le chemin d'on ne sait où.

Elle! », devrais-je dire. De l'avis de connaisseurs, cette bête au visage émacié était une femelle adulte. Si elle avait eu des rejetons, ces derniers ne seraient pas restés distants de leur mère aussi longtemps et maman aurait eu un comportement protecteur.

C'est la période des naissances chez les cerfs et les orignaux qui s'accouplent durant l'automne, alors qu'on entre plutôt dans la saison des amours chez les ours. Les petits des précédentes relations sont nés dans les tanières servant de maison pendant la période d'hibernation.

Il arrive que les femelles s'éloignent momentanément de leur territoire habituel après avoir perdu patience face à un prétendant trop pressé. Comme il est vrai que l'attrait sexuel peut aussi être propice aux rapprochements.

La quête de nourriture pousse également les ours à agir en explorateurs à ce moment-ci de l'année.

« Ce sont de véritables festins que nous offrons aux ours. Nous mettons du poisson, des restes de dindons, du maïs, nous utilisons tout ce qui peut chatouiller leur odorat. Même après avoir découvert notre bouffe, il est fréquent de ne jamais revoir un individu s'étant arrêté à nos appâts » témoigne Carl Larochelle.

Carl est mon neveu. Il est plus maniaque de chasse que moi encore. Son copain Mathieu Dumont et lui sont des inséparables qui passent des heures à préparer leur chasse printanière.

Ils étaient tous deux perchés dans un arbre lorsque Carl a récemment abattu un mâle de 310 lb (éviscéré) à l'arc... à une dizaine de mètres seulement de sa cible. Caméra à la main, Mathieu tournait les images.

« Après avoir attendu le temps nécessaire, nous sommes partis avec nos lampes sur les traces de sang sans craindre d'être attaqués. Nous n'étions même pas inconfortables de ne pas avoir d'arme. Si un ours est mortellement touché, vous le retrouvez à courte distance. Autrement, il a eu la peur de sa vie et ne veut plus jamais vous revoir. L'ours est l'animal le plus timide, le plus craintif, celui qu'on voit le moins souvent en forêt », ajoute le cinéaste Dumont.

Il y a deux semaines, un ours qui flânait le long de la rivière Matawin a filé dès que j'ai immobilisé l'auto pour le photographier, même si plus de 150 mètres nous séparaient. La curiosité n'était pas sa tasse de thé.

Les populations de cerfs et d'orignaux sont établies à partir d'inventaires aériens. Cette méthode de recensement ne peut être utilisée pour l'ours. Les suivis sont pour l'essentiel effectués à partir des récoltes de chasse, en analysant le nombre et le profil des bêtes abattues.

« En se basant sur ces indicateurs, de 2006 à 2017, le niveau de population d'ours noirs serait relativement stable en Estrie, bien que certains secteurs aient des densités locales un peu plus élevées. L'utilisation du territoire (agriculture, étalement urbain, etc.) et la distribution des habitats préférentiels expliquent, en grande partie, ce phénomène engendrant des rencontres ponctuelles entre l'humain et l'ours noir » apporte comme éclairage Sylvain Carrier, agent de communication du ministère de la Faune à Québec.

Les trappeurs et les chasseurs ont prélevé 175 ours en 2017 dans les zones 4 et 6 de l'Estrie. La récolte de 2016 avait été de 183 bêtes. La moyenne des cinq dernières est deux fois plus élevée que les 95 bêtes enregistrées au tournant de l'an 2000.

L'une des recommandations préliminaires du plan de gestion en révision depuis 2013 est d'autoriser chaque chasseur à abattre deux ours dans les régions comme la nôtre. Les décisions sont à venir.

ARTS MARTIAUX MIXTES

La suspension de Gavrilovic levée

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Strahinja Gavrilovic pourra recommencer à se battre et à pratiquer les arts martiaux mixtes.

Vedette montante du groupe TKO, Gavrilovic s'était incliné par décision partagée en championnat des poids moyens contre Marc-André Barriault au Centre Bell le 8 décembre 2017,

C'est à la suite d'un test positif lors du dépistage de substance interdite avant ce combat que Gavrilovic a été suspendu par la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (RACJ).

Une récente décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) lui permet de retrouver son permis de combat de boxe mixte le temps que sa cause soit entendue en appel.

« Le Tribunal estime que M. Gavrilovic subit un préjudice sérieux et irréparable par la suspension de son droit d'obtenir un permis de boxe mixte », estime Gilles Reny du TAQ.

La suspension est devenue effective en mars 2018, lorsque la présence de cocaïne dans son urine, une substance interdite, a été confirmée. Cette sanction a privé Gavrilovic des programmes de boxe mixte du 16 mars et du 4 mai 2018.

La suspension de six mois le rendait admissible à un retour à la compétition seulement le 30 septembre 2018.

La décision rendue pourra maintenant permettre à Gavrilovic de participer aux galas d'arts martiaux mixtes prévus les 2 août et 21 septembre prochain.

Âgé de 31 ans, le poids moyen pratique le sport de boxe mixte depuis 2012 et occupe ce métier à temps plein.

« En effet, ce n'est pas tant le manque à gagner, puisqu'il occupe présentement un emploi de soudeur, c'est plutôt l'opportunité d'un boxeur âgé de 31 ans qui est dans la force de l'âge et qui a su profiter depuis la dernière année des succès lui méritant l'invitation de promoteurs de galas de boxe mixte », indique Gilles Reny dans sa décision.

L'avocat de Gavrilovic, Me Jean-Guillaume Blanchette a plaidé à l'audience que le test de dépistage avait été imposé hors des délais prévus au Règlement sur les sports de combat.

« Bien que la rhétorique des régisseurs dans le dossier de M. Gavrilovic s'appuie sur le témoignage d'un expert, le Tribunal considère qu'au stade de la demande de suspension et sans avoir eu accès à toute la preuve administrée devant la Régie, la divergence des deux décisions soulève une apparence de droit sérieuse », estime Gille Reny.

Il conclut que la prépondérance des inconvénients joue en faveur de Strahinja Gavrilovic.

La RACJ a consenti à ce que la bourse de 6500 $ provenant du programme du 8 décembre 2017 lui soit remise le temps que le litige soit tranché.

La fiche de Gavrilovic est de sept victoires, dont quatre par K.O. et cinq défaites. TKO est en quelque sorte la porte d'entrée de l'UFC par où Georges Saint-Pierre est passé.

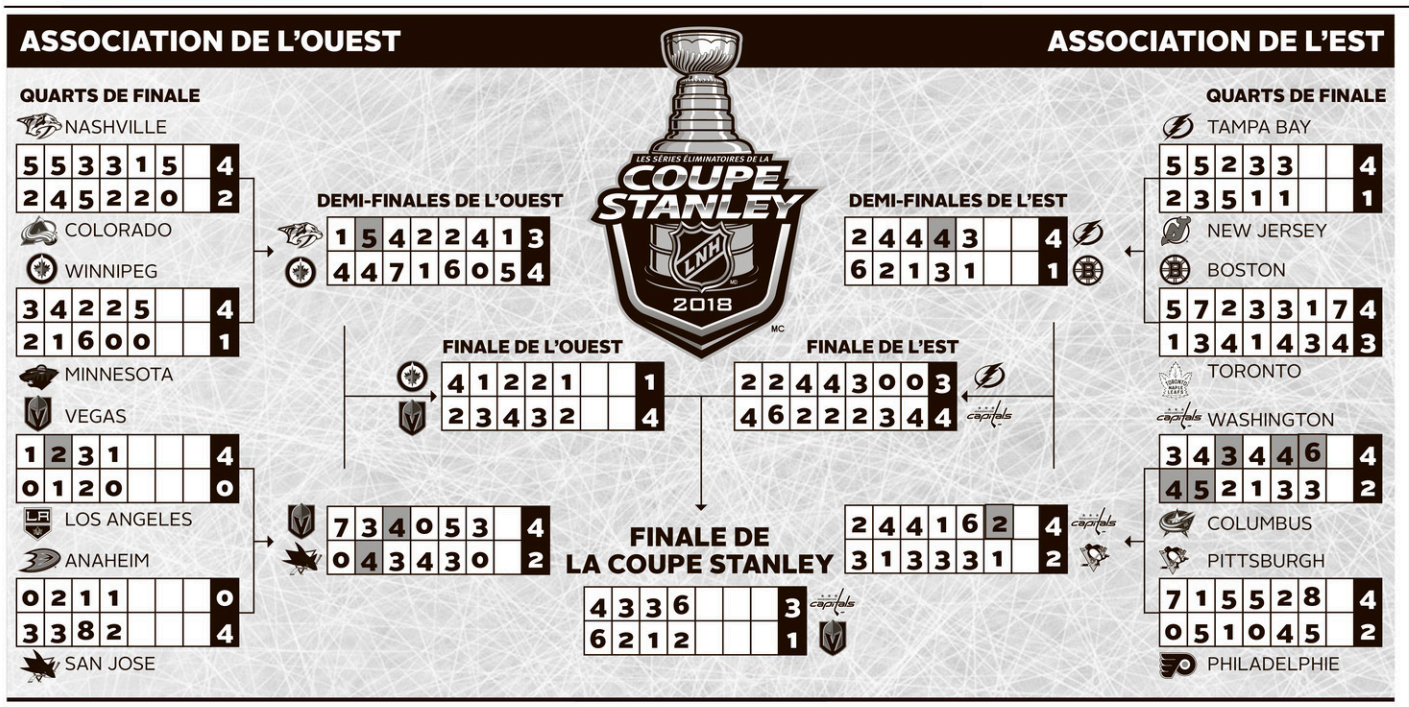

LNH

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

FINALE DE LA COUPE STANLEY

(QUATRE DE SEPT)

Vegas vs. Washington
Lundi 28 mai
Washington 4 Vegas 6
Mercredi 30 mai
Washington 3 Vegas 2
Samedi 2 juin
Vegas 1 Washington 3
Lundi 4 juin
Vegas 2 Washington 6
Jeudi 7 juin
Washington à Vegas, 20h.
Dimanche 10 juin
x-Vegas à Washington, 20h.
Mercredi 13 juin
x-Washington Vegas, 20h.

MARQUEURS

NOTE: en date du 6 juin.

	B	A	Pts
Kuznetsov, Was	12	19	31
Ovechkin, Was	14	12	26
Backstrom, Was	5	17	22
Guentzel, Pit	10	11	21
Crosby, Pit	9	12	21
Oshie, Was	8	13	21
Wheeler, Win	3	18	21
Scheifele, Win	14	6	20
Marchessault, Vegas	8	12	20
Pastrnak, Bos	6	14	20
Smith, Vegas	4	16	20
Carlson, Was	5	14	19
Kucherov, TB	7	10	17
Eller, Was	6	11	17
Marchand, Bos	4	13	17
Stamkos, TB	7	9	16
Point, TB	7	9	16
Forsberg, Nas	7	9	16
Bergeron, Bos	6	10	16
Byfuglien, Win	5	11	16
Karlsson, Vegas	7	8	15
Stastny, Win	6	9	15
Wilson, Was	5	9	14
Johansen, Nas	5	9	14
Palat, TB	6	6	12
Laine, Win	5	7	12
Couture, SJ	4	8	12
Krug, Bos	3	9	12
Neal, Vegas	6	5	11
Hornqvist, Pit	5	6	11
Letang, Pit	3	8	11
Hedman, TB	1	10	11
Connor, Win	3	7	10
Krejci, Bos	3	7	10
Tuch, Vegas	6	3	9
Hertl, SJ	6	3	9
Arvidsson, Nas	5	4	9
Couturier, Phi	5	4	9
Subban, Nas	4	5	9
Haula, Vegas	3	6	9
Theodore, Vegas	3	6	9

BASKETBALL

FINALE DE LA NBA

(QUATRE DE SEPT)

Golden State (2) vs. Cleveland (4)
Jeudi 31 mai
Cleveland 114 G. State 124 (P)
Dimanche 3 juin
Cleveland 103 Golden State 122
(Golden State mène la série 2-0)
Mercredi 6 juin
Golden State à Cleveland, 21h.
Vendredi 8 juin
Golden State à Cleveland, 21h.
Lundi 11 juin
x-Cleveland à Golden State, 21h.
Jeudi 14 juin
x-Golden State à Cleveland, 21h.
Dimanche 17 juin
x-Cleveland à G. State, 20h.

HOCKEY

LIGUE AMÉRICAINE

FINALE — COUPE CALDER

(QUATRE DE SEPT)

Texas c. Toronto
Samedi 2 juin
Texas 5 Toronto 6
Dimanche 3 juin
Texas 2 Toronto 1
Mardi 5 juin
Toronto 2 Texas 1
(Toronto mène la série 2-1)
Jeudi 7 juin
Toronto au Texas, 20h.
Samedi 9 juin
Toronto au Texas, 20h.
Mardi 12 juin
x-Texas à Toronto, 19h.
Jeudi 14 juin
x-Texas à Toronto, 19h.

SOCCER

MLS

EST

	MJ	V	D	N	BP	BC	Pts
Atlanta	14	9	3	2	30	18	29
New York City	14	8	3	3	29	19	27
Columbus	15	7	3	5	21	13	26
New York	12	7	4	1	27	14	22
N.-Angleterre	14	6	4	4	24	20	22
Orlando	13	6	6	1	22	23	19
Philadelphie	14	5	6	3	16	19	18
Chicago	14	5	7	2	20	25	17
Montréal	14	4	10	0	15	29	12
FC Toronto	12	3	7	2	17	23	11
D.C. United	10	2	5	3	14	18	9

OUEST

	MJ	V	D	N	BP	BC	Pts
Kansas City	14	8	2	4	28	14	28
FC Dallas	13	7	1	5	22	14	26
Salt Lake	14	7	6	1	19	26	22
Los Angeles FC	13	6	4	3	25	21	21
Portland	12	6	3	3	20	18	21
FC Vancouver	15	5	5	5	21	28	20
Houston	13	5	5	3	27	21	18
Los Angeles Gal.	14	5	7	2	19	23	17
Minnesota	14	5	8	1	17	26	16
San Jose	13	2	8	3	19	25	9
FC Seattle	11	2	7	2	7	14	8
Colorado	12	2	8	2	14	22	8

Dimanche 3 juin
Minnesota 1 Kansas City 4
Vendredi 8 juin
FC Toronto à Philadelphie, 20h.
Samedi 9 juin
Atlanta à New York City, 12h30.
New York à Columbus, 17h.
Orlando au FC Vancouver, 19h.
Montréal au FC Dallas, 20h.
N.-Angleterre à Chicago, 20h30.
Colorado à Houston, 21h.
D.C. United au FC Seattle, 22h.
SLake à LAngeles Gal., 22h30.
Kansas City à Portland, 22h30.
Los Angeles FC à San Jose, 22h30.

TENNIS

ROLAND GARROS

À PARIS, FRANCE

MESSIEURS

Simple - Quart de finale
Rafael Nadal (1), Espagne, c. Diego Schwartzman (11), Argentine, 4-6, 5-3 (suspendu).
Marin Cilic (3), Croatie, c. Juan Martin Del Potro (5), Argentine, 6-6 (suspendu).

DAMES

Simple - Quart de finale
Garbine Muguruza (3), Espagne, bat Maria Sharapova (28), Russie, 6-2, 6-1.
Simona Halep (1), Roumanie, bat Angelique Kerber (12), Allemagne, 6-7 (2-7), 6-3, 6-2.

CIRCUIT DE LA WTA

	BOURSIERS
1. C. Wozniacki	3 508 771$
2. Simona Halep	2 758 056$
3. Petra Kvitova	2 381 643$
4. Elina Svitolina	2 122 509$
5. Naomi Osaka	1 662 835$
6. Sloane Stephens	1 608 643$
7. Angelique Kerber	1 476 793$
8. Daria Kasatkina	1 418 446$
9. Karolina Pliskova	1 335 559$
10. J. Ostapenko	1 136 486$
11. Kiki Bertens	1 134 716$
12. Elise Mertens	1 038 828$
13. Caroline Garcia	897 218$
14. Garbine Muguruza	861 376$
15. K. Mladenovic	809 560$
16. Elena Vesnina	799 095$
17. C. Suarez Navarro	769 725$
18. Ashleigh Barty	738 647$
19. Timea Babos	736 825$
20. E. Makarova	736 176$
21. Barbora Strycova	709 194$
22. Su-Wei Hsieh	663 215$
23. Venus Williams	613 893$
24. Anett Kontaveit	570 987$
25. Maria Sharapova	516 947$
26. Danielle Collins	516 721$
27. Madison Keys	516 001$
28. Coco Vandeweghe	487 988$
29. Julia Goerges	486 568$
30. Petra Martic	469 690$

CIRCUIT DE L'ATP

	BOURSIERS
1. Roger Federer	4 336 500$
2. Rafael Nadal	3 412 970$
3. Alexander Zverev	3 331 923$
4. J. Martin Del Potro	2 383 940$
5. Marin Cilic	2 196 156$
6. John Isner	1 958 218$
7. Dominic Thiem	1 585 604$
8. Hyeon Chung	1 214 335$
9. P. Carreno Busta	1 181 848$
10. Grigor Dimitrov	1 175 793$
11. Kyle Edmund	1 143 192$
12. Kevin Anderson	1 136 132$
13. R. Bautista Agut	1 024 045$
14. D. Schwartzman	980 130$
15. Kei Nishikori	891 513$
16. Fabio Fognini	815 762$
17. Borna Coric	807 839$
18. David Goffin	791 067$
19. Milos Raonic	**728 791$**
20. Denis Shapovalov	**727 633$**
21. Bob Bryan	717 176$
21. Mike Bryan	717 176$
23. Lucas Pouille	711 742$
24. Fernando Verdasco	680 323$
25. Novak Djokovic	669 358$
26. Stefanos Tsitsipas	660 557$
27. Karen Khachanov	657 893$
28. Feliciano Lopez	626 505$

BASEBALL

LBJEQ

Section Financière Sun Life

	G	P	Moy.	Diff.	Série	10D
Québec	6	4	,600	—	G-1	6-4
Saguenay	6	4	,600	—	P-1	6-4
Trois-Rivières	6	8	,429	2	G-1	4-6
Charlesbourg	5	10	,333	3½	P-1	3-7

Section La Cage Brasserie sportive

	G	P	Moy.	Diff.	Série	10D
Saint-Eustache	8	3	,727	—	G-2	8-2
Gatineau	4	2	,667	1½	G-2	4-2
Laval	7	5	,583	1½	P-2	5-5
Montréal	5	6	,455	3	G-1	5-5
Repentigny	2	8	,200	5½	G-1	2-8

Section Vertdure

	G	P	Moy.	Diff.	Série	10D
Longueuil	9	3	,750	—	G-5	8-2
LaSalle	6	4	,600	2	P-1	6-4
Granby	4	7	,364	4½	P-5	4-6
Coaticook	2	9	,182	6½	P-3	2-8

Section Baseball Québec

	G	P	Moy.	Diff.	Série	10D
ABC-18U	11	7	,611	—	G-2	6-4
ABC-16U	6	7	,462	2½	P-2	4-6

Lundi 4 juin
LaSalle à Longueuil, remis
Mardi 5 juin
Charlesbourg 4 Québec 1
Laval 10 Montréal 12
Trois-Rivières à Repentigny, remis
Longueuil Granby remis
Mercredi 6 juin
Québec 3 Saguenay 2
Charlesbourg 2 Trois-Rivières 8
Gatineau 3 LaSalle 2
Jeudi 7 juin
LaSalle c. ABC-16U, 19h30.
Saguenay à Québec, 19h30.
Repentigny à Montréal, 19h30.
Vendredi 8 juin
Trois-Rivières à Charlesbourg, 19h30.
LaSalle à Granby, 20h.
Samedi 9 juin
ABC-16U à Charlesbourg, 16h. (2)
Laval à Granby, 16h. (2)
Saint-Eustache à Longueuil, 17h.

LBMQ

SENIOR QUÉBÉCOIS

	G	P	Moy.	Diff.	Pp	Pc
St-Jean	5	0	,1000	-	46	14
Coaticook	5	1	,833	½	28	25
Acton Vale	5	1	,833	½	55	18
Sherbrooke	4	1	,800	1	41	33
Victoriaville	3	4	,429	3	24	52
Montréal	2	3	,400	3	21	28
Thetford Mines	1	3	,250	3½	20	21
Shawinigan	1	4	,200	4	24	37
St-Jérôme	0	6	,000	5½	12	35

Mardi 5 juin
Acton Vale 14 St-Jérôme 3
Mercredi 6 juin
St-Jérôme à Montréal, 20h
Jeudi 8 juin
Thetford Mines à Acton Vale, 20h
Victoriaville à Coaticook, 20h
Vendredi 9 juin
St-Jean à Coaticook, 14h
Montréal à Shawinigan, 19h
St-Jean à Sherbrooke, 19h
Samedi 10 juin
St-Jérôme à Victoriaville, 13h
Sherbrooke à Acton Vale, 13h30
Coaticook à Shawinigan, 14h
Sherbrooke à St-Jean, 19h
Dimanche 12 juin
Ottawa à St-Jean, 20h
Shawinigan à St-Jérôme, 20h

CAN-AM

	G	P	Moy.	Diff.
Sussex County	12	6	,667	—
Québec	12	7	,632	½
Trois-Rivières	9	9	,500	3
Rockland	9	10	,474	3½
New Jersey	6	11	,353	5½
Ottawa	6	11	,353	5½

Mercredi 6 juin
Trois-Rivières 2 Rockland 10
Sussex County 6 New Jersey 4
Québec 7 Ottawa 5
Québec 1 Ottawa 4
Jeudi 7 juin
New Jersey à Sussex County, 10h35.
Trois-Rivières à Rockland, 18h30.
Québec à Ottawa, 19h05.
New Jersey à Sussex County, 19h05.
Vendredi 8 juin
Rockland à New Jersey, 19h05.
Salina Stockade à Ottawa, 19h05.
Québec à Trois-Rivières, 19h05.
Samedi 9 juin
Rockland à New Jersey, 18h05.
Salina à Ottawa, 19h05.
Québec à Trois-Rivières, 19h05.
Dimanche 10 juin
Québec à Trois-Rivières, 13h05.
Salina Stockade à Ottawa, 13h30.
Rockland à New Jersey, 14h05.
Mardi 12 juin
Sussex County à Rockland, 10h30.
Sussex County à Rockland, 13h.
Ottawa à Québec, 19h05.
Salina Stockade à Trois-Rivières, 19h05.

MIDGET AAA

D1

	G	P	Moy.	Diff.	Série	10D
Levis	15	3	,833	—	P-1	7-3
Rive-Sud D1	13	7	,650	3	G-1	7-3
Lac St-Louis	11	7	,611	4	G-3	8-2
LLL D1	9	4	,692	3½	G-1	6-4
Mauricie	6	11	,353	8½	P-1	3-7
Estrie	5	11	,313	9	P-2	4-6

D2

	G	P	Moy.	Diff.	Série	10D
Montréal	13	6	,700	—	G-3	6-4
LLL D2	8	7	,563	3	P-2	6-4
Gatineau	7	9	,438	4½	P-1	5-5
Riviere du Loup	5	4	,600	3	G-2	5-4
Charlesbourg	5	8	,429	5	G-1	2-7
Saguenay	4	8	,333	5½	P-1	4-6
Rive-Sud D2	1	17	,056	11½	P-130	10-0
Équipe Canada F.	0	0	,000	3½	-	0-0

Dimanche 3 juin
Saguenay 5 LLL D2 15
Rive-Sud D2 à Charlesbourg, remis
Mardi 5 juin
Mauricie à Levis, remis
Gatineau à LLL D1, remis
Mercredi 6 juin
LLL D2 4 Montréal 5
LLL D2 5 Montréal 11
Rive-Sud D2 10 Lac St-Louis 11
Jeudi 7 juin
Charlesbourg à Saguenay, 13h.
Charlesbourg à Saguenay, 16h.
Vendredi 8 juin
Rive-Sud D2 à Gatineau, 13h. (2)
Samedi 9 juin
Mauricie à Lac St-Louis, 12h. (2)
Rive-Sud D1 à Levis, 12h. (2)
R.-du-Loup à LLL D2, 14h. (2)
Montréal à Saguenay, 14h. (2)

BASEBALL MAJEUR

LIGUE AMÉRICAINE

SECTION EST

	G	P	Moy.	Diff.	QAS Diff.	10 Dern.	Série	Dom.	Ext.
Boston	43	19	,694	—	—	7-3	G-4	22-8	21-11
New York	40	18	,690	1	—	8-2	G-2	22-9	18-9
Tampa Bay	28	32	,467	14	8	4-6	P-6	11-13	17-19
Toronto	26	35	,426	16½	10½	2-8	P-2	12-19	14-16
Baltimore	19	41	,317	23	17	3-7	G-2	10-18	9-23

SECTION CENTRALE

	G	P	Moy.	Diff.	QAS Diff.	10 Dern.	Série	Dom.	Ext.
Cleveland	32	28	,533	—	—	7-3	G-2	20-11	12-17
Detroit	29	34	,460	4½	8½	5-5	P-2	20-14	9-20
Minnesota	26	31	,456	4½	8½	5-5	P-1	15-14	11-17
Kansas City	21	40	,344	11½	15½	4-6	P-3	10-21	11-19
Chicago	19	39	,328	12	16	4-6	G-1	10-19	9-20

SECTION OUEST

	G	P	Moy.	Diff.	QAS Diff.	10 Dern.	Série	Dom.	Ext.
Seattle	38	22	,633	—	—	8-2	G-5	20-12	18-10
Houston	37	25	,597	2	—	3-7	P-3	18-14	19-11
Los Angeles	34	28	,548	5	3	5-5	G-3	16-18	18-10
Oakland	31	30	,508	7½	5½	5-5	P-1	15-15	16-15
Texas	26	37	,413	13½	11½	5-5	G-1	12-19	14-18

Lundi 4 juin
N.Y. Yankees 7 Detroit 4
N.Y. Yankees 2 Detroit 4
Kansas City 6 L.A. Angels 9
Mardi 5 juin
Chi. White Sox 2 Minnesota 4
N.Y. Yankees 7 Toronto 2
Detroit 0 Boston 6
Chi. White Sox 6 Minnesota 3
Oakland 4 Texas 7
Seattle 7 Houston 1
Kansas City 0 L.A. Angels 1
Interligue
Milwaukee 2 Cleveland 3
Mercredi 6 juin
N.Y. Yankees 3 Toronto 0 (13)
Detroit 1 Boston 7
Oakland au Texas, 20h05.
Chi. White Sox au Minnesota, 20h10.
Seattle à Houston, 20h10.
Kansas City à L.A. Angels, 22h07.
Interligue
Milwaukee 1 Cleveland 3
Jeudi 7 juin
Chi. White Sox au Minnesota, 13h10.
Baltimore à Toronto, 19h07.
Detroit à Boston, 19h10.
Seattle à Tampa Bay, 19h10.
Houston au Texas, 20h05.
Kansas City à Oakland, 22h05.
Vendredi 8 juin
Baltimore à Toronto, 19h07.
Chi. White Sox à Boston, 19h10.
Seattle à Tampa Bay, 19h10.
Cleveland à Detroit, 19h10.
Houston au Texas, 20h05.
L.A. Angels au Minnesota, 20h10.
Kansas City à Oakland, 22h05.

LIGUE NATIONALE

SECTION EST

	G	P	Moy.	Diff.	QAS Diff.	10 Dern.	Série	Dom.	Ext.
Washington	35	25	,583	—	—	7-3	G-2	14-14	21-11
Atlanta	36	26	,581	—	—	5-5	P-1	16-12	20-14
Philadelphie	32	26	,552	2	1½	4-6	G-1	19-9	13-17
New York	27	32	,458	7½	7	2-8	P-6	12-19	15-13
Miami	21	39	,350	14	13½	2-8	G-1	10-18	11-21

SECTION CENTRALE

	G	P	Moy.	Diff.	QAS Diff.	10 Dern.	Série	Dom.	Ext.
Milwaukee	37	25	,597	—	—	5-5	P-3	18-11	19-14
Chicago	33	24	,579	1½	—	7-3	P-1	15-12	18-12
St. Louis	32	26	,552	3	1½	6-4	P-1	18-13	14-13
Pittsburgh	31	30	,508	5½	4	3-7	G-1	18-14	13-16
Cincinnati	21	41	,339	16	14½	3-7	P-4	9-21	12-20

SECTION OUEST

	G	P	Moy.	Diff.	QAS Diff.	10 Dern.	Série	Dom.	Ext.
Arizona	32	29	,525	—	—	6-4	P-1	19-13	13-16
Colorado	32	29	,525	—	3	5-5	G-2	11-16	21-13
San Fran.	31	31	,500	1½	4½	6-4	G-1	19-11	12-20
Los Angeles	30	31	,492	2	5	7-3	P-1	14-17	16-14
San Diego	29	35	,453	4½	7½	7-3	G-1	18-21	11-14

Lundi 4 juin
Atlanta 4 San Diego 11
Arizona 3 San Francisco 10
Mardi 5 juin
L.A. Dodgers 5 Pittsburgh 0
Colorado 9 Cincinnati 6
Philadelphie 6 Chi. Cubs 1
Miami 7 St. Louis 4
Atlanta 14 San Diego 1
Arizona 3 San Francisco 2
Interligue
Tampa Bay 2 Washington 4
Baltimore 2 N.Y. Mets 1
Mercredi 6 juin
Atlanta 1 San Diego 3
Arizona 4 San Francisco 5 (10)
L.A. Dodgers 9 Pittsburgh 11
Colorado 6 Cincinnati 3
Philadelphie à Chi. Cubs, 20h05.
Miami à St. Louis, 20h15.
Interligue
Tampa Bay 2 Washington 11
Baltimore 1 N.Y. Mets 0
Jeudi 7 juin
L.A. Dodgers à Pittsburgh, 12h35.
Colorado à Cincinnati, 12h35.
Miami à St. Louis, 13h15.
Philadelphie à Chi. Cubs, 14h20.
Vendredi 8 juin
Pittsburgh à Chi. Cubs, 14h20.
San Francisco à Washington, 19h05.
Milwaukee à Philadelphie,19h05.
St. Louis à Cincinnati, 19h10.
San Diego à Miami, 19h10.
Arizona au Colorado, 20h40.
Atlanta à L.A. Dodgers, 22h10.
Interligue
N.Y. Yankees à N.Y. Mets, 19h10.

LIGUE AMÉRICAINE

NOTE: matchs d'hier en soirée non compris.

	Mj	Ab	P	Cs	Moy.
Betts Bos.	48	184	52	66	,359
Castellanos Det.	59	242	31	81	,335
Altuve Hou.	62	254	34	84	,331
Segura Sea	57	242	44	80	,331
Simmons L.A.A.	59	215	32	71	,330
Brantley Cle.	49	203	33	66	,325
Machado Bal.	59	232	32	75	,323
Martínez Bos.	58	226	40	72	,319
Trout L.A.A.	62	219	52	69	,315
Rosario Minn.	57	228	37	71	,311

Points produits — Martínez, Bos., 52; Machado, Bal., 49; Davis, Oak, 44; Haniger, Sea, 43; Ramírez, Cle., 43; Benintendi, Bos., 43; Lowrie, Oak, 42; Judge, N.Y.Y., 41.
Circuits — Martínez, Bos., 20; Ramírez, Cle., 19; Trout, L.A.A., 19; Machado, Bal., 18; Betts, Bos., 17; Gallo, Tex, 17; Encarnación, Cle., 16; Judge, N.Y.Y., 16; Davis, Oak, 15.
Victoires — Kluber, Cle., 9; Severino, N.Y.Y., 9; Porcello, Bos., 8; Carrasco, Cle., 7; Happ, Tor., 7; Tanaka, N.Y.Y., 7; McCullers, Hou., 7; Morton, Hou., 7; Verlander, Hou., 7; Snell, T.B., 7.
Retraits au bâton — Cole, Hou., 116; Sale, Bos., 110.
V. protégées — Diaz, Sea, 21; Kemp L.A.D. 58 186 26 66 ,355
Gennett Cin. 59 225 32 78 ,347
Freeman Atl. 61 237 39 80 ,338
Markakis Atl. 61 247 39 81 ,328
Arenado Col. 55 208 39 68 ,327
Dickerson Pit. 55 215 30 70 ,326
Crawford S.F. 59 213 26 69 ,324
Herrera Phi. 57 216 26 67 ,310
Votto Cin. 60 220 30 68 ,309
Almora Jr. Cubs 52 169 33 52 ,308
Points produits — Báez, Cubs, 46; Gennett, Cin., 44; Suárez, Cin., 44; Freeman, Atl., 43; Markakis, Atl., 42; Story, Col., 41; Harper, Wash., 40; Rizzo, Cubs, 40; Kemp, L.A.D., 39.
Circuits — Harper, Wash., 18; Villanueva, S.D., 15; Albies, Atl., 14; Shaw, Mil., 14; Báez, Cubs, 14; Adams, Wash., 13; Gennett, Cin., 12; Blackmon, Col., 12; Arenado, Col., 12.
Victoires — Scherzer, Wash., 10; Newcomb, Atl., 7; Stratton, S.F., 7; Wacha, Stl., 7; Nola, Phi., 7; Freeland, Col., 6; Mikolas, Stl., 6; Corbin, Ari., 6; González, Wash., 6; Quintana, Cubs, 6.
Retraits au bâton — Scherzer, Wash., 133; Corbin, Ari., 105.
V. protégées — Davis, Col., 19.

JOUEUR DE SOCCER COUPABLE DE VOIES DE FAIT ARMÉES

Soccer Estrie déplore les gestes contre l'arbitre

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Pour Soccer Estrie, la condamnation en chambre criminelle de Ruben Dario Meza Lazzaro pour avoir utilisé la violence contre un arbitre envoie un message clair aux parents, entraîneurs et joueurs que l'on ne touche pas aux officiels.

Pour Soccer Estrie, la condamnation d'un joueur pour avoir utilisé la violence envers un arbitre envoie un message clair aux parents. — PHOTO LA TRIBUNE, ARCHIVES

« C'est une très bonne nouvelle qu'un tel geste a été dénoncé et que le tribunal a déterminé que ça ne se faisait pas », explique le directeur général de Soccer Estrie, André Cabana.

Ruben Dario Meza Lazaro a été reconnu coupable de voies de fait armées et voies de fait causant des lésions pour avoir blessé un arbitre en lui lançant un ballon derrière la tête.

Cet incident s'est déroulé le 26 juin 2017 lors d'un match de soccer senior amateur houleux au parc Bureau de Sherbrooke.

« Il y a eu de graves conséquences pour l'arbitre à la suite de ces gestes. Il faut répéter ce message de dénonciation même si ce ne sont pas des épisodes qui arrivent souvent », estime M. Cabana.

Il réfute totalement l'allégation de l'accusé qui indique que les arbitres manquent de formation.

« Les arbitres sont formés selon les standards de l'association canadienne de soccer. Un suivi est fait par des arbitres plus expérimentés et ils font l'objet d'évaluation sur le terrain. Nous essayons de les encadrer du mieux que nous pouvons. Nous portons aussi une attention particulière à nos jeunes arbitres. Nous avons d'ailleurs mis en place un programme pour que les parents, joueurs et entraîneur puissent les identifier », assure André Cabana.

Soccer Estrie assure qu'il tente d'aider dans la mesure du possible l'arbitre qui a été victime dans cette affaire.

« Nous pouvons lui offrir du soutien dans la mesure où il nous demande de l'aide. Nous déplorons les conséquences de ces gestes sur sa situation dont le fait qu'il n'ait pas encore pu recommencer à travailler », mentionne M. Cabana.

Si Ruben Dario Meza Lazaro n'a pas été sanctionné à la suite de cet incident en juin 2017, c'est qu'il n'a pas été identifié immédiatement.

« Je sais que certaines démarches ont été entreprises auprès du comité de discipline de la Fédération de soccer du Québec. L'équipe dont il faisait partie a aussi été impliquée dans un incident à la fin de la saison. L'équipe n'a pas pu réintégrer la ligue cette année », mentionne André Cabana de Soccer Estrie.

BRUCE COULTER EST DÉCÉDÉ À L'ÂGE DE 90 ANS

« Un être humain exceptionnel »

— Tom Allen

SÉBASTIEN LAJOIE
sebastien.lajoie@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — « Bruce était un entraîneur incroyable, un leader sans pareil, mais surtout, un exemple pour tout le monde. »

Tom Allen a perdu bien davantage qu'un entraîneur-chef, mardi, lorsqu'il a appris le décès de son mentor, Bruce Coulter, à l'âge de 90 ans.

« J'ai perdu un très bon ami. On a été très proche pendant près de 25 ans. Bruce a souffert du diabète pendant plus de 55 ans et il a été très malade lors des deux ou trois dernières années », a dit M. Allen.

« Il a été mon entraîneur au football et son leadership était évident. Avec lui, le programme de football s'est amélioré chaque jour, spécialement dans les années 1980. Et pas seulement sur le terrain. Il agissait comme un véritable père pour beaucoup de joueurs. Il savait comment gagner, ses standards étaient élevés. »

« C'est une journée triste, mais Bruce a eu une vie bien remplie, une belle vie. »

Les réactions de sympathies ont fusé de toutes parts mercredi à la suite du décès de M. Coulter, dont les exploits sur le terrain et sur les lignes de côté, mais aussi sa profonde empreinte humaine dans ses relations avec sa communauté, n'ont laissé personne indifférent.

Bruce Coulter a joué dans la Ligue canadienne de football (LCF) pendant une dizaine d'années avec les Alouettes de Montréal (1948 à 1957) et il a remporté la coupe Grey en 1949, la première de l'histoire de la franchise.

À la retraite, il est devenu entraîneur-chef des Redmen de McGill de 1958 à 1961, avant d'être embauché par l'Université Bishop's, dès 1962, où on lui a confié le poste de directeur des sports avec le mandat, entre autres, de créer un programme de football.

Il fut impliqué au sein de ce programme jusqu'en 1990.

À sa retraite, il était l'entraîneur ayant connu le plus de succès, avec sa fiche de 137 victoires, 80 défaites et deux matchs nuls.

Michael Goldbloom, principal de l'Université Bishop's, n'a pas tari d'éloges à l'endroit de M. Coulter.

« Plusieurs personnes ont comparé Bruce à Jean Béliveau, et il s'agit d'une comparaison appropriée. C'était un homme d'une dignité et d'une intégrité exceptionnelles. Tous les gens qui l'ont côtoyé au fil des ans, des étudiants athlètes, des collègues ou des amis, se sont sentis privilégiés de le connaître », a-t-il mentionné.

« Même dans les dernières années de sa vie, alors que son état de santé était précaire, Bruce et sa femme Joyce ont assisté à plusieurs matchs de football et de basketball de nos équipes Gaiters. Il demeurait dans l'adversité cette personne positive et optimiste qu'il a été toute sa vie. Bruce a été un bâtisseur pour les gens et pour notre université. Nous fûmes privilégiés d'avoir pu le côtoyer au sein de la communauté de Bishop's », a poursuivi M. Goldbloom.

Bruce Coulter a été admis au Mur des distinctions de l'Université Bishop's en 1992 et au Temple de la Renommée de la Ligue canadienne de football en 1997.

Bruce Coulter a été admis au Mur des distinctions de l'Université Bishop's en 1992 et au Temple de la Renommée de la Ligue canadienne de football en 1997. — PHOTO FOURNIE

ANNÉE DE MISÈRE DES CANADIENS

Lafleur croit que Montréal est forcée de se ressaisir

JEAN-FRANÇOIS GAGNON
jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

MAGOG — Malgré sa déception, l'ancien numéro 10 des Canadiens de Montréal, Guy Lafleur, accepte de passer l'éponge sur la saison 2017-2018 des Glorieux. Mais il prévient que la formation montréalaise ne pourra se permettre une seconde saison difficile l'an prochain.

Comme tout les amateurs de hockey, l'ancienne gloire du Canadien Guy Lafleur se montre déçu de la dernière saison du Tricolore. — PHOTO LA PRESSE, ARCHIVES, PATRICK SANFAÇON

« Le public à Montréal est très, très exigeant et les Canadiens n'auront pas le choix d'avoir une meilleure saison l'an prochain. Deux années de suite comme la dernière, ça ne passerait pas. Et je ne suis pas le seul à le penser », lance Guy Lafleur, qui était de passage à Magog mercredi.

Le légendaire hockeyeur avoue avoir mal encaissé les performances de la formation montréalaise l'hiver dernier. « Pour moi comme pour tous les partisans, ça a été pénible. Ça a été dur de voir les insuccès du club. Les partisans ne s'attendaient pas à un scénario semblable. Ils croyaient que l'équipe se rendrait au moins dans les séries éliminatoires et que, après ça, tous les espoirs seraient permis. Malheureusement, ce n'est pas arrivé. »

Pour expliquer les déboires des Canadiens, Guy Lafleur fait allusion aux blessures subies par des joueurs-clés de l'équipe, parmi lesquels le défenseur Shae Weber, ainsi qu'aux contre-performances du gardien Carey Price. Il juge également que la « relève » n'a pas su colmater les brèches créées.

« Ce qui me donne un peu d'espoir pour l'an prochain, c'est que Weber va revenir en santé et que Price ne pourra pas faire pire que cette année. Ce sera donc aux autres de s'ajuster et de prouver aux partisans, tout comme à l'organisation, que leur place est avec le Canadien de Montréal. »

Bien qu'il montre le gardien étoile du doigt, Guy Lafleur se moque des analystes qui avancent que Montréal a trop misé sur lui, étant donné que l'offensive a regagné ses lettres de noblesse dans la Ligue nationale de hockey. « C'est facile de dire ça aujourd'hui. Mais ce qui est fait ne changera pas. Ne regardons pas en arrière. L'avenir du Canadien est en avant de toute façon », lance-t-il.

DES CHANGEMENTS

Si on souhaite replacer l'équipe dans le « droit chemin », le Démon blond estime qu'il faudra repêcher des espoirs réellement prometteurs lors du prochain repêchage de la LNH. Il plaide du même souffle que la reconstruction d'une équipe ne s'effectue pas en criant ciseau.

« On doit travailler à long terme et ça ne signifie pas que le Canadien sera absent des séries à cause de ça, dit-il. C'est nécessaire d'être patient pour rebâtir. Des clubs comme Détroit et les Nordiques ont connu une reconstruction, par exemple. Leur slogan, c'était que l'avenir était avec les jeunes. Et, pour les développer à leur maximum, c'est certain que ça prend du temps. »

Par ailleurs, Guy Lafleur aimerait bien qu'on retourne Jonathan Drouin à l'aile plutôt que de le conserver à la position de centre. « Ce n'est pas sa place. Il serait beaucoup plus à l'aise à l'aile et il suffirait de lui donner un bon joueur de centre. C'est important que l'équipe s'organise pour aller chercher les outils nécessaires pour exploiter au maximum les talents de ce calibre. »

LAS VEGAS

Lorsqu'on discute de la présente finale de la Coupe Stanley avec Lafleur, ce dernier affiche rapidement un sourire. Il soutient que les Capitals ont une grande équipe, mais il est visiblement impressionné par l'équipe Cendrillon, les Golden Knights de Las Vegas.

« Personne n'aurait pensé que Las Vegas pouvait faire ça. Ils n'ont pas de Ovechkin ou de Crosby, mais ils ont de très bons joueurs et une chimie s'est installée entre eux. Ces gars-là semblent tous être heureux et avoir le désir de vaincre l'adversaire. Ils paient le prix pour gagner. Quand tu atteins la finale de la Coupe Stanley, tu ne remporteras pas la victoire si tu as des gars qui manquent de volonté », explique-t-il.

Évidemment, il confie admirer le travail de Marc-André Fleury devant le filet des Golden Knigths. « Il a fait un travail extraordinaire. Le gardien de but est important dans les séries. On pensait qu'il était fini quand les Penguins l'ont laissé aller, mais il a prouvé à tout le monde que ce n'était pas le cas. Il semble 10 fois plus heureux à Vegas qu'il l'était à Pittsburgh. C'est ça la différence aussi. Le hockey est un jeu, pas un travail. », soutient-il.

GRAND PRIX DU CANADA

Une lutte à trois se dessine

La Presse canadienne

MONTRÉAL — L'étonnante victoire du pilote Red Bull Daniel Ricciardo au Grand Prix de Monaco il y a deux semaines a peut-être relancé la course au championnat des pilotes de Formule 1, qui était jusqu'ici dominée par Lewis Hamilton et Sebastian Vettel.

C'est du moins ce que croit Hamilton, le meneur au championnat des pilotes, qui a vu l'Australien signer sa deuxième victoire de la campagne, après celle au Grand Prix de Chine le 15 avril.

L'astucieux pilotage de Ricciardo à bord d'une voiture défaillante — son système de récupération de l'énergie a rendu l'âme en pleine course — dans les rues de la principauté monégasque n'était peut-être pas aussi spectaculaire que celui qui l'a mené à la victoire à Shanghai, mais il lui a permis de rejoindre Hamilton et Vettel avec deux victoires chacun en 2018.

D'ailleurs, pendant que son jeune coéquipier Max Verstappen multiplie les erreurs, Ricciardo exploite chaque occasion d'obtenir un résultat souvent supérieur au potentiel de sa voiture. Néanmoins, le principal intéressé a tenu à minimiser les attentes envers Red Bull après son étincelante victoire à Monte-Carlo.

« Les meneurs ont encore une bonne avance, a-t-il déclaré en conférence de presse. Lutter pour le championnat n'est pas impossible, mais ce n'est sûrement pas ma priorité actuellement. Il va falloir prouver au moins une fois avant la pause estivale que nous sommes capables de gagner sur des circuits différents. Si nous le faisons, nous pourrons parler d'une lutte pour le titre. »

Ce triomphe l'a tout de même propulsé en troisième place du championnat des pilotes avec un total de 72 points, 38 de moins que le pilote Mercedes et 24 de moins que le pilote Ferrari. Mais voilà, une autre tuile vient de s'abattre sur la tête de Red Bull.

Le directeur technique de l'équipe, Adrian Newey, a annoncé en début de semaine que Red Bull avait dû remplacer le système de récupération de l'énergie sur sa voiture, ce qui entraînera une pénalité sur la grille de départ dimanche.

« Il écopera de toute évidence d'une pénalité à Montréal, mais nous ignorons pour l'instant de combien de places elle sera, a déclaré Newey à l'agence Reuters. De plus, il se peut que la batterie de la voiture ait été endommagée, mais nous l'ignorons pour l'instant puisque nous devons attendre l'analyse du manufacturier Renault. »

Tout n'est pas perdu pour Ricciardo, qui est reconnu comme étant l'un des meilleurs pilotes dans la dernière portion d'un Grand Prix. Ainsi, même si la F1 ne favorise guère les dépassements, ses victoires ont souvent été marquées par des remontées spectaculaires.

EN BREF

ROLAND-GARROS

Fernandez poursuit sa route en simple junior

PARIS — La Canadienne Leylah Annie Fernandez a poursuivi sa route au tableau du simple junior féminin des Internationaux de tennis de France mercredi. Dans un match de troisième tour, la Lavalloise de 15 ans a éliminé la Colombienne Maria Camila Osorio Serrano, troisième tête de série, en deux manches de 6-4. Classée 15e, Fernandez a été plus d'efficacite que sa rivale au service, avec un taux de réussite de 64 pour cent de ses premières balles. En quarts de finale, jeudi, elle affrontera Joanna Garland, du Taïpei chinois. **PC**

PGA : L'Omnium canadien aura lieu à Hamilton en 2019 et 2023

HAMILTON — L'Omnium canadien de la PGA sera présenté au Hamilton Golf and Country Club en 2019 et 2023. Golf Canada a confirmé l'information mercredi, en rappelant que ce club de golf accueillera l'événement pour la première fois depuis 2012.

Le tournoi a été présenté à Hamilton à cinq reprises déjà, dont la première en 1919. Les dates spécifiques du tournoi en 2019 n'ont pas été évoquées.

L'Omnium canadien aura lieu cet été du 26 au 29 juillet au Glen Abbey Golf Club à Oakville, en Ontario. **PC**

Les Caps ne veulent pas regarder trop loin

La Presse canadienne

LAS VEGAS — À une victoire de soulever la coupe Stanley, les Capitals de Washington essaient de ne pas penser au-delà de la période suivante ou de leur prochaine présence sur la patinoire.

Les joueurs des Capitals de Washington disent se concentrer sur le prochain jeu, sur la prochaine période, et refusent de se laisser emporter par leur avance de 3-1 dans la série finale de la coupe Stanley. — PHOTO THE ASSOCIATED PRESS, ROSS D. FRANKLIN

Malheureusement, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire.

Les Capitals mènent la finale de la Coupe Stanley 3-1 face aux Golden Knights de Vegas et ne sont donc plus qu'à 60 minutes de jeu de leur premier titre en 43 ans d'histoire. Il s'agirait aussi d'un premier championnat pour une équipe professionnelle majeure de Washington depuis 1992.

« La plupart d'entre nous n'ont jamais été dans cette position, a déclaré Alex Ovechkin après l'entraînement de mercredi au T-Mobile Arena. Personnellement, j'essaie de ne pas trop penser à ce qui se passe et de me concentrer sur différentes choses.

« Mais c'est difficile. »

Les Capitals sont tout près de réaliser quelque chose de spécial pour une ville qui a souffert au niveau sportif depuis le triomphe des Redskins au Super Bowl il y a 26 ans.

Avant ce printemps, les équipes du District de Columbia n'avaient même pas réussi à se rendre en finale d'association depuis la seule autre participation des Capitals à la finale de la Coupe Stanley en 1998, quand ils avaient été balayés par les Red Wings de Detroit.

Les Redskins et les Nationals, au baseball, ont connu des ratés en séries éliminatoires, tandis que les Wizards de la NBA (auparavant les Bullets) n'ont pas franchi le deuxième tour depuis 1980.

Et il y a les Capitals, qui ont perdu cinq séries dans leur histoire alors qu'ils menaient 3-1, le plus récemment au premier tour des séries de 2010, puis de nouveau au deuxième tour en 2015.

Les joueurs actuels sont conscients du passé — comment pourraient-ils ne pas l'être? —, mais ils insistent sur le fait que la pression extérieure n'a pas d'impact sur leur esprit collectif.

« Notre équipe aime simplement jouer ensemble, aime aller sur la patinoire et s'amuser, faire des efforts, travailler dur et le faire l'un pour l'autre, a déclaré le gardien Braden Holtby. Tout le reste ne nous concerne pas. Nous n'en parlons pas. »

« Nous voulons juste jouer au hockey et tout faire ce que nous pouvons pour gagner. »

En dépit de leur histoire sportive éprouvante, les amateurs de sports de Washington devraient être confiants avant la rencontre de jeudi.

Les équipes qui ont mené 3-1 lors des séries de la LNH ont gagné dans 90,8 pour cent des cas (276-28), alors qu'un seul des 33 clubs ayant accusé ce retard en finale — les Maple Leafs de Toronto en 1942 — a comblé ce déficit et gagné les grands honneurs.

ADVERSITÉ

Les Capitals ont fait face à leur juste part d'adversité, non seulement au cours des dernières années, mais aussi ce printemps-ci.

Ils accusaient un retard de 0-2 face aux Blue Jackets de Columbus après avoir perdu les deux premiers matchs à domicile lors de la première ronde, avant de gagner quatre rencontres consécutives. Ils ont aussi remporté le septième match à l'étranger à Pittsburgh au deuxième tour et effacé un déficit de 2-3 contre le Lightning de Tampa Bay pour atteindre la finale.

Les Capitals ont également remporté neuf matchs à l'étranger au cours des séries, seulement un de moins que le record de la LNH détenu par quatre équipes. Les deux candidats au trophée Conn Smythe Evgeny Kuznetsov (31 points) et Ovechkin (24 points) ont sonné la charge pour la troupe de Barry Trotz.

Mais le message avant le cinquième match est de simplement faire confiance au plan de match et continuer à faire ce qui les a guidés jusqu'ici.

Encore une fois, plus facile à dire qu'à faire.

« Vous travaillez si fort pour arriver à ce stade-ci et vous voulez que cela se produise, a déclaré Trotz. Nous voulons nous assurer que nous nous concentrons seulement sur le match. »

SE BATTRE

Pour leur part, les Golden Knights, qui ont connu l'un des parcours les plus incroyables de l'histoire de la ligue à leur première saison d'existence, ne vont pas rendre les armes sans offrir d'opposition.

« Vous devez faire face à la situation, a déclaré le défenseur des Golden Knights Nate Schmidt. Nous devons simplement nous battre pour nous sortir de cette situation.

« Notre groupe est à son meilleur dans ce type de situations. »

Il s'agit d'un défi que les Capitals ont hâte de relever.

« Il y a une équipe très fière de l'autre côté, a rappelé Trotz. Je ne peux pas prédire ce qui va se passer, mais je peux vous dire que vous allez avoir besoin de disputer votre meilleur match pour accomplir la besogne. »

Devante Smith-Pelly n'irait pas à la Maison-Blanche

LAS VEGAS — Ne comptez pas sur Devante Smith-Pelly pour aller célébrer avec le président Donald Trump à la Maison-Blanche si les Capitals de Washington remportent la coupe Stanley.

« Les choses qu'il crache sont racistes et sexistes, a déclaré Smith-Pelly mercredi selon des propos rapportés par Postmedia, au moment où les Capitals se préparaient pour le cinquième match de la finale de la Coupe Stanley contre les Golden Knights de Vegas. Certaines des choses qu'il a dites sont plutôt grossières. Je ne suis pas trop la politique, donc je ne connais pas tous ses autres points de vue, mais je ne suis pas d'accord avec sa rhétorique. Je pense que ma décision est déjà prise. »

Smith-Pelly, l'un des deux joueurs noirs des Capitals, est originaire de la région de Toronto. Il a été questionné à ce sujet deux jours après que Trump eut annulé la visite des Eagles de Philadelphie, champions du Super Bowl, à la Maison-Blanche et un jour après que les étoiles de basketball LeBron James et Steph Curry eurent tous deux dit qu'ils ne visiteraient pas la Maison-Blanche si leur équipe remporte la finale de la NBA. **THE ASSOCIATED PRESS**

SUR LE WEB
latribune.ca

facebook/quotidienlatribune

@LT_LaTribune

BOEFISH MD
STEAK | POISSON | BAR

boefish.ca 819-780-1444
3131, rue King Ouest

5310922